



GUINÉE

Décembre 2020

CINQUIÈME ET SIXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE, SUPPLÉMENT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINÉE

Dans le cadre des cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 9 décembre 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 23 octobre 2020 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 novembre 2020.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
- Mémoire de politique économique et financière des autorités guinéennes*
- Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et

d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 49 millions de dollars en faveur de la Guinée

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le FMI achève les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).
- Le conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 49,47 millions de dollars (34,43 millions de DTS) en faveur de la Guinée.
- L'accord au titre de la FEC vise à assurer une croissance inclusive, forte et généralisée ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique.

Washington, Le 9 décembre 2020 : Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les cinquième et sixième revues des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement des deux dernières revues du programme appuyé par la FEC permet de décaisser immédiatement l'équivalent de 34,43 millions de DTS (environ 49,47 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 120,49 millions de DTS (environ 166,60 millions de dollars).

L'accord triennal avec la Guinée au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé le 11 décembre 2017 par le conseil d'administration du FMI (voir le communiqué de presse n° 17/484) pour un montant équivalent à 120,49 millions de DTS (56,25 % de la quote-part de la Guinée). L'accord au titre de la FEC vise à renforcer la résilience, à accroître l'investissement public dans les infrastructures tout en préservant la stabilité, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé.

Si les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent globalement satisfaisants, la Guinée fait face à d'importants risques de dégradation liés à la pandémie de COVID-19.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la Guinée, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a fait la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par la FEC à fin décembre 2019 étaient satisfaisants : tous les critères de réalisation, sauf un, ont été respectés; le critère relatif au solde budgétaire de base a été manqué de peu en raison de dépenses récurrentes plus élevées que prévu. Les résultats à fin juin 2020 s'expliquent par les effets de la pandémie de COVID-19 et par la riposte adéquate des autorités à cette dernière; deux critères de réalisation ont été manqués (ceux relatifs aux avoirs intérieurs nets

et aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale) car les autorités ont eu recours au financement de la banque centrale afin de riposter rapidement à la crise sanitaire en attendant les décaissements extérieurs attendus pour faire face à la COVID. Les autorités ont ensuite pris des mesures correctives et le conseil d'administration a approuvé la demande de dérogations des autorités.

« Bien que la croissance globale ait été portée par le dynamisme du secteur minier, la pandémie de COVID-19 a considérablement pesé sur l'économie non minière. La croissance réelle devrait atteindre 5,2 % cette année, mais l'activité non minière ne devrait croître que de 2,4 %, soit environ la moitié des projections d'avant la pandémie. La hausse de la production minière ne s'est pas traduite par une augmentation des recettes budgétaires. La situation s'est également dégradée pour les ménages les plus vulnérables et les travailleurs de l'économie informelle.

« L'assouplissement budgétaire de 2020 visant à soutenir le plan de riposte des autorités à la COVID-19 était adéquat. Les autorités ont avancé pour ce qui est des engagements de transparence qu'elles ont pris au moment de l'approbation du décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et il leur est conseillé de continuer d'exécuter leur budget de manière transparente. Le projet de loi de finances 2021 soutient de manière adéquate la reprise après la pandémie tout en assurant la viabilité de la dette. Il sera important de relancer la réforme des prix de l'électricité à mesure que la crise se résorbera, afin de réduire les subventions non ciblées à l'électricité et de dégager un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Parallèlement, il faut continuer de renforcer les dispositifs de sécurité sociale.

« Il reste essentiel d'accroître les recettes à moyen terme. Les autorités sont encouragées à accélérer la mise en œuvre de leur stratégie d'augmentation des recettes, convenue lors de la quatrième revue de l'accord FEC. Il est notamment essentiel de mettre en application les dispositions du code minier, pour veiller à ce que la Guinée puisse tirer pleinement profit de sa richesse en ressources minérales.

« La dette de la Guinée reste viable, avec un risque modéré de surendettement extérieur, sur la base de son plan d'investissement à moyen terme, ambitieux mais réaliste, qui a été à juste titre réduit et rééchelonné. « Il sera essentiel de maintenir une politique d'emprunt extérieur prudente, en ayant recours le plus possible aux emprunts concessionnels. Il conviendra aussi de continuer à améliorer la gestion des investissements publics, à renforcer l'exécution du budget et à améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette.

« Si le recours aux avances temporaires de la banque centrale pour préfinancer rapidement certaines dépenses liées à la COVID-19 durant la crise a été une solution à court terme, il faudra rembourser entièrement ces avances après le décaissement des financements extérieurs afin d'éviter les pressions inflationnistes.

« Des progrès louables ont été réalisés dans l'assouplissement du taux de change. « Les réserves de change étant globalement suffisantes, grâce à l'accumulation active de réserves par les autorités pendant le programme au titre de l'accord FEC, il convient de saluer les mesures récentes visant à accroître la flexibilité du taux de change et à adopter une stratégie d'intervention de change fondée sur des règles afin de restreindre le pouvoir discrétionnaire de la banque centrale.

« Les améliorations apportées au dispositif de lutte contre la corruption sont encourageantes et les autorités devraient poursuivre les réformes en la matière. « La récente publication du formulaire de déclaration de patrimoine est une étape cruciale en vue de la mise en œuvre du nouveau système, dont le lancement est prévu pour 2021, et pour accroître la transparence et la responsabilisation. »

Informations supplémentaires

Outil de suivi des prêts du FMI (demandes de financement d'urgence approuvées par le conseil d'administration du FMI)

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>

Calendrier du conseil d'administration du FMI

<https://www.imf.org/external/NP/SEC/bc/eng/index.aspx>



GUINEE

23 novembre 2020

CINQUIEME ET SIXIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DEROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. La croissance réelle devrait atteindre 5,2 % en 2020 car les graves répercussions de la pandémie dans le pays ont été en partie atténuées par la résilience du secteur minier. Des élections présidentielles ont eu lieu le 18 octobre et le président Condé en est sorti nettement vainqueur. Ce résultat, contesté par l'opposition, a été suivi de violentes manifestations et de troubles. Depuis que la Cour constitutionnelle a validé les résultats électoraux le 7 novembre, la situation est restée calme.

Résultats du programme. Les résultats du programme étaient satisfaisants à la fin décembre 2019, tous les objectifs indicatifs et tous les critères de réalisation sauf un ayant été respectés. Le critère de réalisation relatif au solde budgétaire de base a été manqué de peu. Cependant, en juin 2020, du fait des répercussions de la pandémie de COVID-19 et des mesures de riposte, les critères de réalisation relatifs aux avoirs intérieurs nets et aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale et l'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales n'ont pas été atteints. Les autorités ont demandé des dérogations au motif que des mesures correctives sont prises face à cette contreperformance afin de maîtriser les dépenses non prioritaires, mobiliser des ressources extérieures, rembourser les avances de la banque centrale pour ramener le crédit net à l'État au niveau des limites statutaires d'ici la fin décembre, et gérer activement les liquidités afin de maîtriser la croissance de la base monétaire. De plus, les autorités ont soumis au Parlement une loi de finances rectificative 2020 et devraient soumettre avant la réunion du Conseil d'administration un budget 2021 conforme aux objectifs du programme (mesures préalables).

Recommandations. Les autorités ont à juste titre mis en œuvre un plan de riposte visant à accroître les dépenses de santé, soutenir les personnes les plus vulnérables et protéger le secteur privé. La réduction et le rééchelonnement des dépenses non prioritaires et la mobilisation de nouvelles recettes fiscales, notamment auprès du secteur minier, vont renforcer la viabilité de la dette tout en créant l'espace budgétaire nécessaire pour soutenir la reprise après la pandémie et renforcer les dispositifs de protection sociale. Dans ce contexte, une fois que la pandémie s'atténuera, il sera fondamental d'appliquer les mesures prévues de mobilisation des recettes fiscales, d'accélérer la réforme des tarifs de l'électricité et de planifier et gérer avec prudence les investissements publics. L'engagement à mettre en œuvre la stratégie d'intervention sur le marché des changes fondée sur des règles adoptée récemment (mesure préalable) permettra d'assouplir le régime de change et contribuera à préserver les amortisseurs

extérieurs. Il sera essentiel de rembourser les emprunts de l'État auprès de la banque centrale pour maintenir l'inflation à un niveau modéré. Le renforcement du cadre de lutte contre la corruption et la facilitation de l'accès au crédit favoriseront la gouvernance et le développement du secteur privé.

Vues des services du FMI. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme et des mesures supplémentaires qui ont été prises, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever les cinquième et sixième revues (les dernières) de l'accord au titre de la FEC et de dérogations pour non-observation de critères de réalisation. Cela ouvrirait la voie au décaissement de 34,426 millions de DTS et catalyserait le soutien des bailleurs de fonds.

Approuvé par
Céline Allard
 (département Afrique)
 et **Chad Steinberg**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de Mme Mira (cheffe de mission), M. O'Sullivan, M. Koumtingué, M. Massara et Mme Kaze (tous du département Afrique), de M. Carrière-Swallow (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de Mme Mogues (département des finances publiques), de M. Issoufou (représentant résident) et de M. Diallo (économiste local), s'est entretenue virtuellement avec les autorités du 23 septembre au 23 octobre 2020. M. Sylla (administrateur suppléant) s'est joint aux entretiens. L'équipe a rencontré Ibrahima Kassory Fofana, Premier ministre, Mamadi Camara, ministre de l'Économie et des finances, Louceny Nabé, gouverneur de la banque centrale, Ismaël Dioubaté, ministre du Budget, Kanny Diallo, ministre du Plan et du développement économique, ainsi que d'autres membres du gouvernement, les ministres conseillers du président et d'autres hauts responsables de l'État. L'équipe du FMI s'est également entretenue avec des représentants des bailleurs de fonds, de la société civile et du secteur privé. Mme Delcambre a apporté son concours à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	11
RÉSULTATS DU PROGRAMME	12
PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE	13
A. Politique budgétaire	13
B. Politique monétaire et politique de change	17
C. Stabilité et inclusion financières	18
RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE	19
AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ	21
MODALITÉS DU PROGRAMME	21
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22

GRAPHIQUES

1. Évolution de l'épidémie de COVID-19 _____	5
2. Indicateurs du secteur réel _____	8
3. Indicateurs du budget et de la dette _____	9
4. Indicateurs du secteur extérieur _____	10
5. Indicateurs monétaires _____	11
6. Pauvreté et impact de la COVID-19 _____	20

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–25 _____	24
2. Balance des paiements, 2017–25 _____	25
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25 (en milliards de francs guinéens) _____	26
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25 (en pourcentage du PIB) ____	27
4. Banque centrale et comptes de dépôt, 2017–25 _____	28
5. Situation monétaire, 2017–25 _____	29
6. Indicateurs de solidité financière, 2016–20 _____	30
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020–28 _____	31
8. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, accord FEC, 2019–20 _____	32
9. Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20 _____	33
10. Besoins et sources de financement, 2017–25 _____	34
11. Mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019-20 _____	35

ANNEXES

I. Plan de riposte à la COVID-19 de la Guinée _____	37
II. Secteur minier : évolution récente et considérations fiscales _____	39
III. Guinée : matrice d'évaluation des risques _____	42
IV. Évolution de la politique de change de la BCRG _____	44

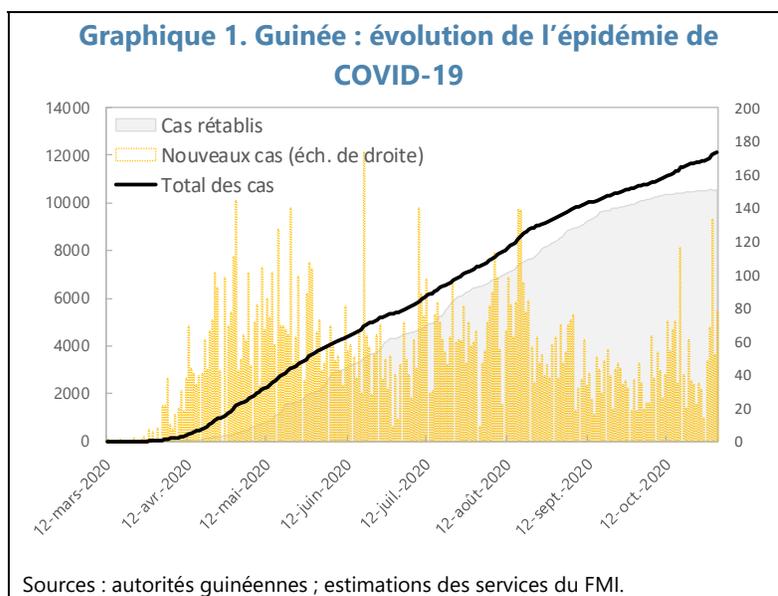
APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	46
Pièces jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière _____	49
Pièces jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	70

CONTEXTE

1. L'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2017-20 a fourni à la Guinée un ancrage important. Bien que le pays ait subi des troubles sociaux, avec des manifestations contre le manque d'emplois et de services publics et la modification de la Constitution qui a permis au Président Condé de se présenter pour un troisième mandat, des progrès ont été accomplis dans la réalisation des principaux objectifs du programme¹. En effet, la croissance a été supérieure à 5 % en moyenne et l'inflation inférieure à 10 % durant la période couverte par le programme, et l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a été ramenée de 36,3 % en 2012 à près de 31 % en 2018-19. Le Conseil d'administration du FMI a achevé la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC le 1^{er} avril 2020. La cinquième revue a été reportée à cause de la pandémie, et un financement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) a été approuvé en juin 2020 (50 % de la quote-part, soit 1 % du PIB) pour aider les autorités à réagir à la pandémie.

2. Pour endiguer la pandémie, les autorités mettent en œuvre un plan de riposte de grande ampleur (annexe 1). Depuis mars 2020, l'épidémie s'est propagée dans tout le pays, et l'on comptait plus de 12 000 cas à la fin octobre (graphique 1). Les autorités ont fermé les frontières terrestres et aériennes, limité les déplacements à l'intérieur du pays, suspendu les manifestations publiques et instauré un couvre-feu nocturne à Conakry. Le plan de riposte, qui représente 1,8 % du PIB, vise à renforcer les infrastructures dans le secteur de la santé, protéger les plus vulnérables et soutenir le secteur privé, avec une aide financière internationale, notamment de la Banque



mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne et du FMI. En outre, la Guinée participe à l'initiative de suspension du service de la dette, lancée par le G-20, et est l'un des principaux bénéficiaires de l'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC). Enfin, la banque centrale (BCRG) a utilement baissé son taux directeur, réduit le coefficient de réserves obligatoires afin de soutenir la liquidité du secteur bancaire et pris d'autres mesures réglementaires pour aider le secteur financier.

¹ Le programme a pour principaux objectifs de renforcer la résilience macroéconomique, d'accroître les investissements publics dans les infrastructures pour favoriser la croissance tout en préservant la viabilité de la dette, de renforcer les dispositifs de protection sociale et de promouvoir le développement du secteur privé.

3. Le Président Condé a gagné les élections présidentielles du 18 octobre pour un troisième mandat. Les élections ont été marquées par une intensification des tensions, l'opposition ayant rejeté les révisions de la Constitution apportées en mars 2020 autorisant le président à se présenter pour un troisième mandat. L'annonce des résultats provisoires par la commission électorale a été suivie d'épisodes de violences qui ont fait des victimes. La situation s'est cependant améliorée avec la validation des résultats par la Cour constitutionnelle, après que les candidats des partis d'opposition ont déposé des recours.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. La pandémie de COVID-19 a frappé l'activité économique du secteur non minier. Les mesures imposées par le gouvernement pour endiguer la propagation rapide du virus ont des effets négatifs sur des activités telles que le commerce de détail, le transport et le tourisme. Malgré la résilience du secteur agricole, les retards et les perturbations de la logistique des transports entravent la circulation des denrées périssables à l'intérieur du pays et l'exportation des produits agricoles (graphique 2).

5. L'activité minière a néanmoins fait preuve de résilience (annexe 2). La production de bauxite, premier produit d'exportation de la Guinée, a été stimulée par l'entrée en production de nouvelles entreprises plus tôt que prévu et la reprise plus rapide de la demande chinoise. L'activité aurifère artisanale a été elle aussi dynamique, du fait de la hausse des cours internationaux de l'or, qui a attiré davantage de travailleurs dans le secteur. La fermeture des frontières du fait de la COVID-19 a obligé les producteurs à centraliser leurs exportations à Conakry par des circuits plus formels.

6. Après avoir monté en flèche au début de la pandémie, l'inflation globale diminue lentement. Elle a culminé à 11,6 % en avril, alors que l'inflation des prix des transports et des denrées alimentaires augmentait brusquement pour atteindre, respectivement, 27,6 % et 13,4 % en glissement annuel, sous l'effet de la fermeture des frontières et des restrictions des déplacements à l'intérieur du pays. Avec l'assouplissement des restrictions et l'exonération des taxes à l'importation afin de stabiliser les prix des denrées alimentaires de base, l'inflation s'est modérée à 10,6 %, et l'inflation sous-jacente (hors énergie et transports) à 3,1 % à la fin septembre.

7. Le déficit du compte courant de 2020 devrait se réduire grâce à la hausse des exportations minières et au recul des importations (graphique 4). À 12,3 % du PIB (contre 13,7 % en 2019 et 21,9 % selon les projections avant la crise), cette amélioration prévue ne devrait pas se traduire par un renforcement de la position globale de la balance des paiements car des sorties importantes de capitaux ont été observées qui proviendraient de l'achat d'actifs étrangers par des exportateurs d'or artisanal. Malgré une dépréciation progressive du taux de change nominal, le taux de change effectif réel, dont on estime qu'il était surévalué de 13 % à 28 % à la fin de 2017, a continué de s'apprécier en raison des écarts avec les taux d'inflation des partenaires commerciaux. Les réserves internationales brutes demeuraient à 1,3 milliard de dollars à la fin

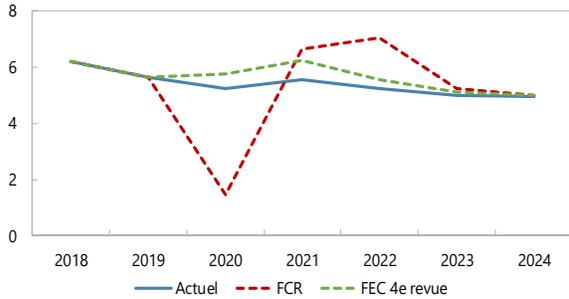
septembre (3,6 mois de couverture des importations), grâce aux recettes d'exportation et aux décaissements extérieurs.

8. Malgré la pandémie, le secteur bancaire reste jusqu'à présent liquide et solvable, et le crédit au secteur privé est abondant. Les réserves excédentaires en monnaie locale ont augmenté de 51 % (moyenne, en glissement annuel) à la fin septembre, alimentées en particulier par une forte croissance des dépôts (21 %) et la baisse du coefficient de réserves obligatoires pour faire face à la crise de la COVID-19. Le crédit au secteur privé a progressé de 17 % (moyenne, en glissement annuel) à la fin septembre, malgré un ralentissement du crédit à court terme (graphique 5).

Graphique 2. Guinée : indicateurs du secteur réel

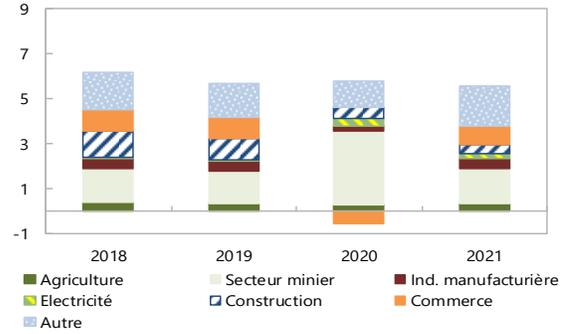
Croissance du PIB réel
(en pourcentage)

La croissance du PIB a rebondi par rapport aux projections dans le cadre de la FCR...



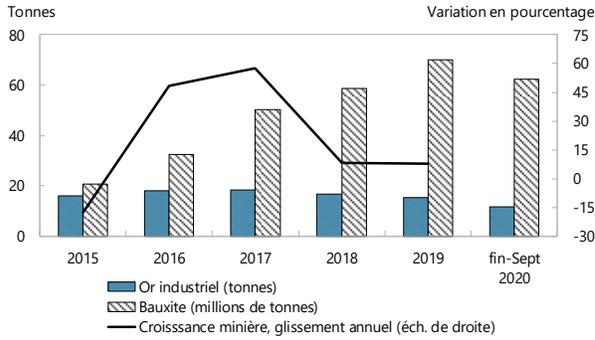
Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage)

...car la COVID-19 a eu moins d'impact que prévu sur le secteur minier...



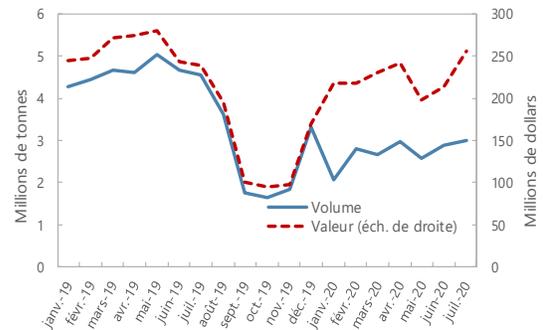
Croissance et production du secteur minier
(en tonnes ; en millions de tonnes ; variation en %)

...en particulier le secteur de la bauxite...



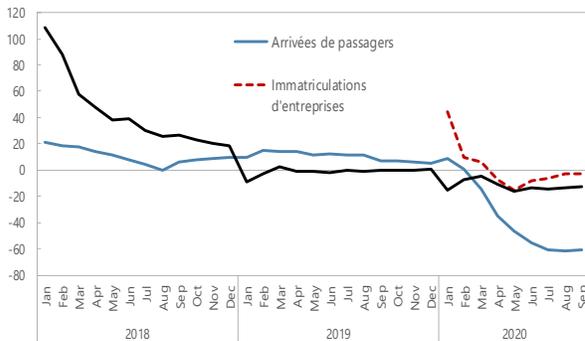
Exportations de bauxite vers la Chine
(en millions de tonnes ; en millions de dollars)

...et sur la solidité de la demande de la Chine.



Principaux indicateurs de l'activité non minière
(en pourcentage cumulé, en glissement annuel)

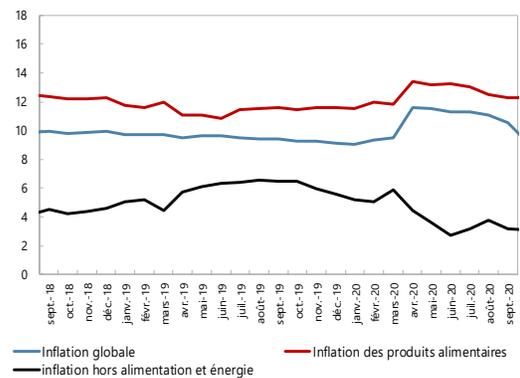
Le secteur non minier reste cependant fortement touché par la COVID-19.



Inflation

(en pourcentage, en glissement annuel)

L'inflation globale s'est accrue avec la pandémie, les prix alimentaires augmentant plus rapidement que ceux des autres biens de consommation.

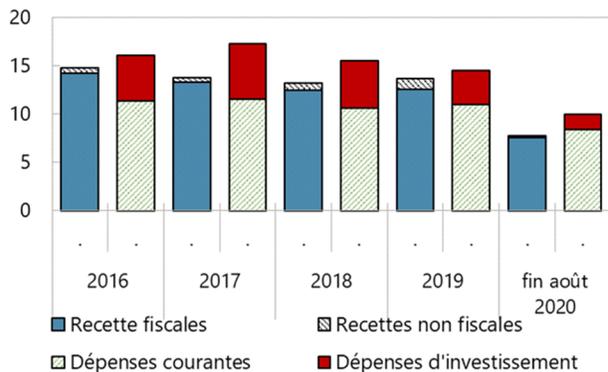


Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI ; Administration générale des douanes, Chine.

Graphique 3. Guinée : indicateurs du budget et de la dette

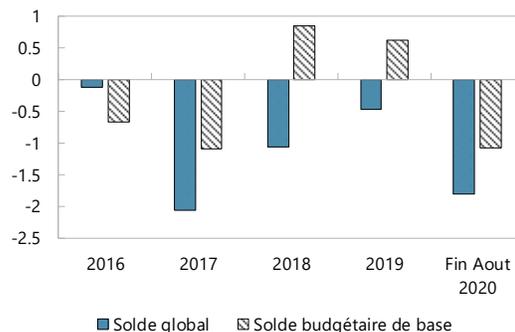
Recettes et dépenses
(en pourcentage du PIB)

Les recettes sont restées globalement stables depuis cinq ans, tandis que les dépenses ont régulièrement diminué, principalement du fait de la baisse des dépenses d'investissement.



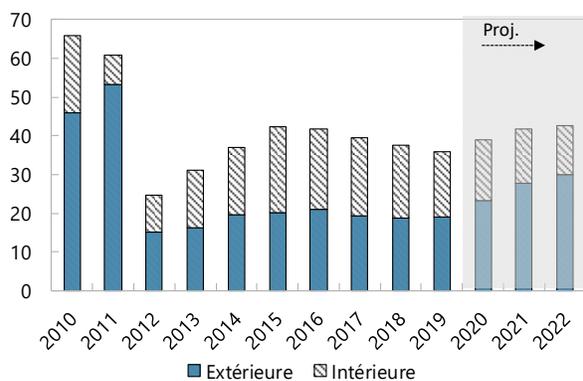
Solde global et solde budgétaire
(en pourcentage du PIB)

Le solde global et le solde budgétaire de base n'ont pas cessé de s'améliorer, et le solde budgétaire de base a enregistré un excédent ces dernières années.



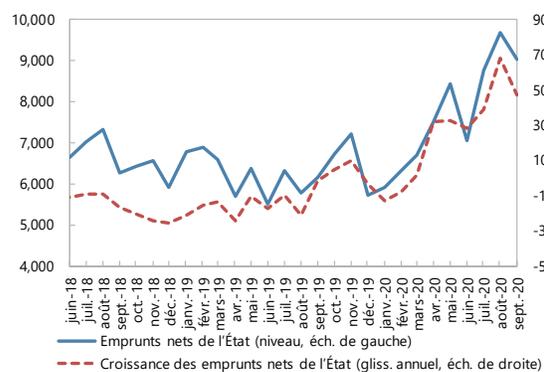
Dette contractée ou garantie par l'État
(en pourcentage du PIB)

Alors que le ratio dette/PIB diminuait ces dernières années, il devrait augmenter avec la mise en œuvre par les autorités d'un programme ambitieux d'investissements publics.



Emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale (hors recapitalisation)
(en milliards de GNF, en pourcentage)

Les emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale ont fortement augmenté, en partie pour préfinancer le plan de riposte à la COVID-19.



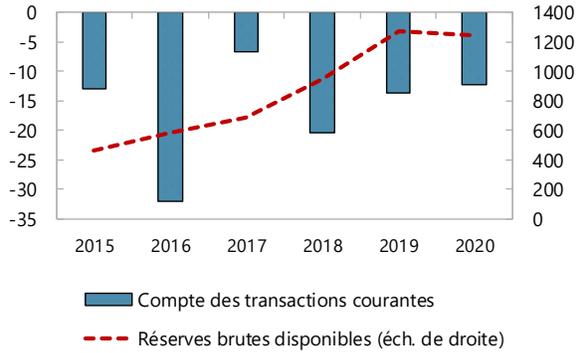
Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Guinée : indicateurs du secteur extérieur

Solde courant et réserves

(en pourcentage du PIB ; en millions de dollars)

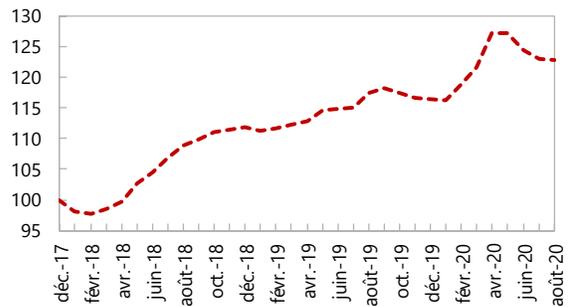
Malgré des déficits courants importants, des financements abondants ont permis d'accumuler régulièrement des réserves.



Taux de change effectif réel

(indice : 2017 = 100)

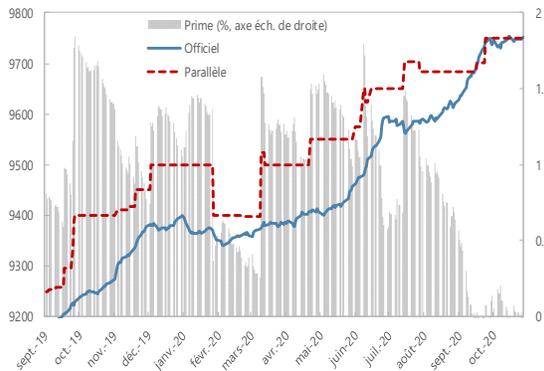
Alors que le taux de change continuait de s'apprécier en termes effectifs réels...



Taux de change nominal

(GNF/USD ; en %)

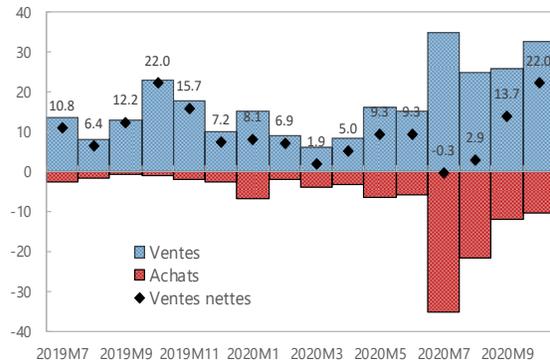
...l'écart entre les taux de change officiel et parallèle s'est resserré ces derniers mois.



Activité de la BCRG sur le marché des changes¹

(en millions de dollars)

La banque centrale a été active sur le marché des changes, mais les ventes nettes ont été modestes malgré la COVID-19.



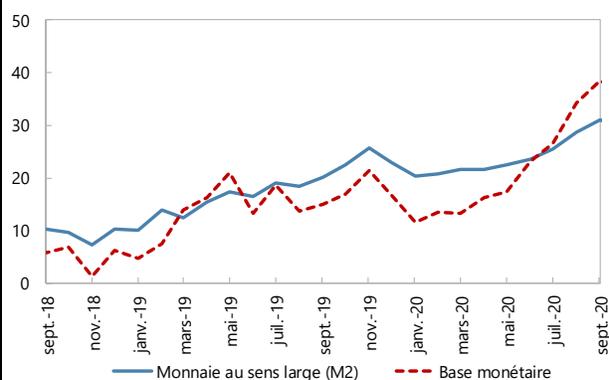
Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

¹ Données agrégées à une périodicité mensuelle.

Graphique 5. Guinée : indicateurs monétaires

Monnaie au sens large et base monétaire (croissance en glissement annuel, en %)

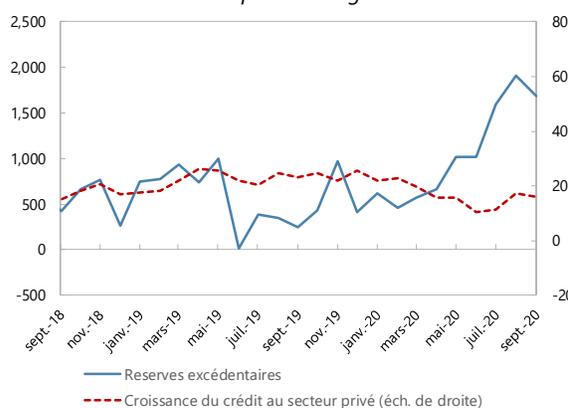
La base monétaire et la monnaie au sens large ont augmenté au même rythme, mais la croissance de la monnaie centrale s'est accélérée depuis quelques mois.



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Réserves excédentaires et croissance du crédit (en milliards de GNF ; en %, en glissement annuel)

Malgré la pandémie, la croissance du crédit au secteur privé est restée forte tandis que les réserves excédentaires des banques ont augmenté.



PERSPECTIVES ET RISQUES

9. D'après les projections, la croissance devrait se situer à 5,2 % en 2020, grâce à la résilience du secteur minier. Le secteur non minier devrait cependant connaître une croissance de seulement 2,4 %, soit la moitié environ de ce qui était prévu avant la pandémie. Si l'on suppose que les prix et la demande des exportations guinéennes de produits de base restent solides et que la conjoncture mondiale s'adapte progressivement à la nouvelle normalité, la croissance devrait atteindre 5½ % en 2021 et 5¼ % en 2022, grâce à l'accélération de la production de bauxite et de minerai de fer. L'inflation globale devrait se situer à 10,2 % (moyenne en glissement annuel) en 2020 et revenir à 8 % en 2021 (tableau 1 du texte).

10. Les perspectives économiques restent orientées à la baisse (annexe 3). Sur le plan intérieur, les risques d'une poursuite de l'instabilité sociale et politique après les élections présidentielles d'octobre et les retards qui ont suivi dans la mise en œuvre des réformes demeurent importants. La situation sanitaire pourrait s'aggraver en fonction de l'évolution de la pandémie. De plus, cette pandémie risque fort d'exacerber les inégalités socioéconomiques et l'instabilité déjà présentes. Sur le plan extérieur, les risques comprennent une deuxième vague de COVID-19 qui retarderait la reprise mondiale, ferait baisser les cours de l'aluminium et pèserait sur la demande d'exportations guinéennes ; une détérioration des termes de l'échange ; et une réduction des financements mis à disposition par les bailleurs de fonds. Il existe cependant des aléas positifs car les sociétés minières pourraient poursuivre l'accélération de leur production.

Tableau 1 du texte. Guinée : principaux indicateurs économiques, 2017-25
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			Est.			Projection			
<i>(variations annuelles en pourcentage)</i>									
Production et inflation									
Croissance du PIB réel	10.3	6.2	5.6	5.2	5.5	5.2	5.0	5.0	5.0
Secteur minier	55.5	8.7	8.0	18.4	7.6	6.0	5.3	5.1	5.0
Secteur non minier	4.1	5.7	5.1	2.4	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9
Inflation (moyenne)	8.9	9.8	9.5	10.2	8.0	7.9	7.8	7.8	7.8
<i>(Pourcentage du PIB)</i>									
Finances de l'administration centrale									
Solde global, dons compris	-2.1	-1.1	-0.5	-3.6	-2.4	-2.2	-2.3	-2.1	-2.2
Solde budgétaire primaire de base	-1.1	-0.3	0.0	-2.7	-1.5	-1.3	-1.3	-1.1	-1.3
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels)	-6.7	-20.3	-13.7	-12.3	-14.2	-12.1	-11.1	-9.9	-10.4
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-7.2	-20.7	-13.9	-13.6	-14.7	-12.5	-11.6	-10.3	-10.8
Solde global	0.7	1.7	2.2	-1.8	0.4	1.3	1.0	1.0	0.5
Dettes publiques brutes	39.5	37.7	36.5	40.4	43.2	43.5	42.3	41.2	40.4

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

11. Les résultats du programme étaient satisfaisants à la fin décembre 2019 et les déviations observées en 2020 s'expliquent par l'impact de la pandémie de COVID-19 et la riposte appropriée des autorités :

- **Tous les objectifs indicatifs à la fin décembre et tous les critères de réalisation quantitatifs sauf un ont été respectés.** Le critère de réalisation relatif au solde budgétaire de base a été manqué de peu (de 0,04 % du PIB), les dépenses courantes ayant été plus élevées que prévu.
- **Deux critères de réalisation à la fin juin 2020 et un objectif indicatif, fixés avant la pandémie de COVID-19, n'ont pas été atteints.** Les recettes fiscales ont reculé de 0,9 % du PIB à la fin juin en glissement annuel, le rebond du secteur minier s'expliquant principalement par les exonérations fiscales dont ont bénéficié les nouvelles entreprises, raison pour laquelle l'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales n'a pas été respecté. Les critères de réalisation relatifs aux avoirs intérieurs nets et aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale n'ont pas été atteints, les autorités ayant recouru au financement auprès de la banque centrale pour réagir rapidement à la crise sanitaire en attendant les décaissements extérieurs liés à la COVID-19.
- **Les données préliminaires montrent que la plupart des objectifs indicatifs à la fin septembre n'ont pas été atteints.** Les objectifs indicatifs relatifs aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale et aux emprunts budgétaires de l'État sont loin d'avoir été atteints car les financements auprès de la banque centrale se sont poursuivis. L'objectif indicatif relatif aux réserves internationales nettes n'a pas été atteint malgré le décaissement de certains financements extérieurs. Les objectifs relatifs au solde budgétaire de base et aux recettes

fiscales ont eux aussi été manqués, du fait du manque à gagner sur les recettes et de l'augmentation des dépenses sous l'effet de la crise.

12. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de dérogations pour non-observation de critères de réalisation compte tenu des mesures correctives adoptées à la suite de leur réaction au choc exogène. Les autorités ont à juste titre pris contact avec les partenaires pour le développement afin qu'ils les aident à financer leur plan de riposte et réduire ainsi leur recours aux avances de la banque centrale. En outre, elles ont réaffecté les dépenses en faveur de la santé et des mesures d'atténuation, et elles se sont engagées à ramener le crédit net à l'État par la BCRG au niveau des limites statutaires d'ici la fin décembre. Elles ont soumis au Parlement une loi de finances rectificative 2020 et devraient soumettre avant la réunion du Conseil d'administration un budget 2021 conforme aux objectifs du programme. Enfin, la BCRG s'est engagée à émettre des instruments de stérilisation afin de ramener le taux de croissance de la base monétaire à 15 % environ d'ici la fin décembre, conformément aux objectifs du programme.

13. L'accent mis sur les mesures de riposte d'urgence a fait dérailler le programme structurel, la plupart des repères structurels n'ayant pas été respectés (tableau 11). Les tarifs de l'électricité n'ont pas pu être augmentés en juin 2020 comme prévu à cause de la pandémie. Le repère structurel non atteint relatif à la publication du formulaire de déclaration de patrimoine a été réalisé avec retard en novembre 2020 (mesure préalable). L'achèvement du manuel de gestion des investissements publics, qui avait été retardé, est maintenant prévu en décembre 2020. Le repère structurel continu relatif aux accords miniers nouveaux ou renouvelés a été atteint.

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

Les entretiens ont essentiellement porté sur les mesures propres à riposter à la pandémie en 2020, un engagement à assainir les finances publiques à moyen terme, la préservation des amortisseurs extérieurs en assouplissant le régime de change et l'avancement des réformes structurelles en cours.

A. Politique budgétaire

Riposter à la crise en 2020

14. Le solde budgétaire de base a été assoupli de près de 3 points de pourcentage du PIB afin de financer la riposte à la pandémie de COVID-19 (tableau 2 du texte). Alors que l'on prévoyait un excédent de 0,6 % du PIB lors de la 4^e revue, le solde budgétaire de base est désormais estimé à -2,3 % du PIB. Ce creusement s'explique par un accroissement des dépenses liées à la crise et par des mesures de mobilisation

Tableau 2 du texte. Guinée : orientation de la politique budgétaire en 2020
(en pourcentage du PIB)

	Projections		
	4 ^{ème} revue (avant la crise)	FCR	Actuel
Recettes et dons	15.2	13.7	14.7
Recettes	14.1	12.3	12.7
dont riposte COVID		0.20	0.24
Dépenses et prêts nets	18.2	17.3	18.3
Dépenses courantes	11.3	12.4	13.5
dont riposte COVID		0.72	0.93
Personnel	3.6	3.8	3.8
Biens et services	3.4	3.6	3.5
Subventions et transferts	3.7	4.3	5.3
Dépenses d'investissement	6.8	4.9	4.7
dont riposte COVID		0.57	0.54
Autres mesures liées à la COVID (remboursement d'arriérés,		0.02	0.05
Total des mesures liées à la COVID		1.5	1.8
Solde global	-3.0	-3.7	-3.6
Solde de base	0.6	-2.0	-2.3

Sources : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

des recettes représentant 1,8 % du PIB, ainsi que par une insuffisance des recettes représentant 1,2 % du PIB du fait du ralentissement de la croissance et des capacités limitées de perception de l'impôt. La réaffectation des dépenses d'investissement au profit des dépenses courantes, avec une baisse de ½ point du PIB des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et de 1½ point du PIB des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures par rapport aux projections pré-COVID, a également créé une marge manœuvre pour financer une hausse des dépenses en faveur du secteur de l'électricité. Les autorités ont adopté une loi de finances rectificative conforme à ces engagements du programme et l'ont soumise au Parlement (mesure préalable).

15. L'insuffisance de recettes due à la pandémie ne devrait pas être atténuée par l'amélioration notable de la production minière. Malgré un doublement attendu de la croissance de la production minière, les recettes fiscales du secteur minier ne devraient augmenter que légèrement, de 0,1 point de pourcentage du PIB, par rapport aux projections avant la crise, car beaucoup de nouvelles sociétés bénéficient d'exonérations et d'abattements (annexe 2). De plus, la pandémie a ralenti la mise en œuvre des mesures de mobilisation des recettes évoquées lors de la 4^e revue (tableau 3 du texte). Le dispositif de paiement des taxes en ligne commence seulement à fonctionner. En revanche, la baisse des cours mondiaux du pétrole s'est traduite par des recettes fiscales au titre de la taxe spéciale sur les produits pétroliers plus élevées que prévu.

Tableau 3 du texte. Guinée : mesures de mobilisation des recettes fiscales, 2020¹
(en pourcentage du PIB)

	Mobilisation prévue de recettes supplémentaires en 2020		Exécution (fin août 2020)		
	% du PIB	Milliards de GNF	% du PIB	Milliards de GNF	% de l'objectif
Mobilisation de recettes fiscales	0.42	613	0.09	136	22
Mesures relatives à la politique fiscale	0.24	359	0.01	14	4
Rationalisation des exonérations ponctuelles	0.09	130	0.01	14	11
Élargissement de l'assiette de la taxe sur l'assurance	0.16	229	-	-	-
Mesures relatives à l'administration fiscale	0.17	254	0.08	122	48
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits généraux des grandes entreprises	0.06	91	0.02	34	38
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits sur pièces auprès des entreprises	0.01	18	0.01	15	81
Recouvrement des arriérés fiscaux recouvrables	0.03	48	0.01	21	43
Recouvrement d'impôts à la suite du rapprochement des bases de données douanière	0.01	20	0.01	9	43
Mise en service du guichet unique pour le commerce international	0.02	30	-	-	-
Recouvrement renforcé de la Contribution foncière unique	0.02	23	0.03	44	196
Mise en service de la nouvelle structure organisationnelle de la DNI ²	0.02	25	-	-	-

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.
¹ Il s'agit du total des recettes supplémentaires en 2019 et 2020 par rapport à un scénario de référence dans lequel aucune mesure n'a été prise.
² Direction nationale des impôts.

16. Les subventions étant inefficaces et non ciblées, la pandémie fait augmenter les dépenses d'électricité plus que prévu. Dans le cadre du plan de riposte à la COVID-19, les autorités ont décidé de fournir gratuitement l'électricité aux ménages vulnérables et de reporter le paiement des factures d'électricité des particuliers et du secteur de l'hôtellerie. Cette mesure a été prolongée jusqu'à la fin de 2020 et s'est transformée de fait en une exemption totale. La gratuité de l'électricité, conjuguée au confinement et aux mesures connexes liées à la crise, a fait augmenter la

demande d'électricité². De plus, la mise en exploitation du barrage de Souapiti a été retardée à cause de la pandémie, privant les autorités du volume d'électricité gratuite attendu pendant la phase d'essai du barrage et obligeant EDG à recourir à la technologie thermique, plus coûteuse. Les subventions à l'électricité n'étant pas ciblées, cette hausse des dépenses est regrettable. Les autorités demeurent déterminées à poursuivre les réformes afin de porter progressivement les tarifs au niveau de recouvrement des coûts tout en préservant le tarif social afin de protéger les plus vulnérables, avec le concours de la Banque mondiale. Il est essentiel de prendre des mesures rapides dans ce domaine afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire permettant de réaliser les dépenses sociales et d'infrastructures qui s'imposent.

17. La Guinée a réussi à mobiliser un soutien extérieur pour financer la riposte à la COVID.

Des institutions multilatérales ont accordé des dons programme et des prêts programme, notamment le FMI au titre de la FCR. De plus, l'allègement et la suspension de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC et dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette, appuyée par le G-20 et le Club de Paris, donnent aux autorités une marge de manœuvre supplémentaire pour mettre en œuvre leurs mesures d'atténuation de l'impact de la crise (tableau 4 du texte). L'ensemble du soutien extérieur à la riposte face à la pandémie devrait représenter 2,5 % du PIB.

Tableau 4 du texte. Guinée : financement de la riposte à la pandémie en 2020

	Millions de dollars	% du PIB
Appui budgétaire extérieur (dons et prêts)	381	2.5
Dons	110	0.7
Banque mondiale (DPO pour faire face à l'urgence de la COVID)	41	0.3
Banque mondiale (Protection sociale face à la COVID)	39	0.3
Banque Africaine de Développement	4	0.0
Fonds fiduciaire ARC du FMI	25	0.2
Crédits	271	1.8
Banque mondiale (DPO pour faire face à l'urgence de la COVID)	41	0.3
FMI (facilité de crédit rapide)	149	1.0
Banque islamique de développement	20	0.1
Banque Africaine de Développement	29	0.2
ISSD du G20 ¹	32	0.2

Source : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.
¹ L'ISSD permet de reporter les paiements dus au titre du service de la dette en 2020.

18. Les avances à court terme de la banque centrale ont servi à préfinancer la riposte immédiate à la pandémie, mais il faudrait les rembourser d'ici la fin de l'année. Alors qu'une partie des financements extérieurs étaient encore en attente au cours de l'année 2020 et que les moyens manquaient, la banque centrale a avancé des prêts au Trésor, ce qui a porté les emprunts nets bien au-delà des limites statutaires (d'environ 1,3 % du PIB à la fin septembre). Les autorités se sont engagées à rembourser les avances de la banque centrale d'ici la fin de l'année.

19. Les autorités respectent les engagements de transparence et de responsabilité qu'elles ont pris dans le cadre de la FCR. Les rapports sur les dépenses liées à la COVID-19 jusqu'à la fin octobre 2020 ont été publiés sur le site Web du ministère de l'Économie et des finances. Les autorités ont créé un fonds budgétaire qui réserve des ressources extérieures et intérieures à la pandémie. De plus, elles ont mis en place un compte dédié dans le cadre du compte unique du Trésor pour recevoir et décaisser les fonds COVID-19. Avant juillet 2020, le plan de riposte à la COVID-19 était mis en œuvre par des procédures budgétaires exceptionnelles. En juillet, un décret a été adopté autorisant des ressources budgétaires et des dépenses supplémentaires, en particulier

² À cela s'est ajouté le fait que le plafond de consommation pour la gratuité était élevé, à 330 kWh par mois. Les autorités ont récemment décidé de ramener ce plafond à 250 kWh par mois au dernier trimestre de l'année.

consacrées à la COVID-19. En conséquence, les autorités entendent régulariser toutes les dépenses liées à la COVID-19 exécutées avant le décret et ont cessé de faire appel à des procédures exceptionnelles. En outre, les autorités publient les marchés passés pour les projets liés à la COVID-19³. L'Inspection générale des finances procède actuellement à une vérification des dépenses à haut risque avec la participation d'organisations de la société civile. En outre, la Cour des comptes devrait achever en juin 2021 l'audit *ex post* des dépenses liées à la COVID.

Redéfinir le cadre de la trajectoire budgétaire à moyen terme

Politiques budgétaires à moyen terme pour préserver la viabilité de la dette.

20. La stratégie budgétaire des autorités pour 2021 vise à soutenir la reprise après la pandémie tout en assurant un assainissement progressif afin de préserver la viabilité de la dette. À cet effet, elles visent un solde budgétaire de base de 0,5 % et un déficit global de l'ordre de 2,4 % du PIB, ce qui correspond à un assainissement global de 1,2 % du PIB. Les recettes devraient remonter à mesure que les mesures d'allègement fiscal seront progressivement supprimées et que l'économie non minière rebondira. Les dépenses devraient diminuer lorsque cesseront les dépenses de financement des mesures de riposte à la pandémie. En outre, les dépenses consacrées au secteur de l'électricité devraient elles aussi retrouver leur niveau d'avant la crise car la consommation va revenir à la normale avec la fin des subventions liées à la crise et l'entrée en exploitation du barrage de Souapiti, qui permettra aux autorités d'obtenir de l'électricité gratuite pendant la phase d'essais. Les subventions et les transferts devraient également revenir à la normale car les coûts de la mise en place de la nouvelle Assemblée étaient ponctuels. Les autorités devraient présenter au Parlement un projet de loi de finances pour 2021 conforme à ces engagements avant la réunion du Conseil d'administration (mesure préalable).

21. Il est fondamental d'améliorer la mobilisation des recettes, y compris dans le secteur minier, pour assurer le succès de l'assainissement des finances publiques et créer l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses prioritaires. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à continuer de s'employer à mettre en œuvre les mesures de politique fiscale et d'administration des recettes convenues durant la 4^e revue de l'accord au titre de la FEC. Dans l'application du plan, il est essentiel de chercher les moyens de collecter des recettes de la production d'or artisanale et de réduire au minimum les exonérations fiscales. À cet effet, le Code général des impôts est en train d'être révisé, avec le concours du FMI. Des travaux sont en cours en vue d'adopter un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, mieux adapté au contexte social fragile de la Guinée, après l'assistance technique du FMI. De plus, il demeure fondamental d'appliquer les dispositions fiscales du Code minier de 2013 aux nouveaux contrats miniers pour faire en sorte que la Guinée profite de ses richesses minières et réduise les exonérations, les exemptions et les droits acquis. Il faut en outre poursuivre les travaux visant à réduire les transferts de bénéfices résultant des prix de transfert (annexe 2). S'agissant de l'administration des recettes, il faudrait que la Guinée continue d'investir dans la numérisation, la planification de la continuité des activités et les processus de gestion de la conformité fondée sur

³Les contrats de passation des marchés et les rapports mensuels d'exécution sont publiés sur le site web du ministère de l'Économie et des finances à l'adresse (<https://mef.gov.gn/>).

les risques.

22. Pour maintenir un risque modéré de surendettement, les autorités se sont engagées à réduire et rééchelonner leurs plans d'investissements financés sur ressources extérieures en 2021 et à moyen terme par rapport à avant la crise. La version révisée des plans d'investissements constitue encore une expansion considérable par rapport au passé (il prévoit une augmentation d'un tiers entre 2020 et 2021, et d'autres augmentations les années suivantes), mais elle est plus réaliste compte tenu des contraintes de capacités actuelles. Ces engagements intègrent les résultats de l'AVD, qui confirment que la Guinée continue de présenter un risque modéré de surendettement extérieur et dispose d'une marge limitée pour absorber les chocs (Analyse de viabilité de la dette, décembre 2020). Une politique prudente d'emprunts extérieurs, en recourant au maximum aux emprunts concessionnels, en renforçant la gestion de la dette et en améliorant la gestion des investissements publics, sera essentielle pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

Achever le programme de réformes budgétaires structurelles

23. Principaux domaines de réforme :

- ***Améliorer la gestion des finances publiques.*** Des progrès ont été réalisés dans certains domaines. La plupart des comptes bancaires des unités budgétaires de l'administration centrale sont désormais intégrés dans le compte unique du Trésor. En outre, les autorités ont amélioré le processus de passation des marchés publics, et un nouveau Code de passation des marchés est entré en vigueur en septembre. De plus, les autorités ont récemment amélioré la comptabilisation des arriérés de paiement de l'exercice en ajoutant une nouvelle fonctionnalité au système existant d'exécution du budget. Des travaux doivent cependant être menés plus avant dans un certain nombre de domaines, notamment le renforcement de la communication des informations financières et l'amélioration de la gestion de trésorerie pour favoriser la transparence et la responsabilité. L'adoption prévue du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 avec une assistance technique du FMI soutiendra ces travaux. Des efforts supplémentaires devront en outre être déployés en matière de gestion de la dette.
- ***Améliorer la gestion des investissements publics.*** Les autorités ont mis en place une plateforme électronique de gestion intégrée des investissements, avec le concours de la BAD et du PNUD. Elles achèvent les préparatifs de l'adoption du manuel de préparation, d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics.

B. Politique monétaire et politique de change

24. Les autorités sont déterminées à ramener les avances de la banque centrale au niveau des limites statutaires d'ici la fin de l'année. Ce remboursement est essentiel pour garantir que la croissance de la base monétaire, qui atteignait 40 % (en glissement annuel) à la fin septembre, se rapproche des projections du programme de 16 % environ. De plus, la BCRG est déterminée à gérer activement les liquidités afin de contribuer à maîtriser l'expansion de la base monétaire, en émettant des titres de régulation monétaire selon les besoins comme instruments de stérilisation,

même s'ils entraînent des coûts pour la banque centrale. Dans la situation actuelle, il faut réduire la base monétaire d'environ 1,8 % du PIB. Il est conseillé à la BCRG et au Ministère de l'Économie de collaborer étroitement pour veiller à ce que le remboursement des avances et les interventions de stérilisation parviennent à ralentir le rythme de croissance de la base monétaire. La situation de surliquidité du secteur bancaire va sans doute permettre d'obtenir les financements nécessaires. À terme, les autorités restent déterminées à maîtriser les financements auprès de la banque centrale, ce qui est essentiel pour maintenir l'inflation à un chiffre.

25. Les services du FMI se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie d'intervention de la banque centrale sur le marché des changes basée sur les règles (annexe 4). La réalisation de cette mesure préalable couronne un processus d'assouplissement progressif du taux de change sur la période couverte par l'accord FEC. La politique basée sur les règles limitera le pouvoir discrétionnaire de la BCRG en subordonnant ses interventions sur le marché interbancaire à l'évolution du taux de change. Ce mécanisme est possible grâce à la mise en place d'une plateforme de négociation électronique, avec le soutien financier de la Banque africaine de développement. En limitant les ventes de devises de la BCRG, cette nouvelle politique préservera également la situation des réserves de change de la banque centrale, qui s'est considérablement améliorée pendant la durée de l'accord FEC puisque ces réserves ont été portées de 686 millions de dollars à la fin de 2017 à 1 245 millions de dollars à la fin de 2020, d'après les prévisions.

26. Une évaluation des sauvegardes a été entreprise dans le cadre du décaissement récent au titre de la FCR. Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de 2018 ont été mitigés et des mesures s'imposent pour résoudre les problèmes en suspens. Il s'agit notamment d'achever l'audit externe des réserves de change à la fin juin 2020, de procéder à un examen des opérations de change, de renforcer la capacité d'audit interne et d'améliorer la supervision du Comité d'audit. Par ailleurs, la révision de la loi portant statuts de la BCRG a commencé et devrait être achevée d'ici avril 2021.

C. Stabilité et inclusion financières

27. Les mesures relatives au secteur financier destinées à protéger le secteur privé ont été adéquates, mais certaines mettent du temps à être mises en vigueur. La création d'un fonds de garantie des prêts aux PME et le fonds d'appui aux entreprises du secteur informel sont censés à juste titre soutenir l'activité dans le contexte de la crise. L'entrée en vigueur du fonds en faveur des PME a cependant subi un retard. Il est urgent d'achever les travaux sur les cadres de gouvernance et de responsabilité des fonds. En outre, les autorités doivent s'attacher à élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'inclusion financière, avec le concours de la Banque mondiale, afin de renforcer l'accès au crédit par les PME, les femmes et les jeunes.

28. Les travaux de renforcement de la supervision bancaire se poursuivent, bien que les progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la revue de la stabilité du secteur financier de 2019 aient été ralentis par la pandémie. Le cadre de la surveillance LBC/FT fondée sur les risques dans le secteur bancaire est opérationnel depuis octobre 2019. Sa mise en œuvre effective renforcera le cadre réglementaire de la BCRG. À terme, il est important d'accroître les effectifs chargés du contrôle bancaire, de renforcer la politique d'intervention rapide de la BCRG, de

mettre en œuvre le cadre de fourniture de liquidité d'urgence et le cadre de résolution bancaire et d'achever le cadre juridique du fonds de garantie des dépôts, avec une assistance technique du FMI.

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE

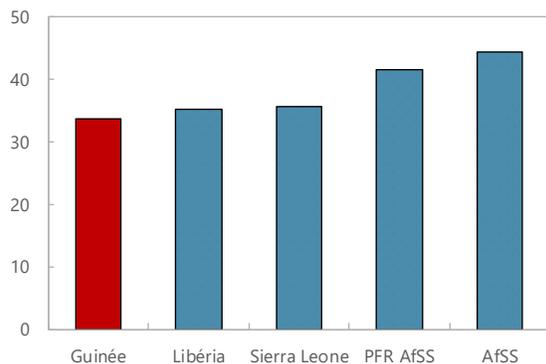
29. La pandémie de COVID-19 a exacerbé une pauvreté qui était déjà élevée. L'enquête officielle la plus récente sur la pauvreté a été réalisée en 2018 et montrait que malgré des améliorations, près de 45 % de la population vivait sous le seuil national de pauvreté. De plus, il ressort de publications officielles récentes que la pandémie a aggravé la situation des ménages les plus vulnérables et des nombreux travailleurs du secteur informel (graphique 6).

30. La mise en œuvre du plan de transferts monétaires et alimentaires afin d'atténuer l'effet de la crise est bienvenue, mais elle a été retardée. Ce programme vise à procéder à des transferts monétaires électroniques en faveur de 240 000 ménages inscrits au registre social, un financement de la Banque mondiale couvrant 150 000 ménages. Malheureusement, les autorités ayant tardé à remplir les conditions pour que le financement extérieur soit versé, l'expansion des transferts, qui était prévue à la fin novembre, a pris du retard. L'Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES) a versé des transferts monétaires électroniques à 17 000 ménages de Conakry dont les ressources sont inférieures à un seuil déterminé par la méthode du *proxy means testing* (PMT). Les 7 000 ménages de Conakry inscrits dans le registre social dont le revenu est supérieur au seuil PMT recevront des transferts alimentaires avec l'aide du Programme alimentaire mondial. Au total, en septembre, un dixième seulement des bénéficiaires prévus avaient reçu des transferts.

Graphique 6. Guinée : pauvreté et impact de la COVID-19

Coefficient de Gini¹

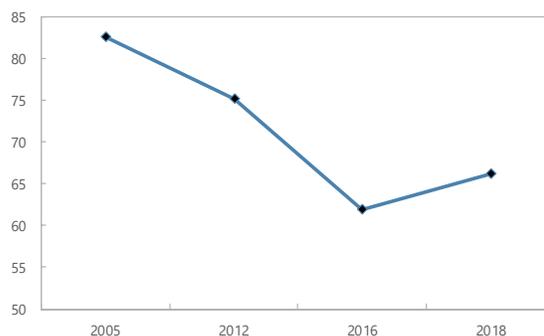
Alors que la Guinée connaît relativement moins d'inégalités que les pays comparables...



Taux de pauvreté

(en pourcentage de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle)

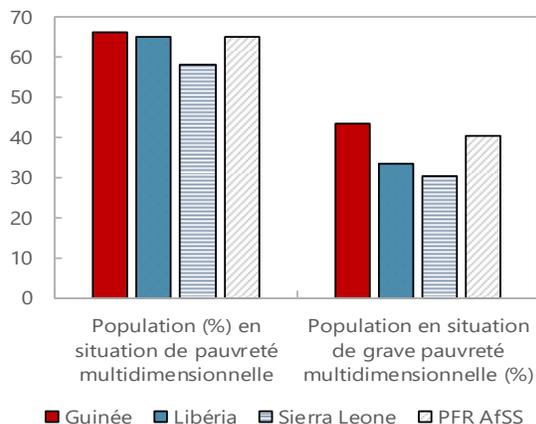
...et a vu la pauvreté diminuer sensiblement...



Taux de pauvreté multidimensionnelle¹

(en pourcentage de la population)

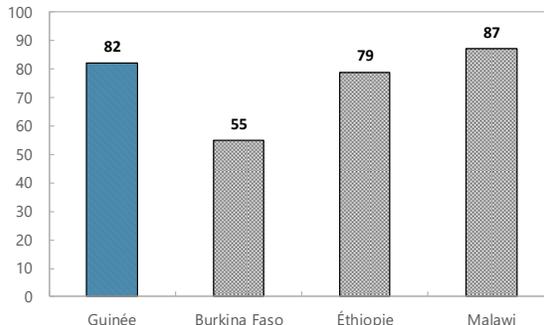
...les taux de pauvreté demeurent supérieurs à ceux des pays comparables.



Impact de la COVID-19 sur les revenus

(en pourcentage des personnes interrogées)

La pandémie a provoqué une baisse sensible des revenus des ménages.



Sources : Indicateurs du développement dans le monde ; Oxford Poverty & Human Development Initiative ; Étude de la Banque mondiale sur la mesure des niveaux de vie.

¹Année la plus récente de données disponibles pour chaque pays. La moyenne AfSS correspond à la moyenne des années les plus récentes de données disponibles pour les pays d'Afrique subsaharienne.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ

31. Un renforcement du dispositif de lutte contre la corruption améliorera la gouvernance. Les autorités ont adopté le décret d'application du régime de déclaration de patrimoine en mars 2020 (repère structurel à la fin septembre manqué) et s'emploient à achever la mise au point du régime de déclaration de patrimoine conforme aux meilleures pratiques internationales. Dans ce contexte, un formulaire de déclaration de patrimoine a été parachevé avec une assistance technique de la Banque mondiale et publié sur le site Web de la Cour des comptes (repère structurel à la fin juin non atteint, mesure préalable). Les premières déclarations devraient être déposées au début de 2021 et les autorités ont alloué des ressources à la Cour des comptes dans la loi de finances de 2021 afin qu'elle mette en place la structure institutionnelle nécessaire. Un projet de loi LBC/FT a été achevé en avril 2020 avec une assistance technique du FMI, et le conseil des ministres devrait l'adopter en novembre. À terme, la mise en œuvre du régime de déclaration de patrimoine et l'adoption de la loi LBC/FT soutiendront les efforts de lutte contre la corruption et amélioreront la gouvernance.

MODALITÉS DU PROGRAMME

32. Le programme est intégralement financé. Les besoins de financement extérieur de la Guinée en 2020 devraient être satisfaits par des financements multilatéraux et bilatéraux, notamment des décaissements du FMI au titre de la FCR et de la FEC. Alors que les mesures prévues par les autorités devraient être intégralement financées jusqu'à la fin de 2021, un prolongement de la pandémie ou une concrétisation des risques baissiers mondiaux pourraient créer de nouveaux besoins de financement à moyen terme. On pourrait ainsi observer une détérioration des termes de l'échange du fait d'une hausse des cours mondiaux du pétrole ou d'une baisse des cours des métaux, une réduction de la demande de bauxite de la part des partenaires commerciaux ou une diminution des financements disponibles auprès des bailleurs de fonds.

33. La capacité de la Guinée à rembourser le FMI est bonne compte tenu de ses antécédents solides de respect de ses obligations (tableau 7). L'encours de ses obligations à l'égard du FMI s'élève à 327 millions de DTS (environ 3 % du PIB). Les financements importants récents d'autres partenaires pour le développement montrent que la communauté internationale poursuit son soutien aux politiques macroéconomiques de la Guinée.

34. Modification du programme et suivi. Les autorités demandent des dérogations pour non-observation du critère de réalisation à la fin décembre 2019 relatif au solde budgétaire de base et des critères de réalisation à la fin juin relatifs aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale et aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale. À l'appui de leur demande, les autorités ont réalisé trois mesures préalables et devraient réaliser la dernière avant la réunion du Conseil d'administration (MPEF, tableau 2). En outre, les autorités prennent des mesures correctives pour ramener les emprunts de l'État auprès de la banque centrale au niveau de ses limites statutaires d'ici la fin décembre, et réduire le rythme de croissance de la base monétaire en accroissant la stérilisation.

35. Développement des capacités. Les priorités de l'assistance technique ont été alignées sur les objectifs du programme en insistant sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la politique fiscale et les statistiques du secteur réel. Après un certain ralentissement après la flambée de COVID-19, l'assistance technique reprend progressivement sous forme virtuelle.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. Bien que la croissance globale ait été stimulée par un secteur minier dynamique, l'économie non minière a été fortement touchée par la pandémie. La croissance réelle devrait atteindre 5,2 %, mais l'économie non minière devrait connaître une croissance de seulement 2,4 %. De plus, l'amélioration de la production minière ne s'est pas traduite par une hausse des recettes budgétaires ou des réserves. Les autorités ont donc recouru à une réaffectation des dépenses et à des financements extérieurs pour financer leur plan de riposte à la pandémie. À moins d'une deuxième vague de contaminations, l'activité non minière devrait reprendre en 2021. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse.

37. L'assouplissement budgétaire de 2020 destiné à soutenir le plan de riposte à la crise des autorités est adéquat. Le creusement de 3 % du solde budgétaire de base s'explique par le manque à gagner sur les recettes du fait de la crise et des dépenses nécessaires pour accroître les dépenses de santé et les transferts afin de protéger les plus vulnérables et le secteur privé. En outre, les autorités ont fait des progrès dans l'engagement d'accroître la transparence qu'elles avaient pris dans le cadre de la FCR et il leur est conseillé de continuer de mettre en œuvre leur budget avec transparence et de recourir le moins possible aux procédures de dépenses exceptionnelles. La hausse des dépenses d'électricité est cependant regrettable car les subventions à l'électricité ne sont pas ciblées. Une fois que la crise sera passée, il sera essentiel que la réforme des subventions à l'électricité se poursuive afin que les tarifs assurent le recouvrement des coûts et créent l'espace budgétaire nécessaire pour réaliser des investissements en capital et des investissements sociaux. Le projet de loi de finances 2021 soutient à juste titre une reprise après la pandémie tout en assurant la viabilité de la dette.

38. Les progrès visant à renforcer les dispositifs de protection sociale doivent se poursuivre. La pandémie devrait exacerber la pauvreté et les inégalités. Il faut accélérer la réalisation du plan de riposte dans ce domaine pour aider les plus vulnérables en temps voulu.

39. Il reste fondamental de mobiliser les recettes à moyen terme. Les autorités sont encouragées à accélérer leur plan de mise en œuvre de leur stratégie de mobilisation des recettes convenue lors de la 4^e revue de l'accord au titre de la FEC. Il est en particulier essentiel d'appliquer les dispositions du Code minier, de limiter les exonérations et les abattements et d'être attentif aux questions de prix de transfert pour veiller à ce que la Guinée puisse dûment profiter de ses richesses minières.

40. Les autorités devraient continuer de garder à l'esprit les questions de capacité d'absorption et de viabilité de la dette lorsqu'elles mettent en œuvre leurs plans

d'investissement. La Guinée continue d'avoir une dette viable et présente un risque modéré de surendettement, compte tenu d'un plan d'investissement ambitieux mais réaliste à moyen terme. Il est essentiel de poursuivre une politique prudente d'emprunts extérieurs, en recourant le plus possible à des emprunts concessionnels. Les progrès doivent également continuer dans l'amélioration de la gestion des investissements publics pour optimiser les retours sur investissement et améliorer la transparence et l'efficacité. Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités d'adopter le manuel des investissements publics d'ici la fin de 2020. Les réformes de la gestion des finances publiques visant à renforcer l'exécution du budget et améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette sont essentielles pour favoriser la transparence et la responsabilité et doivent se poursuivre.

41. Il est essentiel de rembourser les avances de la banque centrale afin de maîtriser l'inflation. Si le recours à des avances temporaires de la banque centrale pour préfinancer certaines dépenses liées à la COVID-19 était une solution à court terme pour financer rapidement le plan d'urgence, il faudra intégralement rembourser ces avances une fois que les financements extérieurs seront décaissés pour éviter les conséquences inflationnistes de la création de liquidités. Les services du FMI saluent les actions et les engagements des autorités visant à ramener les avances au niveau de leurs limites statutaires d'ici la fin de l'année ainsi que les plans de la BCRG pour gérer activement les liquidités afin de ralentir la croissance de la monnaie centrale.

42. Les services du FMI félicitent les autorités pour leurs progrès dans l'assouplissement du régime de change tout en constituant des amortisseurs extérieurs contre les chocs. Les réserves de change sont globalement adéquates, grâce à une accumulation active par les autorités pendant la période couverte par l'accord au titre de la FEC, et les mesures prises récemment pour assouplir le taux de change et adopter une stratégie d'intervention fondée sur des règles pour réduire le pouvoir discrétionnaire sont bienvenues. Il faudra désormais que les autorités s'engagent à respecter le cadre de politique monétaire pour garantir qu'il continuera d'être mis en œuvre, en évitant une nouvelle appréciation réelle de la monnaie et en préservant les réserves internationales.

43. Les services du FMI se félicitent des progrès enregistrés dans le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et encouragent les autorités à poursuivre les réformes. L'adoption du formulaire de déclaration de patrimoine est une étape fondamentale pour permettre la mise en place du nouveau dispositif, qui devrait commencer en 2021, et accroître la transparence et la responsabilité.

44. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme à la fin décembre 2019, des mesures correctives face à la non-observation des critères à la suite du choc exogène de la COVID-19 et des progrès réalisés dans les réformes, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever les cinquième et sixième revues (les dernières) de l'accord au titre de la FEC, de bénéficier de dérogations pour non-observation de critères de réalisation et d'achever la revue des assurances de financement. La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) des autorités énoncent les mesures à prendre pour que les objectifs du programme restent atteignables. La capacité à rembourser le FMI reste adéquate et les risques qui pèsent sur le programme sont gérables.

Tableau 1. Guinée : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–25

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Eff.	Prél.	4 ^e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire											
Comptes nationaux et prix											
PIB à prix constants	10.3	6.2	5.6	5.8	1.4	5.2	5.5	5.2	5.0	5.0	5.0
Secteur minier	55.5	8.7	8.0	8.6	-3.5	18.4	7.6	6.0	5.3	5.1	5.0
Secteur non minier	4.1	5.7	5.1	5.1	2.5	2.4	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9
Déflateur du PIB	10.4	10.0	9.3	8.2	8.5	9.9	8.0	7.9	8.1	7.8	7.8
PIB aux prix du marché	21.9	16.8	15.4	14.4	10.1	15.7	14.0	13.5	13.5	13.1	13.1
Prix à la consommation (moyenne)											
Moyenne	8.9	9.8	9.5	8.5	9.1	10.2	8.0	7.9	7.8	7.8	7.8
Fin de période	9.5	9.9	9.1	8.1	8.7	9.6	8.0	7.9	7.8	7.8	7.8
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (exprimées en dollars)	68.7	-2.3	-0.8	17.2	-3.6	22.1	5.9	6.8	9.7	11.1	6.3
Importations, f.à.b. (exprimées en dollars)	-6.6	21.8	-8.0	33.4	12.6	9.7	8.1	3.2	7.6	5.8	5.6
Taux de change effectif moyen (- = dépréciation)											
Indice nominal	-1.4	0.2	2.4
Indice réel	4.9	7.2	9.3
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets ¹	9.6	8.3	12.1	1.8	0.4	-2.2	2.4	6.1	3.6	3.1	1.9
Avoirs intérieurs nets ¹	6.2	1.9	10.8	3.6	6.1	15.8	12.6	11.8	9.9	9.2	9.3
Créances nettes sur l'État ¹	5.0	10.0	6.1	1.6	2.4	9.5	8.0	5.7	4.3	4.1	4.8
Créances nettes sur l'État ¹ , hors recapitalisation	5.0	-4.2	3.9	0.7	1.4	8.5	7.1	4.8	3.5	3.3	4.0
Crédit au secteur non public ¹	0.9	6.2	9.9	2.3	0.7	6.6	5.5	7.0	6.4	5.9	5.3
Monnaie centrale	10.3	6.3	16.8	3.0	1.8	9.6	10.3	17.5	13.6	12.6	11.6
Monnaie au sens large (M2)	15.8	10.2	23.0	21.7	10.4	13.6	15.0	17.9	13.5	12.3	11.2
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances de l'administration centrale											
Total des recettes et dons	15.3	14.5	14.1	15.2	13.6	14.7	14.4	15.1	15.6	16.1	16.4
Recettes	13.7	13.1	13.7	14.1	12.3	12.7	13.4	14.2	14.7	15.2	15.5
Dont : Recettes non minières	11.4	10.6	11.8	11.7	10.9	11.2	11.8	12.3	12.7	13.1	13.4
Dons	1.5	1.4	0.5	1.1	1.3	2.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
Total des dépenses et prêts nets	17.3	15.6	14.6	18.2	17.3	18.3	16.8	17.3	17.9	18.2	18.6
Dépenses courantes	11.5	10.6	10.9	11.3	12.4	13.5	11.4	11.3	11.2	11.4	11.4
dont : Paiements d'intérêts	0.9	0.8	0.5	0.7	0.7	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0
Dépenses en capital et prêts nets	5.7	4.9	3.6	6.8	4.9	4.7	5.3	6.0	6.6	6.7	7.2
Solde budgétaire global											
Dons compris	-2.1	-1.1	-0.5	-3.0	-3.7	-3.6	-2.4	-2.2	-2.3	-2.1	-2.2
Dons non compris	-3.6	-2.5	-0.9	-4.1	-5.0	-5.6	-3.4	-3.1	-3.2	-3.0	-3.1
Solde budgétaire de base	-1.1	0.8	0.6	0.6	-2.0	-2.3	0.5	0.8	1.0	0.7	0.5
Solde courant											
Transferts officiels compris	-6.7	-20.3	-13.7	-21.9	-20.9	-12.3	-14.2	-12.1	-11.1	-9.9	-10.4
Hors transferts officiels	-7.2	-20.7	-13.9	-22.3	-21.6	-13.6	-14.7	-12.5	-11.6	-10.3	-10.8
Balance globale des paiements	0.7	1.7	2.2	-0.4	-3.1	-1.8	0.4	1.3	1.0	1.0	0.5
Pour mémoire :											
Exportations de biens et de services (en millions de dol	4,125.0	4,082.0	4,140.3	4,818.5	3,953.5	4,897.9	5,183.9	5,535.1	6,068.2	6,734.1	7,156.1
Importations de biens et de services (en millions de do	4,894.2	5,847.5	5,427.6	7,254.3	6,128.1	6,022.6	6,481.4	6,667.4	7,170.8	7,585.6	8,062.3
Balance globale des paiements (en millions de dollars)	72.0	210.7	303.5	-62.7	-446.8	-265.8	64.2	231.7	189.5	191.5	98.9
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en million	322.1	547.0	868.5	918.8	882.1	789.2	865.3	1,062.6	1,207.8	1,342.6	1,418.7
Réserves disponibles brutes (en mois d'importations) ²	2.6	3.3	4.7	3.8	3.8	3.8	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Dette publique extérieure, FMI compris (en % du PIB)	19.3	18.9	19.5	28.5	30.7	23.8	28.4	30.6	31.1	31.1	31.1
Dette publique totale, FMI compris (en % du PIB)	39.5	37.7	36.5	43.1	44.9	40.4	43.2	43.5	42.3	41.2	40.4
PIB nominal (en milliards de GNF)	93,942	109,761	126,707	144,980	139,446	146,582	167,155	189,752	215,322	243,617	275,621
Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.											
¹ En pourcentage du stock de monnaie au sens large en début de période.											
² En mois d'importations de l'année suivante, à l'exclusion des importations pour les grands projets miniers financés sur ressources extérieures.											

Tableau 2. Guinée : balance des paiements, 2017–25
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Eff.	Proj.	4e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Exportations, f.à.b.	4,073	3,978	3,945	4,709	3,876	4,817	5,099	5,447	5,978	6,641	7,060
Produits miniers	3,644	3,134	3,519	4,130	3,431	4,383	4,449	4,713	5,150	5,711	6,054
Autres	429	844	426	579	445	435	651	734	827	930	1,006
Importations, f.à.b.	-4,138	-5,041	-4,636	-6,176	-5,215	-5,086	-5,499	-5,677	-6,106	-6,459	-6,822
Produits alimentaires	-425	-449	-390	-567	-515	-428	-580	-619	-662	-707	-756
Autres biens de consommation	-386	-440	-547	-591	-576	-612	-712	-760	-813	-869	-929
Produits pétroliers	-548	-669	-743	-796	-513	-543	-796	-866	-931	-993	-1,056
Biens intermédiaires et d'équipement	-2,778	-3,483	-2,957	-4,222	-3,612	-3,503	-3,411	-3,432	-3,700	-3,890	-4,081
Balance commerciale des services	-704	-703	-596	-970	-835	-856	-898	-903	-975	-1,033	-1,144
Exportations de services	52	104	195	109	78	81	85	88	91	93	96
Importations de services	-756	-806	-792	-1,079	-913	-936	-982	-990	-1,065	-1,127	-1,240
Solde des revenus	-51	-806	-703	-928	-881	-989	-1,110	-1,047	-1,086	-1,235	-1,430
Dont : Intérêts sur la dette publique	-21	-36	-20	-11	-11	-30	-35	-43	-49	-56	-62
Transferts	125	98	99	96	79	247	91	83	122	127	136
Dont :											
Transferts privés nets	75	48	76	32	-14	60	10	6	40	38	44
Transferts officiels	49	50	24	64	94	187	81	77	82	89	93
Solde des transactions courantes											
Transferts officiels compris	-695	-2,473	-1,891	-3,268	-2,976	-1,867	-2,316	-2,095	-2,066	-1,959	-2,200
Hors transferts officiels	-744	-2,523	-1,915	-3,332	-3,070	-2,054	-2,398	-2,173	-2,148	-2,049	-2,292
Compte de capital	146	140	64	121	120	148	109	104	108	115	119
Transferts publics	143	118	41	97	96	124	84	78	82	88	91
Compte d'opérations financières	1,472	2,104	2,130	3,085	2,409	1,453	2,272	2,224	2,148	2,036	2,180
Publics (moyen et long terme)	86	243	235	1,481	1,195	669	1,010	762	535	495	519
Prêts liés à des projets	132	250	153	1,525	1,246	643	1,093	856	638	589	618
Financement au titre du programme	0	60	152	40	40	105	40	40	42	44	46
Publiques (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement échu	-46	-67	-70	-84	-91	-79	-123	-134	-144	-138	-145
Investissement direct et autre investissement privé (net)	1,306	1,835	1,781	1,514	1,184	1,614	1,191	1,402	1,564	1,500	1,603
Privées (court terme)	80	26	114	90	30	-830	71	60	48	41	57
Erreurs et omissions	-851	440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	72	211	303	-63	-447	-266	64	232	190	191	99
Financement	-72	-211	-303	63	98	208	-112	-254	-190	-191	-99
Utilisation des ressources du FMI (net)	24	49	24	32	33	182	-49	-55	-50	-54	-40
Décaissements	24	49	24	71	71	221	0	0	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes (- = augmentat	-102	-259	-327	31	65	27	-63	-189	-129	-126	-59
Dont : Allocation de DTS											
Variation des arriérés (- = réduction)	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	-6	0	0	0	-349	-57	-48	-23	0	0	0
Dons au titre du fonds fiduciaire ARC	0	0	0	0	22	23	0	0	0	0	0
Dons prévus au titre du fonds fiduciaire ARC ¹					3	2	48	23			
Initiative du G-20 pour la suspension du service de la dette					25	32					
FCR	0	0	0	0	146	0					
Banque mondiale					40	0					
Banque africaine de développement					20	0					
Écart de financement résiduel	0	0	0	0	-93	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)											
Transferts officiels compris	-6.7	-20.3	-13.7	-21.9	-20.9	-12.3	-14.2	-12.1	-11.1	-9.9	-10.4
Hors transferts officiels	-7.2	-20.7	-13.9	-22.3	-21.6	-13.6	-14.7	-12.5	-11.6	-10.3	-10.8
Solde global (en % du PIB)	0.7	1.7	2.2	-0.4	-3.1	-1.8	0.4	1.3	1.0	1.0	0.5
Ratio exportations/PIB (en %)	39.9	33.5	30.0	32.2	27.8	32.3	31.9	31.9	32.6	33.9	33.7
Ratio importations/PIB (en %)	-47.3	-48.0	-39.3	-48.5	-43.0	-39.8	-39.8	-38.4	-38.6	-38.2	-38.0
Ratio IDE/PIB (en %)	12.6	15.1	12.9	10.1	8.3	10.7	7.3	8.1	8.4	7.6	7.6
Réserves brutes disponibles (en millions de dollars)	686	945	1,272	1,241	1,206	1,245	1,307	1,496	1,625	1,751	1,811
Réserves brutes disponibles (en mois d'importations)	2.6	3.3	4.7	3.8	3.8	3.8	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
PIB nominal (en millions de dollars)	10,337	12,181	13,797	14,951	14,244	15,151	16,270	17,370	18,587	19,857	21,227
Unités de monnaie nationale par dollar É.-U. (moyenne)	9,088	9,011	9,184

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le don correspondant au service de la dette due dans les 18 mois consécutifs au 14 octobre 2020 dépend des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 3a. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017-25¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Eff.	Prél.	4 ^e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total des recettes et dons	14,342	15,965	17,902	22,067	18,977	21,588	24,033	28,644	33,638	39,193	45,200
Recettes	12,902	14,423	17,305	20,504	17,122	18,576	22,335	26,945	31,739	37,023	42,818
Recettes fiscales	12,443	13,609	15,868	19,537	16,167	17,599	21,091	25,427	29,835	34,587	39,675
Secteur minier	2,153	2,836	2,373	3,558	1,899	2,149	2,689	3,605	4,306	5,200	6,001
Fonds de développement local	356..	534	285	283	352	541	646	780	900
Secteur non minier	10,290	10,773	13,495	15,979	14,268	15,450	18,403	21,821	25,529	29,387	33,675
Impôts directs	2,226	2,346	2,563	3,255	2,870	3,155	3,954	4,554	5,168	5,847	6,477
Impôts indirects	8,064	8,428	10,932	12,724	11,398	12,294	14,449	17,267	20,361	23,540	27,198
Taxes sur les biens et services	5,434	5,861	7,583	8,927	7,953	9,113	10,359	12,144	14,007	16,103	18,363
Taxes sur le commerce international	2,630	2,566	3,349	3,798	3,445	3,182	4,090	5,123	6,354	7,437	8,835
Recettes non fiscales	459	814	1,437	966	955	977	1,243	1,518	1,904	2,436	3,142
Dons	1,440	1,542	597	1,563	1,855	3,012	1,698	1,699	1,899	2,171	2,382
Dons-projet	960	1,061	377	942	938	1,204	864	854	950	1,074	1,179
Appui budgétaire	449	449	216	621	917	1,808	834	845	950	1,096	1,203
Autres dons affectés	32	32
Dépenses et prêts nets	16,276	17,132	18,498	26,450	24,125	26,829	28,005	32,873	38,568	44,319	51,396
Dépenses courantes	10,809	11,589	13,830	16,451	17,232	19,748	18,987	21,352	24,050	27,745	31,411
Dépenses primaires courantes	9,955	10,710	13,253	15,484	16,248	18,470	17,452	19,554	21,973	25,349	28,679
Traitements et salaires	3,400	4,122	4,430	5,159	5,249	5,599	6,080	6,831	7,536	8,770	9,922
Biens et services	3,393	3,445	4,253	4,959	4,975	5,135	5,357	6,081	6,901	8,052	9,110
Subventions et transferts	3,114	3,142	4,570	5,366	6,024	7,736	6,014	6,641	7,536	8,527	9,647
EDG	1,168	905	2,157	2,401	2,401	3,308	2,390	2,151	1,936	1,742	1,568
Subventions	2,057	2,014	2,140	2,921	2,390	2,151	1,936	1,742	1,568
Fonds de garantie	100	387	387	387
Autres subventions et transferts	1,946	2,237	2,413	2,965	3,497	4,429	3,624	4,490	5,600	6,784	8,079
Intérêts sur la dette	854	879	577	966	984	1,278	1,535	1,798	2,077	2,397	2,733
Dette intérieure	665	557	391	856	876	985	1,168	1,328	1,507	1,705	1,929
Dette extérieure	190	322	186	111	108	293	366	470	570	691	803
Dépenses en capital	5,395	5,417	4,545	9,873	6,771	6,880	8,835	11,323	14,304	16,344	19,738
Financées sur ressources intérieures	3,240	2,105	2,766	3,118	2,695	2,350	2,664	4,392	5,968	8,040	10,529
Investissement (exéc. du budget central)	3,172	2,105	2,766	3,087	2,664	2,314	2,664	4,392	5,968	8,040	10,529
Fonds de développement local	356..	534	285	283	352	541	646	780	900
Transferts de capitaux	68	0	0	31	31	36	0	0	0	0	0
Financées sur ressources extérieures	2,155	3,312	1,779	6,754	4,077	4,530	6,171	6,932	8,335	8,304	9,209
Prêts nets	72	127	117	126	121	202	184	198	213	229	247
Solde budgétaire de base²	-1,030	924	772	919	-2,818	-3,431	867	1,473	2,076	1,699	1,434
Solde global
Dons non compris	-3,374	-2,709	-1,193	-5,946	-7,003	-8,253	-5,671	-5,928	-6,829	-7,296	-8,578
Dons compris	-1,935	-1,167	-596	-4,383	-5,148	-5,242	-3,973	-4,229	-4,930	-5,126	-6,196
Instances de paiement	695	625	625	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	1,935	472	736	4,383	1,833	4,858	3,973	4,229	4,930	5,126	6,196
Financement intérieur	1,100	-1,700	-1,412	-1,005	-806	-153	-486	-699	-1,146	-815	-549
Financement bancaire	1,300	-999	1,165	200	429	1,219	1,216	515	13	-78	-208
Position nette à la banque centrale	453	-2,063	-208	-287	-107	460	-287	-287	-287	-287	-287
Banques commerciales	847	1,064	1,373	487	536	759	1,503	802	300	209	199
Financement non bancaire	-1,140	-945	-1,129	-1,140	-1,140	-1,241	-1,598	-1,115	-1,048	-595	-313
Recettes de privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt/amortissement de la dette intérieure (net)	-1,189	-985	-1,175	-1,140	-1,140	-1,241	-1,598	-1,115	-1,048	-595	-313
Autres/recettes exceptionnelles	50	40	46	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés	939	244	-1,448	-65	-95	-132	-103	-100	-110	-142	-148
Financement extérieur net	835	2,172	2,148	5,389	2,639	5,011	4,458	4,928	6,076	5,941	6,745
Tirages	1,196	2,781	2,799	6,200	3,530	4,336	5,718	6,515	7,872	7,770	8,631
Projet ⁴	1,196	2,250	1,402	5,812	3,138	3,325	5,307	6,078	7,386	7,230	8,030
Programme	0	530	1,397	388	392	1,011	411	437	487	541	601
Amortissement échu	-414	-605	-644	-811	-891	-766	-1,260	-1,469	-1,672	-1,698	-1,886
Allègement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	-117	-124	-132	0
Variation des arriérés en capitaux (= réduction)	-2	0	-7	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés en intérêts (= réduction)	0	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement de la dette hors Club de Paris	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement lié à l'initiative PPTTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décaissement FCR ⁵	0	0	0	0	0	1,441	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	3,315	384	0	0	0	0	0
Financement anticipé	0	0	0	0	2,332	383	0	0	0	0	0
FMI	0	0	0	0	1,505	72	0	0	0	0	0
Allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC	0	0	0	0	72	72	0	0	0	0	0
Décaissement FCR ⁵	0	0	0	0	1,433	0	0	0	0	0	0
Initiative du G-20 pour la suspension du service de la de	0	0	0	0	240	311	0	0	0	0	0
Banque mondiale	0	0	0	0	392	0	0	0	0	0	0
Banque africaine de développement	0	0	0	0	196	0	0	0	0	0	0
Écart de financement résiduel	0	0	0	0	983	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Solde budgétaire primaire	-1,080	-288	-19	-3,417	-4,164	-3,963	-2,438	-2,431	-2,853	-2,729	-3,464
PIB nominal (en milliards de GNF)	93,942	109,761	126,707	144,980	139,446	146,582	167,155	189,752	215,322	243,617	275,621

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base du MSFP 1986 en raison d'insuffisances des données disponibles.

² Recettes totales hors dons, moins les dépenses à l'exception des intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Le don correspondant au service de la dette due dans les 18 mois consécutifs au 14 octobre 2020 dépend des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC.

⁴ Le prêt pour le barrage de Souapiti n'est pas compris dans les investissements publics de l'administration centrale, car il sera exécuté par une entité à vocation spéciale qui n'est pas considérée comme faisant partie de l'administration centrale.

⁵ Conformément à la pratique courante, les décaissements prévus au titre de la FCR, comptabilisés en tant que financements anticipés dans le rapport des services du FMI établi au moment de l'approbation de la FCR, ont été reclassés en financements extérieurs.

Tableau 3b. opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25¹
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Eff.	Prél.	4 ^e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	15.3	14.5	14.1	15.2	13.6	14.7	14.4	15.1	15.6	16.1	16.4
Recettes	13.7	13.1	13.7	14.1	12.3	12.7	13.4	14.2	14.7	15.2	15.5
Recettes fiscales	13.2	12.4	12.5	13.5	11.6	12.0	12.6	13.4	13.9	14.2	14.4
Secteur minier	2.3	2.6	1.9	2.5	1.4	1.5	1.6	1.9	2.0	2.1	2.2
Secteur non minier	11.0	9.8	10.7	11.0	10.2	10.5	11.0	11.5	11.9	12.1	12.2
Impôts directs	2.4	2.1	2.0	2.2	2.1	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Impôts indirects	8.6	7.7	8.6	8.8	8.2	8.4	8.6	9.1	9.5	9.7	9.9
Taxes sur les biens et services	5.8	5.3	6.0	6.2	5.7	6.2	6.2	6.4	6.5	6.6	6.7
Taxes sur le commerce international	2.8	2.3	2.6	2.6	2.5	2.2	2.4	2.7	3.0	3.1	3.2
Recettes non fiscales	0.5	0.7	1.1	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1
Dons	1.5	1.4	0.5	1.1	1.3	2.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
Dons-projet	1.0	1.0	0.3	0.6	0.7	0.8	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Appui budgétaire	0.5	0.4	0.2	0.4	0.7	1.2	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4
Autres dons affectés	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	17.3	15.6	14.6	18.2	17.3	18.3	16.8	17.3	17.9	18.2	18.6
Dépenses courantes	11.5	10.6	10.9	11.3	12.4	13.5	11.4	11.3	11.2	11.4	11.4
Dépenses primaires courantes	10.6	9.8	10.5	10.7	11.7	12.6	10.4	10.3	10.2	10.4	10.4
Traitements et salaires	3.6	3.8	3.5	3.6	3.8	3.8	3.6	3.6	3.5	3.6	3.6
Biens et services	3.6	3.1	3.4	3.4	3.6	3.5	3.2	3.2	3.2	3.3	3.3
Subventions et transferts	3.3	2.9	3.6	3.7	4.3	5.3	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5
EDG	1.2	0.8	1.7	1.7	1.8	2.3	1.4	1.1	0.9	0.7	0.6
Subventions	1.6	1.4	1.5	2.0	1.4	1.1	0.9	0.7	...
Fonds de garantie	0.1	0.3	0.3	0.3
Autres subventions et transferts	2.1	2.0	1.9	2.0	2.5	3.0	2.2	2.4	2.6	2.8	2.9
Intérêts sur la dette	0.9	0.8	0.5	0.7	0.7	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0
Dette intérieure	0.7	0.5	0.3	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dette extérieure	0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital	5.7	4.9	3.6	6.8	4.9	4.7	5.3	6.0	6.6	6.7	7.2
Financées sur ressources intérieures	3.4	1.9	2.2	2.2	1.9	1.6	1.6	2.3	2.8	3.3	3.8
Investissement (exéc. du budget central)	3.4	1.9	2.2	2.1	1.9	1.6	1.6	2.3	2.8	3.3	3.8
Fonds de développement local	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Transferts de capitaux	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.3	3.0	1.4	4.7	2.9	3.1	3.7	3.7	3.9	3.4	3.3
Prêts nets	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde budgétaire de base²	-1.1	0.8	0.6	0.6	-2.0	-2.3	0.5	0.8	1.0	0.7	0.5
Solde global											
Dons non compris	-3.6	-2.5	-0.9	-4.1	-5.0	-5.6	-3.4	-3.1	-3.2	-3.0	-3.1
Dons compris	-2.1	-1.1	-0.5	-3.0	-3.7	-3.6	-2.4	-2.2	-2.3	-2.1	-2.2
Instances de paiement		0.6	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	2.1	0.4	0.6	3.0	1.3	3.3	2.4	2.2	2.3	2.1	2.2
Financement intérieur	1.2	-1.5	-1.1	-0.7	-0.6	-0.1	-0.3	-0.4	-0.5	-0.3	-0.2
Financement bancaire	1.4	-0.9	0.9	0.1	0.3	0.8	0.7	0.3	0.0	-0.0	-0.0
Position nette à la banque centrale	0.5	-1.9	-0.2	-0.2	-0.1	0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.9	1.0	1.1	0.3	0.4	0.5	0.9	0.4	0.1	0.1	0.1
Financement non bancaire	-1.2	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-1.0	-0.6	-0.5	-0.2	-0.1
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunt/amortissement de la dette intérieure (net)	-1.3	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-1.0	-0.6	-0.5	-0.2	-0.1
Autres/recettes exceptionnelles	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés	0.9	0.2	-1.1	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Financement extérieur net	0.9	2.0	1.7	3.7	1.9	3.4	2.7	2.6	2.8	2.4	2.4
Tirages	1.3	2.5	2.2	4.3	2.5	3.0	3.4	3.4	3.7	3.2	3.1
Projet ⁴	1.3	2.1	1.1	4.0	2.3	2.3	3.2	3.2	3.4	3.0	2.9
Programme	0.0	0.5	1.1	0.3	0.3	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Amortissement échu	-0.4	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Variation des arriérés en capitaux (- = réduction)	-0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés en intérêts (- = réduction)	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette hors Club de Paris	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement lié à l'initiative PPTE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissement FCR ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement anticipé	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissement FCR ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Initiative du G-20 pour la suspension du service de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque africaine de développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde budgétaire primaire	-1.1	-0.3	-0.0	-2.4	-3.0	-2.7	-1.5	-1.3	-1.3	-1.1	-1.3
PIB nominal (en milliards de GNF)	93,942	109,761	126,707	144,980	139,446	146,582	167,155	189,752	215,322	243,617	275,621

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base du MSFP 1986 en raison d'insuffisances des données disponibles.

² Recettes totales hors dons, moins les dépenses à l'exception des intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Le don correspondant au service de la dette due dans les 18 mois consécutifs au 14 octobre 2020 dépend des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC.

⁴ Le prêt pour le barrage de Souapiti n'est pas compris dans les investissements publics de l'administration centrale, car il sera exécuté par une entité à vocation spéciale qui n'est pas considérée comme faisant partie de l'administration centrale.

⁵ Conformément à la pratique courante, les décaissements prévus au titre de la FCR, comptabilisés en tant que financements anticipés dans le rapport des services du FMI établi au moment de l'approbation de la FCR, ont été reclassés en financements extérieurs.

Tableau 4. Guinée : banque centrale et comptes de dépôt, 2017-25¹

(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
	Eff.	Eff.	Prél.	4 ^e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.		
Banque centrale											
Avoirs extérieurs nets	2,901	4,969	8,012	8,476	8,138	7,281	7,983	9,803	11,142	12,386	13,088
Avoirs intérieurs nets	8,236	6,869	5,810	5,755	5,935	7,868	8,720	9,817	11,156	12,721	14,936
Crédit intérieur	8,014	9,284	9,543	9,579	9,759	11,692	12,866	14,322	16,025	17,996	20,648
Créances nettes sur l'administration centrale	7,983	9,114	9,438	9,449	9,629	11,562	12,826	14,279	15,978	17,946	20,597
Créances nettes sur l'administration centrale, hors recapitalisation ⁴	7,983	5,920	5,712	5,425	5,605	7,538	8,480	9,586	10,909	12,472	14,684
<i>Dont : pour le Trésor (TPN 1)</i>	8,088	9,239	9,755	9,468	9,648	10,216	9,928	9,641	9,354	9,067	8,781
<i>Recapitalisation</i>	...	3,194	4,024	4,346	4,346	4,346	4,694	5,069	5,475	5,913	6,386
Créances sur le secteur privé	31	170	105	130	130	130	40	42	47	49	51
Engagements envers les banques créatrices de monnaie (-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur le secteur public (autres)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes, net (actifs +)	222	-2,416	-3,733	-3,824	-3,824	-3,824	-4,146	-4,505	-4,869	-5,275	-5,713
Monnaie centrale	11,138	11,838	13,822	14,231	14,073	15,149	16,703	19,620	22,298	25,107	28,024
Circulation fiduciaire hors banques	6,732	7,245	8,816	9,110	8,266	8,505	9,134	11,494	13,443	15,313	17,266
Réserves bancaires	3,621	4,156	4,656	4,760	5,446	6,283	7,204	7,758	8,484	9,419	10,359
Dépôts	3,004	3,304	3,876	4,010	4,696	5,533	6,554	7,243	7,997	8,955	9,949
Réserves obligatoires	2,391	2,730	3,402	3,471	3,469	3,856	4,691	5,598	6,296	7,043	7,800
Réserves obligatoires sur les dépôts en GNF	1,670	1,986	2,428	2,483	2,481	2,763	3,328	4,042	4,566	5,134	5,719
Réserves obligatoires sur les dépôts en devises	720	745	974	989	988	1,092	1,363	1,556	1,731	1,910	2,081
Réserves excédentaires	613	574	474	539	1,227	1,677	1,864	1,645	1,701	1,911	2,149
Réserves excédentaires sur les dépôts en GNF	508	268	414	472	1,160	1,610	1,805	1,583	1,634	1,841	2,079
Réserves excédentaires sur les dépôts en devises	105	306	60	67	67	67	59	62	67	70	70
Numéraire en caisse dans les banques créatrices de monnaie	618	852	779	750	750	750	650	515	487	464	410
Dépôts du secteur privé	785	437	350	361	361	361	364	368	372	375	398
Banques créatrices de monnaie											
Avoirs extérieurs nets	2,034	1,825	1,783	1,882	1,787	1,852	1,981	2,585	2,926	3,311	3,746
Réserves bancaires	3,621	4,156	4,656	4,760	5,446	6,283	7,204	7,758	8,484	9,419	10,359
Dépôts à la banque centrale	3,004	3,304	3,876	4,010	4,696	5,533	6,554	7,243	7,997	8,955	9,949
Numéraire en caisse dans les banques créatrices de monnaie	618	852	779	750	750	750	650	515	487	464	410
Créances sur la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	11,319	13,675	17,365	18,530	17,786	20,110	23,607	27,187	30,481	33,832	37,185
Crédit à l'État (net)	3,127	4,236	5,411	5,898	5,947	6,170	7,672	8,475	8,775	8,984	9,183
Créances sur les entreprises publiques	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur le secteur privé	8,189	9,435	11,955	12,632	12,140	13,940	15,934	18,712	21,706	24,848	28,002
Autres postes, net (actifs +)	-2,033	-2,592	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539
Engagements envers le secteur privé (dépôts)	14,942	17,065	21,265	21,697	21,681	25,705	30,253	34,990	39,352	44,022	48,750
Pour mémoire :											
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars) ³	322	547	869	919	882	789	865	1,063	1,208	1,343	1,419
Réserves internationales nettes (en milliards de GNF) ³	3,298	5,121	8,208	7,901	7,563	6,602	7,742	9,365	10,525	11,589	12,117
Réserves internationales nettes (en millions de dollars) ^{2,3}	357	555	890	856	766	716	839	1,015	1,141	1,256	1,313

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période² À l'exclusion des montants en transit et des garanties de la banque centrale.³ Sur la base du taux de change du programme à partir de 2017.⁴ La recapitalisation a pris effet en octobre 2018.

Tableau 5. Guinée : situation monétaire, 2017-25¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Eff.	Prél.	4 ^e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	4,936	6,795	9,795	10,358	9,924	9,132	9,964	12,388	14,068	15,696	16,834
Avoirs intérieurs nets	17,523	17,952	20,636	21,746	22,482	25,439	29,788	34,464	39,098	44,014	49,581
Crédit intérieur	19,333	22,960	26,908	28,109	27,846	31,802	36,473	41,508	46,506	51,827	57,833
Créances sur l'administration centrale	11,110	13,351	14,849	15,347	15,576	17,732	20,498	22,754	24,753	26,930	29,779
Banque centrale (net)	7,983	9,114	9,438	9,449	9,629	11,562	12,826	14,279	15,978	17,946	20,597
Banque centrale (net), hors recapitalisation	7,983	5,920	5,712	5,425	5,605	7,538	8,480	9,586	10,909	12,472	14,684
Banques commerciales	3,127	4,236	5,411	5,898	5,947	6,170	7,672	8,475	8,775	8,984	9,183
Créances sur les entreprises publiques	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur le secteur privé	8,220	9,605	12,060	12,762	12,270	14,070	15,974	18,754	21,753	24,897	28,053
Autres postes, net (actifs +)	-1,810	-5,008	-6,272	-6,363	-5,363	-6,363	-6,685	-7,044	-7,408	-7,814	-8,252
Monnaie au sens large (M2)	22,458	24,746	30,432	32,103	32,407	34,571	39,752	46,852	53,166	59,710	66,415
Monnaie	6,732	7,245	8,816	9,110	8,266	8,505	9,134	11,494	13,443	15,313	17,266
Dépôts	15,727	17,502	21,615	22,993	24,140	26,066	30,618	35,358	39,723	44,397	49,148
(Variation en pourcentage en glissement annuel de la monnaie au sens large (M2) en début de période, sauf indication contraire)											
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Avoirs extérieurs nets	9,6	8,3	12,1	1,8	0,4	-2,2	2,4	6,1	3,6	3,1	1,9
<i>Dont : banque centrale</i>	2,2	9,2	12,3	1,5	0,4	-2,4	2,0	4,6	2,9	2,3	1,2
Avoirs intérieurs nets	6,2	1,9	10,8	3,6	6,1	15,8	12,6	11,8	9,9	9,2	9,3
<i>Dont : banque centrale</i>	3,2	-6,1	-4,3	-0,2	0,4	6,8	2,5	2,8	2,9	2,9	3,7
Crédit intérieur	5,9	16,1	16,0	3,9	3,1	16,1	13,5	12,7	10,7	10,0	10,1
Créances nettes sur l'État	5,0	10,0	6,1	1,6	2,4	9,5	8,0	5,7	4,3	4,1	4,8
Crédit au secteur privé	0,9	6,2	9,9	2,3	0,7	6,6	5,5	7,0	6,4	5,9	5,3
Monnaie au sens large (M2)	15,8	10,2	23,0	21,7	10,4	13,6	15,0	17,9	13,5	12,3	11,2
Monnaie centrale (variation annuelle en pourcentage)	10,3	6,3	16,8	3,0	1,8	9,6	10,3	17,5	13,6	12,6	11,6
Crédit des banques commerciales au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	2,3	15,2	26,7	5,7	1,5	16,6	14,3	17,4	16,0	14,5	12,7
Multiplicateur monétaire (M2/monnaie centrale)	2,0	2,1	2,2	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4,5	4,7	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,2
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	4,2	4,4	4,2	3,9	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,2
Prix à la consommation (variation annuelle en pourcentage, fin de	9,5	9,9	9,1	8,1	8,7	9,6	8,0	7,9	7,8	7,8	7,8
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	10,3	6,2	5,6	5,8	1,4	5,2	5,5	5,2	5,0	5,0	5,0
PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	21,9	16,8	15,4	14,4	10,1	15,7	14,0	13,5	13,5	13,1	13,1

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période

Tableau 6. Guinée : indicateurs de solidité financière, 2016–20

(fin de période, sauf indication contraire)

	2016Q1	2016Q2	2016Q3	2016Q4	2017Q1	2017Q2	2017Q3	2017Q4	2018Q1	2018Q2	2018Q3	2018Q4	2019Q1	2019Q2	2019Q3	2019Q4	2020Q1	2020Q2
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction de	17.25	21.97	18.23	17.89	18.65	17.91	18.38	16.83	16.07	16.97	17.16	15.24	18.27	16.12	14.65	15.41	15.68	15.91
Ratio fonds propres réglementaires T1/actifs pondérés par les ris	16.63	21.98	18.30	18.00	19.07	18.21	18.77	17.43	16.43	17.65	17.90	15.58	18.51	16.79	15.18	16.28	16.33	16.55
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	8.62	17.68	14.05	14.66	12.91	14.43	13.06	11.30	12.34	13.52	13.54	24.63	18.80	19.59	21.17	16.24	13.06	13.57
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	6.66	10.08	9.36	9.44	10.00	11.42	11.14	10.68	11.05	8.66	11.89	11.81	12.56	12.50	12.48	10.39	10.46	10.75
Rendement des actifs	2.58	2.15	2.20	2.18	2.41	2.32	1.99	1.96	2.10	1.98	1.84	2.07	1.77	2.09	2.29	2.40	2.61	2.79
Rentabilité des fonds propres	23.41	18.25	18.35	19.12	19.84	17.74	15.61	15.99	18.25	16.75	14.87	19.61	16.79	17.55	20.00	22.45	24.62	26.18
Ratio marge d'intérêts/produit brut	33.45	37.40	37.75	38.93	40.68	40.82	41.27	41.76	37.84	38.38	39.39	38.56	43.83	42.23	42.08	41.85	39.54	37.16
Ratio dépenses hors intérêts/revenu brut	80.92	80.05	79.27	79.22	76.50	76.41	78.45	78.13	78.21	79.02	79.18	77.98	78.24	74.63	73.47	72.55	71.69	72.67
Ratio actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	24.35	26.56	28.18	28.89	26.23	30.39	28.91	26.83	29.57	30.63	30.87	26.16	28.36	26.32	24.86	23.20	25.14	23.83
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	40.45	43.41	45.62	45.80	42.74	48.62	46.25	43.11	48.54	50.11	51.05	42.62	45.38	42.64	40.38	36.27	40.99	37.91
Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres	-47.17	-26.13	26.03	25.11	56.89	68.26	51.13	79.16	109.54	115.34	116.07	105.71	78.59	108.18	112.08	131.10	150.24	138.93

Source : autorités guinéennes.

Tableau 7. Guinée : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020–28¹
(au 6 novembre 2020 ; en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
(en millions de DTS)									
Principal	0.0	20.0	38.3	34.4	37.6	38.1	44.1	38.6	35.2
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur base crédit existant/prospectif (en millions de DTS)									
Principal	-	20.0	38.3	34.4	37.6	38.1	51.0	45.5	42.1
Commissions et intérêts	-	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Encours du crédit sur la base des tirages existants et prospectifs^{1/2/}									
En millions de DTS	361.4	341.3	303.1	268.8	231.2	193.1	142.1	96.6	54.5
En pourcentage des exportations de biens et de services	10.3	9.4	7.9	6.4	5.0	3.9	2.7	1.7	0.9
En pourcentage du service de la dette ^{3/}	354.9	228.9	157.7	128.0	100.8	79.4	43.4	27.4	13.1
En pourcentage du PIB	3.3	3.0	2.5	2.1	1.7	1.3	0.9	0.6	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	40.4	37.3	29.1	23.9	19.1	15.5	10.8	6.9	3.7
En pourcentage de la quote-part	168.7	159.3	141.5	125.5	107.9	90.1	66.3	45.1	25.4
Encours du crédit sur la base des tirages existants^{1/2/}									
En millions de DTS	327.0	326.9	307.0	268.7	234.4	196.8	158.7	114.5	75.9
En millions de dollars	454.8	467.4	441.4	388.4	339.9	285.4	230.2	166.1	110.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	9.3	9.0	8.0	6.4	5.0	4.0	3.0	2.0	1.2
En pourcentage du service de la dette	321.1	219.3	159.7	127.9	102.2	80.9	48.5	32.5	18.2
En pourcentage du PIB	3.0	2.9	2.5	2.1	1.7	1.3	1.0	0.7	0.4
En pourcentage des réserves internationales brutes	36.5	35.8	29.5	23.9	19.4	15.8	12.0	8.2	5.1
En pourcentage de la quote-part	152.7	152.6	143.3	125.4	109.4	91.9	74.1	53.5	35.4
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)									
Décassements	34.4	-20.0	-38.3	-34.4	-37.6	-38.1	-51.0	-45.5	-42.1
Remboursements	0.0	20.0	38.3	34.4	37.6	38.1	51.0	45.5	42.1
Pour mémoire :									
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	4,898	5,184	5,535	6,068	6,734	7,156	7,699	8,275	8,892
Service de la dette extérieure (en millions de dollars)	142	213	276	304	333	353	475	511	605
PIB nominal (en millions de dollars)	15,151	16,270	17,370	18,587	19,857	21,227	22,712	24,313	26,026
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	1,245	1,307	1,496	1,625	1,751	1,811	1,916	2,025	2,141
Quote-part (en millions de DTS)	214.2	214.2	214.2	214.2	214.2	214.2	214.2	214.2	214.2

Source : estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les décaissements proposés au titre de l'accord FEC en cours.

^{2/} Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé un mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 30 juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de fixer le taux d'intérêt sur la FCE à zéro jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015.

^{3/} Le service de la dette extérieure comprend les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Guinée : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, accord au titre de la FEC, 2019–20
(en milliards de francs guinéens; sauf indication contraire)

	2019												2020							
	Sept.				Dec.				Mars				Juin				Sept.			
	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Act.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Act.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut
Critères de réalisation quantitatifs																				
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	548	592	497	Pas Atteint	691	829	772	Pas Atteint	265	265	429	Atteint	254	-296	388	Atteint	622	474	-2,340	Pas Atteint
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	5,518	5,585	6,871	Pas Atteint	5,856	6,064	5,810	Atteint	5,722	5,722	7,570	Pas Atteint	5,688	4,863	6,963	Pas Atteint	5,579	4,533	10,160	Pas Atteint
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ⁷	5,794	5,861	6,148	Pas Atteint	5,626	5,834	5,712	Atteint	5,641	5,641	6,699	Pas Atteint	5,623	4,798	7,063	Pas Atteint	5,531	4,485	9,037	Pas Atteint
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	679	672	679	Atteint	739	716	890	Atteint	795	795	776	Pas Atteint	808	898	942	Atteint	824	938	841	Pas Atteint
Critères de réalisation continus																				
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ^{2,6}	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint
Objectifs indicatifs																				
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,939	12,939	12,186	Pas Atteint	16,960	15,868	15,868	Atteint	4,895	4,895	4,059	Pas Atteint	9,889	9,889	8,368	Pas Atteint	14,706	14,706	12,412	Pas Atteint
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif) ⁴	98	98	272	Atteint	130	240	371	Atteint	78	78	39	Pas Atteint	154	154	177	Atteint	232	232		
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴	-857	-857	-556	Pas Atteint	-812	-812	-1448	Atteint	-37	-37	-1132	Atteint	-49	-49	-2261	Atteint	-59	-59	-1128	Atteint
<i>Pour mémoire:</i>																				
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	1052	...	1046	...	1142	...	1621	...	1475	...	1658	...	1613	...	1684	...	1667	1667	1806	...

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de 5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continue. Reflète la somme accumulée de la valeur nominale des prêts concessionnels signés. Jusqu'à la troisième revue, cette somme ne comprenait que les décaissements réalisés.

⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.

⁷ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 9. Guinée : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20

Pourcentage de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
8.035	17.210	11 décembre 2017	Approbation par le conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC.
8.036	17.213	lundi 11 juin 2018	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2017 et achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	mardi 11 décembre 2018	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2018 et achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	mardi 11 juin 2019	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	mercredi 11 décembre 2019	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2019 et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	jeudi 11 juin 2020	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	jeudi 26 novembre 2020	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2020 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC.
56.250	120.488	Total	

Source : services du FMI.

Note : Tous les pourcentages de quotes-parts sont indiqués pour tenir compte de la nouvelle quote-part de la Guinée au titre de la 14^e revue générale des quotes-parts.

Tableau 10. Guinée : besoins et sources de financement extérieur, 2017–25
(en millions de dollars)

	2017	2018				2019				2020				2021	2022	2023	2024	2025		
	Prél.	Prog. Dem.	1e rev.	2e rev.	Prél.	1e rev.	2e rev.	3e rev.	4e rev.	Prél.	2e rev.	3e rev.	4e rev.	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.		
1. Besoins bruts de financement	889	2,507	2,770	2,263	2,827	2,317	2,887	3,067	2,355	2,293	2,695	2,796	3,400	3,110	2,121	2,608	2,526	2,445	2,341	2,511
Déficit des transactions extérieures courantes	744	2,212	2,460	1,946	2,523	2,037	2,600	2,821	2,142	1,915	2,380	2,595	3,332	3,070	2,054	2,398	2,173	2,148	2,049	2,292
Solde du compte de capital ¹	-3	-17	-3	-3	-23	-3	-3	-23	-23	-23	-3	-24	-24	-24	-24	-25	-25	-26	-27	-28
Amortissement de la dette	46	77	77	84	67	67	74	70	70	70	86	84	84	91	79	123	134	144	138	145
Variation nette des arriérés ²	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation des réserves brutes	102	235	236	236	259	212	212	195	162	327	192	101	-31	-65	-27	63	189	129	126	59
Remboursements au FMI ³	0	0	0	0	0	4	4	4	4	4	40	40	39	39	39	49	55	50	54	42
2. Financement disponible	849	2,396	2,641	2,136	2,701	2,193	2,774	2,896	2,221	2,177	2,581	2,685	3,247	2,608	1,762	2,608	2,526	2,445	2,341	2,511
Investissement direct étranger (net) ⁴	1,386	1,314	1,586	1,593	1,861	1,216	1,259	1,283	1,294	1,895	1,901	1,940	1,603	1,214	784	1,262	1,462	1,612	1,541	1,660
Décaissements recensés	307	1,082	1,057	543	399	977	1,484	1,509	833	186	660	730	1,644	1,393	917	1,298	1,052	844	810	848
Dons	175	150	125	188	150	132	118	126	126	65	125	131	119	147	259	165	156	164	177	183
Projet	143	99	92	155	118	92	93	97	97	41	101	107	97	96	124	84	78	82	88	91
Programme	33	51	33	32	32	40	25	30	29	24	24	24	22	22	134	81	77	82	89	93
Prêts	132	932	932	356	250	845	1,366	1,383	707	122	535	599	1,525	1,525	658	1,133	896	680	633	665
Projet	132	922	921	356	250	834	1,366	1,323	647	61	535	599	1,525	1,525	643	1,093	856	638	589	618
Programme	0	10	11	0	0	10	0	60	60	61	0	0	0	0	15	40	40	42	44	46
Autres flux	-851	0	-3	0	440	0	30	104	94	96	21	15	0	0	4	0	-11	-11	-11	2
Allègement de la dette ¹²	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	57	48	23	0	0	0
Initiative du G-20 pour la suspension du service de la dette														25	32	0	0	0	0	0
Dons au titre du fonds fiduciaire ARC														25	25	48	23	0	0	0
allègement de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE ³																				
3. Financement résiduel ⁵	-40	-111	-129	-127	-127	-124	-113	-171	-134	-115	-114	-112	-153	-453	-360	0	0	0	0	0
Décaissement au titre de la FEC et de la FCR	24	48	49	49	49	50	48	48	24	24	49	48	71	217	217	0	0	0	0	0
Appui budgétaire de la Banque mondiale	...	40	60	60	60	50	40	100	90	91	40	40	40	80	80
Appui budgétaire de l'Union européenne	16	22	20	18	18	24	25	23	20	0	25	23	42	42	42
Banque africaine de développement														20	20
Écart de financement résiduel														-93	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les transferts publics et les transferts en capital du fonds fiduciaire ARC du FMI pour l'annulation de la dette.² Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers officiels hors Club de Paris et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.³ Hors allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC du FMI.⁴ Y compris les flux financiers privés à court terme.⁵ Pour 2019, ceci tient compte des décaissements effectifs.

Tableau 11. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20			
Mesures préalables			
Soumettre au Parlement une loi de finances rectificative 2020 conforme aux engagements du programme.	Mesure préalable	Réalisée.	Mettre en cohérence la politique budgétaire avec les conseils du programme
Mettre en œuvre la stratégie d'intervention sur le marché des changes fondée sur des règles.	Mesure préalable	Réalisée. La plateforme de négociation électronique est opérationnelle et la banque centrale a publié l'instruction sur la stratégie fondée sur des règles sur son site Web ¹ .	Renforcer la gestion du système de change
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration de patrimoine.	Mesure préalable	Réalisée ² .	Renforcer la gouvernance
Soumettre au Parlement une loi de finances 2021 conforme aux engagements du programme.	Mesure préalable		Mettre en cohérence la politique budgétaire avec les conseils du programme
Repères structurels			
Cinquième revue			
Préparer et adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement, qui exigera en outre que les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux.	Fin mai 2020	Non réalisé. Un projet de décret sur le cadre réglementaire des projets d'investissements publics a été élaboré avec l'assistance technique d'Afritac Ouest.	Renforcer la gestion des investissements publics
Le ministre de l'Économie et des finances et le ministre de l'Énergie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	Non réalisé. Un projet de décret portant augmentation des tarifs d'électricité conformément à la stratégie de réforme des tarifs a été préparé. La signature du décret a été reportée à cause de la COVID.	Réduire les subventions à l'électricité
Tous les accords miniers nouveaux et reconduits, à l'exclusion de ceux prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du Code minier. Tous les nouveaux contrats prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	Réalisé. Un nouvel accord relatif à l'extraction des minerais de fer a été ratifié en juillet 2020. Le contrat prévoit de nouveaux investissements en infrastructures et une transformation locale. Il a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence

Tableau 11. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (Fin)			
Sixième revue			
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration du patrimoine.	Fin juin 2020	Non réalisé. Le projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine est en train d'être finalisé avec l'appui de la Banque mondiale.	Renforcer la gouvernance
<p>¹ https://www.bcr-guinee.org/instruction-instituant-des-encheres-dachat-ou-de-vente-de-devises-a-la-bcr-g/</p> <p>² Le formulaire de déclaration de patrimoine est disponible à l'adresse http://www.ccomptes.org/gn/institutions-associees/declaration-dactifs-de-biens-ou-de-patrimoine/.</p>			

Annexe I. Plan de riposte à la COVID-19 de la Guinée

1. Pour freiner l'impact de la pandémie de COVID-19, les autorités ont adopté un « Plan de riposte » début avril.

Le plan national de préparation et de riposte à la situation d'urgence tire les enseignements de l'expérience de la pandémie à virus Ebola dans le pays de 2014-2015. À l'époque de la FCR, le coût initial de ce plan était estimé à 1,5 % du PIB, le plus gros des dépenses étant concentré dans la première phase. Une deuxième phase plus limitée a débuté en septembre. Certaines mesures ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année et de nouvelles ont été ajoutées, ce qui a porté le coût total du plan à 1,8 % du PIB¹. Ce plan finance les nouveaux coûts sanitaires et le soutien au secteur social et au secteur privé :

Plan de riposte à la COVID-19 de la Guinée (en pourcentage du PIB)		
	Plan de riposte à la COVID-19	Taux d'exécution
I. Santé	0.8	86.8
Dont mesures fiscales	0.2	88.9
II. Inclusion sociale	0.6	43.9
III. Secteur privé	0.4	66.4
Dont mesures fiscales	0.1	370.4
Total	1.8	67.8

Source : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

- **Renforcer le système de santé.** La plus grande partie du plan était consacrée à son volet santé, l'accent étant mis sur l'amélioration des systèmes de surveillance et de l'infrastructure sanitaire, ainsi que sur l'achat de services et d'équipements médicaux. Les lits d'hôpitaux, en nombre limité (530 lits dans le pays), ont été rapidement tous utilisés et il était donc essentiel d'augmenter les dépenses de santé.
- **Accroître l'aide sociale.** Sur le plan social, les autorités ont consacré les dépenses à une hausse des transferts monétaires, la constitution de stocks alimentaires et des subventions pour l'électricité et l'eau en faveur des ménages.
- **Soutenir le secteur privé.** Le plan prévoit une exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, une aide au secteur de l'hôtellerie et un soutien aux agriculteurs. Environ 15 % de l'aide au secteur privé a financé la création d'un fonds spécial de financement et de garantie de prêts aux entreprises, en privilégiant les PME. Cette aide a été mise à disposition d'une vaste gamme d'entreprises, y compris dans les secteurs du tourisme, des transports et de l'agriculture.

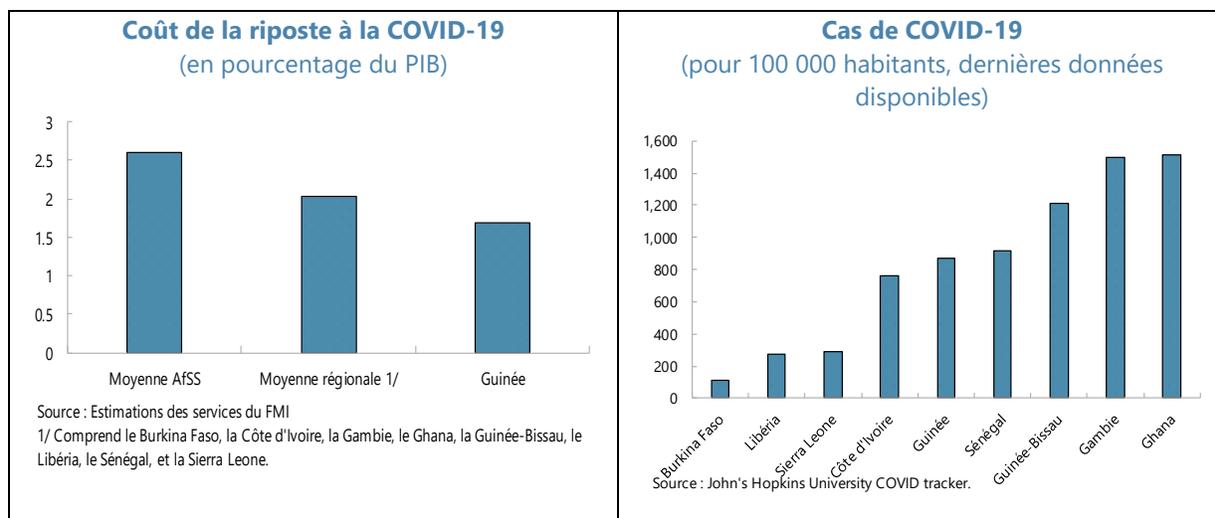
2. À la fin septembre, les autorités avaient exécuté de l'ordre de 70 % des dépenses planifiées. La plupart des dépenses de santé planifiées se sont concrétisées, tandis que les taux d'exécution des dépenses sociales et des dépenses consacrées au secteur privé ont été inférieurs aux attentes. Pour financer le plan, les autorités ont réaffecté plusieurs dépenses, en particulier les

¹ Le coût du plan de riposte ne prend pas en compte l'impact économique plus vaste de la COVID-19, par exemple la baisse des recettes fiscales du fait du ralentissement de l'activité économique, ainsi que les perturbations des activités des administrations publiques du fait de la COVID-19 qui ont encore affaibli les recettes ou retardé les dépenses. En particulier, les autorités considèrent que la forte incidence de la COVID et l'arrêt des activités de la Direction nationale des impôts qui en a résulté ont réduit la productivité de la perception de l'impôt, provoquant un manque à gagner d'au moins 300 milliards de GNF.

dépenses d'investissement et l'aide d'urgence financée sur ressources extérieures. Par comparaison aux pays analogues de la région et à d'autres pays du continent, la Guinée a jusqu'à présent dépensé moins sur son plan de riposte, mais a également connu moins de cas que les pays comparables (graphiques 1 et 2 du texte).

3. La BCRG a complété les mesures de riposte en adoptant une politique monétaire accommodante. Elle a baissé son taux directeur en avril, le ramenant de 12,5 % à 11 %, et réduit de 100 points de base le coefficient de réserves obligatoires afin de soutenir la liquidité du secteur bancaire.

4. La banque centrale a également annoncé certaines mesures réglementaires prudentielles pour aider le secteur financier à faire face aux difficultés liées à la COVID-19. Il s'agit notamment de la diminution du ratio de liquidité à court terme, ramené de 100 % à 80 % ; du gel de la classification des prêts improductifs des entreprises et des particuliers frappés par la crise et du provisionnement de ces prêts, et de l'assouplissement des limites de la position de change (portées de 20 % à 25 % des fonds propres pour la position nette, et de 10 % à 12,5 % pour la position dans chaque devise). La distribution des dividendes a été suspendue, et les établissements financiers sont tenus de réduire les frais d'assistance technique payés à leur maison mère. Le paiement des frais de supervision et les cotisations au fonds de garantie des dépôts ont été reportés. Les sociétés d'assurance doivent reporter le paiement des primes arrivant à échéance durant la pandémie et suspendre les polices d'assurance à la demande des clients.



Annexe II. Secteur minier : évolution récente et considérations fiscales

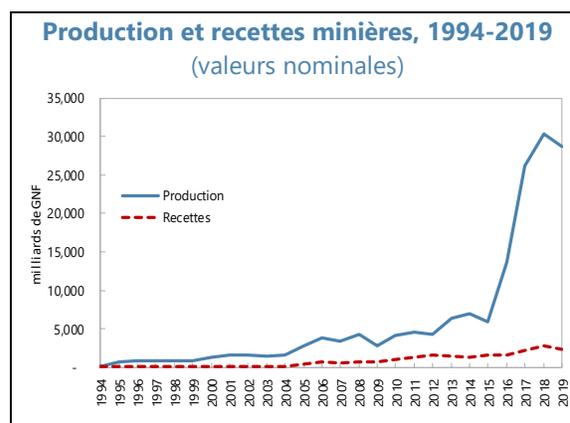
1. Le secteur minier a fait preuve de résilience durant la pandémie, et le PIB réel de ce secteur devrait s'accroître de 18 % en glissement annuel d'ici la fin de 2020. La production de bauxite avait augmenté de 21 %, en glissement annuel, à la fin septembre 2020, soutenue par une forte demande de la Chine et l'entrée en production de deux nouvelles sociétés minières, GAC et Chalco. Dès la fin septembre 2020, ces sociétés avaient ajouté 7 millions de tonnes environ à la production globale (soit l'équivalent de 11 % de la production de 2019). De plus, la production d'alumine avait augmenté de 42 %, en glissement annuel, à la fin septembre, et les premières exportations de minerai de fer du gisement de Forecariah devraient commencer au dernier trimestre 2020.

2. La production aurifère artisanale a été elle aussi dynamique, stimulée par la hausse des cours internationaux de l'or. Les exportations d'or artisanal officiellement enregistrées ont atteint un niveau record de 54 tonnes à la fin août 2020. À titre de comparaison, les exportations officielles d'or artisanal s'élevaient à 14 tonnes en 2019. Une partie de la hausse de cette année s'explique par une production déjà existante qui est mieux prise en compte dans les statistiques officielles. En effet, avec la fermeture des frontières terrestres des suites de la pandémie, une partie de la production introduite en contrebande vers les pays voisins a dû passer par le canal officiel à la banque centrale¹. Il n'en reste pas moins que l'activité aurifère artisanale a été vigoureuse, soutenue par les cours internationaux élevés et la disponibilité d'une main-d'œuvre libérée par les activités agricoles limitées durant la saison sèche.

3. L'activité minière devrait rester forte à moyen terme, favorisée par de nouveaux projets, notamment les raffineries d'alumine et l'extraction de minerai de fer des gisements du Mont Nimba et de Simandou.

4. Le dynamisme de l'activité minière ne s'est cependant pas traduit par une hausse des recettes fiscales. Alors que la production minière totale (+18 %) et les exportations minières (+25 %) vont fortement augmenter en 2020, les

recettes minières devraient diminuer de 9,4 %. Cette disparité entre les recettes et la production n'a rien de nouveau et s'est creusée avec le temps, pour atteindre des dimensions colossales à la fin de la décennie 2010.



¹ Selon les estimations, 60 % environ de la production artisanale d'or en Guinée était exportée par la voie officielle (les comptoirs), le reste passant en contrebande dans les pays voisins pour être exporté (Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée, ministère des Mines et de la géologie, septembre 2017).

5. Le principal cadre juridique régissant les taxes minières, qui est bien conçu, n'est pas responsable de la disparité entre les recettes et la production. Les amendements apportés en 2013 au Code minier ont introduit des dispositions fiscales conformes aux normes internationales. Les sociétés minières sont soumises aux impôts sur les sociétés en application du Code général des impôts, notamment au titre des bénéfices (30 %), à une taxe de 10 % sur les produits de placements et à un impôt minimal de 1,5 % sur le chiffre d'affaires. En outre, une redevance de 0,15 % du cours de l'aluminium à la Bourse des métaux de Londres (BML) est imposée sur la bauxite, de 5 % du cours de la BML sur le minerai de fer et de 5 % du fixing de Londres sur les métaux précieux. De nombreuses conventions signées avant 2013 diffèrent cependant de ces dispositions et une redevance réduite est appliquée à la transformation locale.

6. L'incohérence entre la production et les exportations d'une part et les recettes du secteur minier d'autre part s'explique cependant par plusieurs facteurs, notamment les suivants, par ordre d'importance :

- *Érosion de la base d'imposition par les prix de transfert.* Une opération de prix de transfert se produit lorsque deux entreprises affiliées ont des relations commerciales ou financières et décident de fausser les prix auxquels leurs transactions sont enregistrées en vue de réduire l'impôt à payer, par exemple en fixant le prix des intrants et des extrants de façon à augmenter les bénéfices là où le taux d'imposition est le plus bas. Pour y faire face, le Code minier de 2013 prévoit notamment que les redevances sur la bauxite soient basées sur le cours de l'aluminium à la BML puisqu'il n'existe pas de marché libre de la bauxite, et le Code général des impôts autorise les pouvoirs publics à procéder à des ajustements de prix de transfert. D'autres dispositions fiscales internationales destinées à s'attaquer au transfert de bénéfices ont été adoptées en 2019, et d'autres encore figurent dans la révision en cours du Code général des impôts appuyée par le FMI. L'application de ces dispositions demeure cependant un défi de taille.
- *Vastes exonérations aux dispositions du Code minier.* Le Code minier de 2013 prévoit un régime judiciaire d'exonérations fiscales et théoriquement, les conventions conclues individuellement au niveau des entreprises ne sont pas censées s'écarter du Code minier. Toutefois, la plupart des conventions signées après l'entrée en vigueur du Code minier ne respectent pas, à des degrés divers, les dispositions fiscales et douanières du Code.
- *Exonération de l'application du Code minier.* Les sociétés minières qui avaient déjà signé une convention avant l'amendement du Code minier ont été exemptées de l'application des nouvelles dispositions fiscales, malgré certains efforts visant à rendre les conventions en vigueur plus conformes au Code minier de 2013.
- *Investissements dans les infrastructures justifiant des exonérations fiscales.* Le nombre de projets qui ont bénéficié d'exonérations fiscales au motif qu'ils comprennent des investissements dans des infrastructures dans des sites minières ou à proximité (routes, ponts, etc.) est en augmentation.

- Il existe un décalage entre le démarrage de la production et le paiement de l'impôt sur le revenu dans les secteurs à forte intensité de capital.
- *La production et les exportations d'or artisanal ne sont pas soumises à l'impôt depuis que ces impôts ont été suspendus en 2017 en vue d'encourager la régularisation de ce secteur. C'est particulièrement important en 2020, année qui a connu une hausse spectaculaire de la production aurifère artisanale.*

Annexe III. Guinée : matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte en cas de concrétisation
Risques mondiaux : conjoncturels			
<p>Évolution inattendue de la pandémie de COVID-19 (dégradation). La maladie se révèle plus difficile à éradiquer (du fait de difficultés à trouver/distribuer un vaccin par exemple), ce qui nécessite davantage de mesures d'endiguement et pèse sur l'activité économique, directement et par la modification persistante des comportements (ce qui provoque une réaffectation coûteuse des ressources). Les mesures de riposte monétaires et budgétaires sont insuffisantes alors que la marge de manœuvre s'amenuise et que la viabilité de la dette suscite des préoccupations. Les marchés financiers révisent les risques pour l'économie réelle, ce qui provoque une réévaluation des actifs à risque, révèle les vulnérabilités liées à la dette et affaiblit les banques et les intermédiaires financiers non bancaires, les forçant à réduire le crédit (ce qui pèse encore davantage sur la croissance). Les difficultés financières s'étendent aux États vulnérables et provoquent des défauts en cascade de remboursement de la dette, des sorties de capitaux, des pressions à la dépréciation et dans certains cas, une inflation. Les mesures protectionnistes provoquées par la pandémie (contrôle des exportations par exemple) réapparaissent, perturbant les échanges et les chaînes de valeur mondiales.</p>	Élevée	<p>Élevé. Le resserrement des conditions financières et la baisse de la croissance pourraient aggraver les positions extérieures et budgétaires et accroître alors les vulnérabilités liées à la dette</p>	<p>Créer un espace budgétaire pour accroître les dépenses de santé et les mesures d'atténuation. Protéger les plus vulnérables par des mesures ciblées.</p>

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser d'ici un ou trois ans.

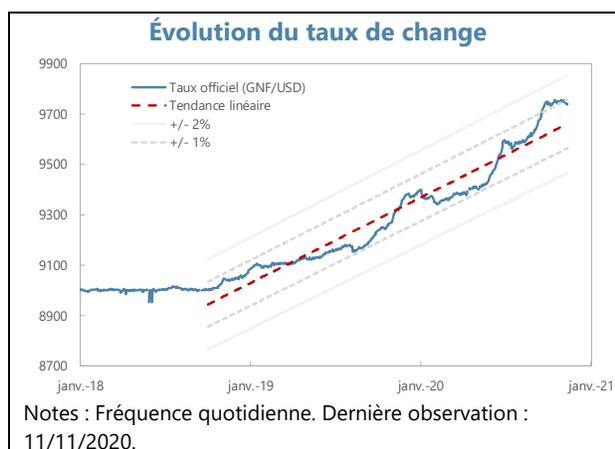
Sources de risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte en cas de concrétisation
Intensification des tensions géopolitiques et des risques sécuritaires (en réaction à la pandémie par exemple) qui provoque des bouleversements socioéconomiques et politiques, des migrations désordonnées, une hausse des produits de base (si l'approvisionnement est perturbé) et une chute de la confiance.	Élevée	Moyen. Les projets d'investissement de grande ampleur seraient vraisemblablement reportés, ce qui fragiliserait les perspectives de croissance à moyen terme.	Intensifier les réformes structurelles afin de supprimer les freins à la croissance et de favoriser la diversification économique. Créer un espace budgétaire pour augmenter les dépenses prioritaires et faire avancer les programmes sociaux.
Excès d'offre et volatilité sur le marché pétrolier. L'augmentation de l'offre à la suite des désaccords entre les membres de l'OPEP+ et la baisse de la demande maintiennent les prix de l'énergie à des niveaux historiquement bas, mais l'incertitude quant aux baisses possibles de la production et au rythme de la reprise de la demande provoque des flambées de volatilité.	Moyenne	Moyen. La baisse des prix de l'énergie pourrait accroître les recettes fiscales et réduire les équilibres extérieurs.	Mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers pour qu'ils se répercutent sur les prix intérieurs. Constituer des amortisseurs extérieurs et assouplir le régime de change.
Risques internes			
Risques élevés d'instabilité politique et sociale autour des élections présidentielles. L'activité intérieure non minière pourrait être perturbée par des manifestations généralisées.	Élevée	Élevé. Pourraient nuire à l'investissement et à la croissance, à la mise en œuvre du programme et à la stabilité macroéconomique.	Garantir un processus post-électoral transparent, équitable et inclusif. Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles à la situation sociopolitique. Garantir la transparence de la mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19. Rendre les politiques publiques plus inclusives.

Annexe IV. Évolution de la politique de change de la BCRG dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

1. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, la BCRG a progressivement assoupli son taux de change. Après avoir géré rigoureusement le taux officiel autour de 9 000 GNF/dollar depuis le milieu de 2017, en octobre 2018, la BCRG a commencé à autoriser une dépréciation progressive à l'aide d'un dispositif de parité mobile, le taux de change fluctuant dans une marge très étroite par rapport à une tendance linéaire. Si cette politique a modéré le rythme de l'appréciation effective réelle, elle n'a pas complètement suivi l'écart d'inflation par rapport aux partenaires commerciaux de la Guinée. L'écart entre les taux de change parallèle et officiel est resté inférieur à 2 % depuis le début de 2017 et a été pratiquement éliminé depuis quelques mois (graphique 4, 3^e page)¹.

2. Les opérations de la banque centrale sur le marché des changes ont augmenté durant la pandémie (graphique 4, 4^e page).

Jusqu'à la fin octobre 2020, la BCRG a procédé à des adjudications portant sur la vente et l'achat de devises les mardis et jeudis² et utilisé quotidiennement une facilité d'émission qui a favorisé une accumulation progressive de réserves. Les ventes brutes de devises par la BCRG ont totalisé 130 millions de dollars en 2019 (1 % du PIB). Bien que l'on ne dispose pas de données complètes, les autorités estiment que les opérations de la BCRG représentent une petite partie du volume global du marché des changes, dont 85 % environ est constitué de transactions entre les banques et les bureaux de change.



3. Après les améliorations apportées à l'infrastructure du marché, dont l'installation d'une plateforme de négociation électronique, la BCRG a adopté une stratégie d'intervention sur le marché des changes fondée sur des règles en novembre 2020. Selon ces règles, élaborées avec l'assistance technique du FMI, la BCRG ne procède pas à une adjudication pour acheter (vendre) des devises si le taux de change ne s'est pas apprécié (déprécié) de plus de 0,25 % par rapport à sa moyenne mobile sur 5 jours, pour un montant maximal de 8 millions de dollars³. Pour assurer la transparence de la politique de change de la BCRG, cette règle est de notoriété publique et est applicable aux participants au marché. Si l'on examine les données depuis janvier 2018, cette règle aurait dû être déclenchée dans seulement 2 % des jours de marché, alors qu'en réalité, les ventes de devises ont eu lieu 20 % des jours de marché durant cette période. La

¹ Le régime de change donne lieu à une pratique de taux de change multiples car le taux de référence est susceptible de s'écarter de plus de 2 % des taux d'achat et de vente des banques commerciales un jour donné.

² Les adjudications ne se tiennent plus les mardis depuis mars 2019.

³ La facilité d'achat quotidien sera maintenue et ne sera pas soumise à la politique basée sur des règles. Les montants achetés à l'aide de cette facilité sont faibles et calibrés en fonction des objectifs d'accumulation des réserves à moyen terme et non pas en fonction de la gestion de la dynamique du marché à court terme.

nouvelle politique devrait donc considérablement changer le fonctionnement du marché des changes, la banque centrale jouant un rôle plus passif tout en donnant plus de marge au taux de change pour réagir aux forces du marché. En particulier, la BCRG ne pourra plus participer au marché simultanément des deux côtés, à la fois comme acheteuse et vendeuse de devises.



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES
(MEF)**

**BANQUE CENTRALE DE LA
REPUBLIQUE DE GUINÉE
(BCRG)**

Appendice I. Lettre d'intention

Conakry, le 23 novembre 2020

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International

Washington, D.C. 20431
ÉTATS-UNIS

Madame la Directrice générale :

- 1. Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de notre programme triennal appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC).** Sur la période 2017-2020, nous avons pu atteindre une croissance forte et soutenue, contenir l'inflation, maîtriser le déficit budgétaire, augmenter les investissements en infrastructures, et renforcer nos dispositifs de protection sociale. Le programme a également servi de catalyseur pour la mobilisation des ressources extérieures nécessaires pour la mise en œuvre de notre Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020).
- 2. Nous avons dû réorienter notre stratégie afin de faire face aux chocs économique, social et sanitaire causés par la pandémie COVID-19.** A l'instar de beaucoup de pays, la crise de la COVID-19 menace de ruiner les progrès durement acquis en matière de stabilité macroéconomique et de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de notre plan de riposte a permis de renforcer le système sanitaire et d'atténuer les conséquences de la crise, notamment sur les populations vulnérables et les entreprises des secteurs les plus affectés. A cet effet, nous avons bénéficié du soutien de nos partenaires au développement. Nous sommes reconnaissants au FMI pour le soutien rapide à travers l'appui budgétaire au titre de la facilité de crédit rapide et l'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes.
- 3. Malgré le contexte difficile lié à la pandémie, nous avons maintenu nos efforts dans la mise en œuvre des politiques et réformes appuyées par notre accord FEC.** Pour fin décembre 2019, nous avons satisfait à tous les critères de réalisation (CR) à l'exception de celui sur le solde budgétaire de base. A cause de la crise et la riposte qui en a résulté, nous n'avons pas pu

atteindre l'objectif indicatif de fin juin 2020 relatif aux recettes fiscales et les CR relatifs aux avoirs intérieurs nets et aux emprunts publics nets auprès de la Banque Centrale. Nous avons réalisé les CR sur le solde budgétaire de base et les réserves internationales et mis en œuvre d'importantes réformes pour renforcer la gestion des finances publiques, la gouvernance et le climat des affaires, la gestion de notre système des changes et améliorer le ciblage de nos programmes de protection sociale. Nous avons publié le formulaire de déclaration du patrimoine¹, ouvrant la voie à l'opérationnalisation du régime de déclaration des biens (action préalable). Nous avons également commencé la mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les marchés des changes fondée sur les règles (action préalable). La contre-performance est justifiée par la situation exceptionnelle créée par la pandémie. Nous avons adopté des mesures correctives et pour cette raison, nous demandons des dérogations. En effet, afin de créer un espace budgétaire pour augmenter les dépenses de santé et les mesures d'atténuation d'environ 0,8% du PIB, nous avons limité les dépenses non prioritaires et mobilisé des ressources externes supplémentaires pour financer le déficit budgétaire. Nous avons présenté au Parlement le projet de loi de finances rectificative pour 2020 et le projet de loi de finances initiale pour 2021 qui sont compatibles avec les objectifs de notre accord FEC (actions préalables). Nous sommes en train de rembourser à la BCRG les avances adossées à ces emprunts extérieurs pour rester en ligne avec la limite statutaire en 2020, et nous nous engageons à limiter les avances au Gouvernement et rester dans la limite statutaire en 2021 et à moyen terme. La BCRG maintiendra sa politique de recours à l'émission des TRM de manière à absorber la sur liquidité du système bancaire.

4. Nous sommes fermement engagés à mettre en œuvre des politiques saines pour assurer la stabilité macroéconomique et poursuivre notre agenda de réformes afin de générer une croissance plus forte et inclusive. Nous nous engageons à poursuivre l'orientation des politiques macroéconomiques afin de préserver la stabilité. La coopération étroite avec le FMI continuera à fournir un cadre approprié pour la poursuite de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines en vue de l'atteinte de notre objectif qui permettra, de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. La Stratégie Nationale de Lutte contre la pandémie Covid-19 constitue notre réponse à moyen terme et servira de base pour consolider nos efforts de stabilité macroéconomique et préparer le nouveau plan de développement.

5. Sur la base des progrès réalisés et des mesures correctives en cours de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs du programme, nous sollicitons des dérogations pour le CR à fin décembre 2019 et les deux CR à fin juin 2020 qui n'ont pas été respectés, l'achèvement des cinquième et sixième revues et le décaissement de 34,426 millions de DTS. Le Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF) ci-joint, énonce les politiques économiques à court et à moyen termes, le programme de réforme du gouvernement guinéen et les politiques de la Banque Centrale de la République de Guinée que nous envisageons de mettre en œuvre en 2020-2021.

6. Nous sommes convaincus que les politiques déclinées dans le MPEF ci-joint, nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme économique. Cependant, nous prendrons toutes autres mesures appropriées qui s'imposeraient à cet effet. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, avant toutes révisions des politiques

¹ <http://www.ccomptes.org.gn/institutions-associees/declaration-dactifs-de-biens-ou-de-patrimoine/>

macroéconomiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de notre programme.

7. Conformément à notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, nous autorisons le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes (MPEF, PAT, tableaux 1 et 2) et le rapport connexe, y compris leur publication sur le site Web du FMI, conformément aux procédures du Fonds, suite à l'approbation de la demande par le Conseil d'Administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____
Mamadi Camara
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Lounceny Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale de la
République de Guinée

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Économique et Financière
Protocole d'Accord Technique

Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Novembre 2020

I. CONTEXTE

1. Notre programme économique et financier appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI a fourni à la Guinée un ancrage important. Sur la période 2017- 2020, la croissance économique a été en moyenne de plus de 5 pour cent et l'inflation aussi en moyenne inférieure à 10 pour cent. Nos réserves internationales de change sont passées de 2,6 mois de couverture des importations en 2017 à 3,9 mois à fin septembre 2020. Le solde budgétaire de base est passé d'un déficit de 1,1% du PIB en 2017 à un surplus de 0,6% en 2019. Compte tenu du besoin important en infrastructures, nous avons investi en moyenne 4 1/3 percent du PIB pendant les trois dernières années avec le financement des projets routiers (Voiries de Conakry, Kissidougou-Kondebadou et Route Nationale n°1), ainsi que du barrage de Souapiti.

2. La Guinée a été durement frappée par l'épidémie de la COVID-19. A l'instar de la quasi-totalité des pays du monde, notre pays est affecté depuis mars 2020 par la pandémie, dont la propagation rapide constitue un défi sanitaire majeur et une menace pour le développement du pays. Les mesures de confinement imposées par le Gouvernement pour freiner la propagation de la maladie ont eu des effets néfastes sur l'économie guinéenne ainsi que sur le bien-être de la population. Le secteur minier, en revanche, a montré sa résilience avec un taux de croissance de 18,4 pour cent prévu pour 2020, contribuant à un taux de croissance total du PIB de 5,2 pour cent. L'inflation a franchi la barre des deux chiffres en avril 2020 tirée par une hausse du coût de transports et de produits alimentaires. Le déficit du compte courant serait creusé à 12,3% du PIB en 2020, comparativement à 13,7% du PIB en 2019.

3. Face à cette situation, nous avons élaboré un plan de riposte que nous avons mis en œuvre. Le Plan de Riposte Économique contre la COVID-19 a été lancé par le Premier Ministre en avril 2020, et l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le Président de la République. Conformément à notre plan initial, nous avons fourni un soutien au secteur de la santé avec des dépenses visant à renforcer les mesures de surveillance et de confinement, tout en achetant des biens et services essentiels. Pour aider les plus vulnérables, nous avons augmenté les transferts en espèces et pris en charge les paiements des services publics d'eau et d'électricité, tout en suspendant les frais de transport en commun. Nous avons également fourni un soutien indispensable au secteur privé via le remboursement des arriérés intérieurs et des allègements fiscaux. La deuxième phase du plan de riposte a débuté en Juillet 2020 et s'est concentrée sur le renforcement des actions menées dans la première phase, en introduisant de nouvelles mesures de soutien économique telles que les opérations de désinfection des écoles et marchés, les importations de produits alimentaires, la réduction de la contribution foncière unique en faveur des entreprises qui conservent la main d'œuvre, et des mesures de soutien au secteur agricole. Son coût estimé est de 488 milliards de GNF (0,33% du PIB). Nous allons maintenir les mesures de protection sociale du plan de riposte au quatrième trimestre en nous concentrant seulement sur les transferts monétaires. Nous allons également continuer à subventionner la tranche sociale de l'électricité, à

travers une taxe de 500 francs GNF par litre de produits pétroliers et les ressources libérées grâce à l'Initiative de suspension du service de la dette du G20 et du Club de Paris (ISSD). En outre, nous avons élaboré une Stratégie Nationale de Lutte contre la pandémie Covid-19 (SNLC) qui couvre la période 2020-2022 et constitue notre réponse à moyen terme, et la poursuite des efforts déjà indiqués dans le plan de riposte.

4. Le choc de la COVID-19 nous a amené temporairement à réviser la trajectoire de consolidation budgétaire. Pour 2020, nous nous sommes accordés que le solde budgétaire de base sera de -3428 milliards de GNF, équivalant à -2,3 pour cent du PIB, tandis que pour 2021, ce solde sera 867 milliards de GNF, soit 0.5 pour cent du PIB. L'équilibre budgétaire sera renforcé à moyen terme, après la fin de la pandémie, grâce à la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques et à la transformation structurelle de l'économie.

5. Nous avons également assoupli les conditions monétaires afin d'accompagner le secteur financier dans le contexte de notre plan de riposte à la COVID-19. Nous avons baissé de 100 points de base le taux directeur (à 11,5%) et le coefficient de réserves obligatoires (à 15%) afin de soutenir la liquidité du système bancaire. Nous avons aussi mis en place deux fonds afin de venir en aide aux entreprises des secteurs durement touchés par la crise, le Fonds d'appui aux groupements d'intérêt économique et aux entreprises (FAGIEE) et le Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE SA).

6. Nous avons reçu un soutien de nos partenaires au développement dans le cadre de la lutte contre la pandémie. En particulier, nous avons reçu un appui budgétaire du FMI au titre de la facilité de crédit rapide (107,1 millions de DTS soit 148 millions de dollars), de la Banque mondiale (au total 140 millions de dollars environ) et de la Banque africaine de développement (13 millions de dollars environ). Nous avons également obtenu un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) du FMI (69,2 millions de DTS attendus sur les 24 mois, soit environ 97,8 millions de dollars), et une suspension de la dette pour un montant d'environ [32 millions de dollars] au titre de l'ISSD. Nous sommes reconnaissants du soutien et sommes déterminés à continuer à nous conformer aux exigences de ces initiatives, y compris la gestion transparente des ressources reçues de manière transparente, en les allouant au financement des dépenses de santé liées à la COVID-19 et des mesures d'atténuation de l'impact de la crise qu'elle a suscitée, et à déclarer tous les emprunts.

7. Ce mémorandum décrit les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin décembre 2019 et fin juin 2020, et présente les principales orientations pour 2020 et 2021 ainsi que les perspectives à moyen terme.

II. ÉVOLUTION RECENTE, ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2019 ET 2020

• Cadre macroéconomique et financier

8. Le secteur non minier a été sévèrement affecté par la pandémie, mais l'activité minière est restée résiliente en 2020. En 2019, l'activité minière est restée soutenue malgré un choc lié aux conditions climatiques, et la croissance du PIB réel est évalué à 5,6%. Après un déclin (en glissement annuel) au premier trimestre de 2020, la production minière a rebondi au deuxième trimestre du fait

d'une entrée en production de manière anticipée des nouvelles compagnies de bauxite. Couplé au fort dynamisme de l'activité aurifère artisanale lié à la flambée du cours de l'or, la croissance du PIB minier se situerait à 18,4 % en 2020.¹ Néanmoins, la croissance du secteur non minier devrait ralentir à 2,4 pour cent, une diminution en termes de niveau par habitant du fait de l'impact de la COVID-19 et des mesures y relatives sur les activités du commerce de détails, de transports et du tourisme. Dans l'ensemble, le PIB réel devrait croître de 5,2% en 2020.

9. Après avoir baissé à 9,1 % à fin décembre 2019, l'inflation globale a augmenté pendant la pandémie à 11,6 % en avril 2020 avant de décroître lentement pour atteindre 10,6% à fin septembre. Cette poussée inflationniste est liée essentiellement à la flambée des prix des transports locaux suite aux mesures de restriction des capacités des moyens de transport introduites pour limiter la propagation de la COVID-19. L'inflation des prix des denrées alimentaires est aussi montée à 13,4 % (en glissement annuel) en avril 2020 avant de réduire graduellement pour atteindre 12,3 % à fin septembre du fait des mesures de stabilisation des prix des produits de base. L'inflation de base, hors produits alimentaires et énergie, a baissé à 3,1 % (en glissement annuel) à fin juillet 2020. Avec la levée des mesures de restriction au niveau des transports, l'inflation globale devrait retomber à 9,6 % (en glissement annuel) à fin 2020 et rester à un chiffre grâce à notre politique monétaire qui gère activement la croissance de la base monétaire et la liquidité de notre système bancaire.

10. Les perspectives de croissance à court et à moyen termes de la Guinée sont solides malgré l'impact de la COVID-19 sur le secteur non minier. La croissance du PIB réel devrait se situer à 5,5% (en glissement annuel) en 2021 et environ 5% sur la période 2021-24. La croissance de l'activité non minière devrait s'accélérer à 5,0 % en 2021 et y se stabiliser à moyen-terme. La poursuite des investissements dans les secteurs miniers et de l'électricité continuera d'accroître la capacité de production, tandis que la mise en œuvre des projets d'infrastructure stimulera la construction. La mise en œuvre des réformes en vue de renforcer la gouvernance et le climat des affaires, couplée avec l'amélioration de la fourniture d'électricité impulsée par l'achèvement du barrage de Souapiti et de plusieurs lignes de transmission électrique, soutiendra le développement du secteur privé à moyen terme.

11. Nos investissements en grands projets d'infrastructures et l'impact de la pandémie mèneront à un déficit du compte courant d'environ 12,3 % en 2020 et 14,2 percent en 2021, qui se rétrécirait progressivement à moyen terme. Les exportations minières augmenteraient de 5 % en 2019 à 17 % en 2020, soutenues par une forte production minière. Les importations sont restées fortes en 2019, quoiqu'en déclin de 5 % par rapport au niveau de 2018, et devraient augmenter fortement en 2020 par suite d'importants projets d'investissement liés au développement des infrastructures et de la capacité minière. Nous avons poursuivi l'accumulation de réserves internationales, ayant atteint 4,7 mois de couverture des importations en 2019 et visant 3,8 mois de couverture en 2020. Les déséquilibres extérieurs se rétréciraient à moyen terme, indiquant une amélioration de la balance commerciale. La croissance des exportations atteindrait en

¹ La production minière pourrait être significativement sous-estimée car les statistiques du PIB n'incluent pas la production informelle non-enregistrée de l'or, même si on a fait des estimations dans nos projections. Nous sommes déterminés à entreprendre les étapes nécessaires afin de mieux réconcilier les statistiques sur les exportations d'or et du diamant avec celles sur la production, et réviser les statistiques du PIB en fonction de cela, avec l'appui de l'assistance technique du FMI.

moyenne 8 % sur la période 2021-2025, reflétant une capacité de production minière plus élevée. La croissance des importations atteindrait en moyenne 7 % à moyen terme notamment dans le secteur minier (4 % du PIB en moyenne sur la période 2021-2025).

12. Notre système bancaire est demeuré stable et liquide malgré le contexte incertain lié à la COVID-19. Le crédit au secteur privé a augmenté à 16,7 % (moyenne, en glissement annuel) à fin septembre 2020 contre 23,8 % à fin 2019. Les prêts nets des banques commerciales à l'État ont augmenté de 44,6 % (moyenne, en glissement annuel) à fin septembre 2020, traduisant un recours plus accru aux bons de trésor pour contribuer au financement du plan de riposte à la COVID-19. L'accroissement des dépôts auprès des banques est resté stable à 23 % (moyenne, glissement annuel) à fin septembre soutenant ainsi la liquidité du système bancaire et l'activité économique. Les dépôts en devises se sont renforcés, passant d'une augmentation de 13,5 % (moyenne, en glissement annuel) à fin 2019 à 25,3 % à fin septembre 2020. Après avoir fortement décliné à fin-2019 suite à la souscription par les banques à hauteur de 1 302 milliards de GNF aux emprunts obligataires à trois ans, les réserves excédentaires en monnaie locale ont été graduellement reconstituées pour atteindre 1 949 milliards de GNF à fin septembre 2020.

- **Mise en œuvre du programme**

13. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme pour fin décembre 2019 sont satisfaisants (Tableau 1). Tous les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) à fin décembre 2019, sauf un, ont été atteints. Nous avons réalisé un excédent budgétaire de base de 0,6% du PIB à la fin de 2019, légèrement en deçà de l'objectif du programme, soit 0,04% du PIB.

14. Les données préliminaires de fin juin reflètent l'impact de la pandémie sur l'économie Guinéenne. Le CR relatif aux réserves internationales nettes a été atteint, soutenu par les décaissements liés à la Covid-19. Le CR relatif au solde budgétaire de base a été atteint, en partie en raison de la faible exécution des investissements publics. Nous avons respecté les CR continus sur l'endettement extérieur non concessionnel et la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les OI relatifs aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources internes et aux arriérés intérieurs ont également été respectés. Cependant, l'impact de la crise et la riposte qui en a résulté ont conduit à des manques à gagner sur les recettes fiscales, conduisant ainsi au non-respect de l'OI relatif aux recettes. Les CP relatifs aux avoirs intérieurs nets et aux emprunts publics nets auprès de la Banque Centrale n'étaient pas respectés en raison des besoins de financement budgétaire plus élevés que prévus. En effet la Banque Centrale a dû fournir des avances au Gouvernement afin de permettre une réponse plus rapide à la crise sanitaire. Ces avances reflètent d'autre part la contrepartie des appuis extérieurs attendus des partenaires au développement. Nous demandons des dérogations au motif que la sous-performance est justifiée par la situation exceptionnelle et que nous avons adopté des mesures correctives. En effet, afin de créer un espace budgétaire pour augmenter les dépenses de santé et les mesures d'atténuation d'environ 0,8% du PIB, nous avons limité les dépenses non prioritaires, et mobilisé des ressources externes supplémentaires pour financer le déficit budgétaire. Nous avons présenté au Parlement le projet de loi de finances rectificative pour 2020 et le projet de loi de finances initiale pour 2021 compatible avec les objectifs de notre accord FEC (actions préalables). Nous continuons aussi la mise en œuvre du programme d'émission d'obligation du Trésor, et lancerons en 2021 les nouvelles obligations à 2 ans pour réduire le recours au financement de notre budget par la Banque Centrale.

15. Nous avons fait du progrès dans l'atteinte des repères structurels du programme (Tableau 2). Entre autres, nous avons adopté une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2020-25, et le décret d'application de la loi contre la corruption de 2017 concernant le régime de déclaration des actifs et la protection des lanceurs d'alerte et des victimes. Nous avons aussi établi un prototype du registre social unifié des populations vulnérables. Avec la pandémie, nous n'avons pas avancé davantage dans la réforme des tarifs d'électricité, même si un projet d'arrêté a été préparé et soumis aux autorités compétentes pour signature. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris en charge les factures d'eau et d'électricité pour la population abonnée à la tranche sociale. Nous travaillons pour l'adoption d'un manuel de préparation, d'évaluation et de sélection des projets d'investissement prioritaires, que prévoyons d'adopter d'ici à la fin décembre 2020. Nous avons réalisé le repère structurel relatif à la préparation de l'évaluation des dépenses fiscales censée accompagner la nouvelle convention minière relative à l'extraction de minerais de fer (Simandou I et II), ratifiée en Juillet 2020.

16. Nous avons finalisé et publié sur le site web de la Cour de Comptes¹ le formulaire de déclaration de patrimoines en ligne avec le décret (action préalable), préparé à travers une collaboration entre l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), le Ministère de la Justice, la Cour constitutionnelle, la Cour des Comptes et le Ministère des investissements et Partenariats Publics-Privés. Nous avons aussi mis en œuvre la stratégie d'intervention de la BCRG sur le marché des changes basée sur les règles (action préalable).

III. OBJECTIFS DE REFORMES

A. Politique budgétaire

17. Nous nous engageons à orienter notre politique budgétaire vers la préservation de la stabilité macroéconomique et la réalisation des objectifs budgétaires alignés avec notre programme appuyé par la FEC. En particulier, notre objectif essentiel reste la création de l'espace budgétaire nécessaire pour continuer à donner la priorité aux dépenses sociales afin de renforcer nos systèmes de santé et de protéger les personnes vulnérables, et augmenter les dépenses prioritaires de soutien à la croissance tout en préservant la stabilité macro-économique.

18. Pour assurer l'espace budgétaire et mettre en œuvre cet appui nécessaire à l'économie en préservant la stabilité macroéconomique, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- Continuer le travail de mobilisation des recettes fiscales, y compris dans le secteur minier ;
- Mettre en œuvre des investissements publics indispensables, notamment dans les infrastructures, avec une priorisation soigneuse pour nous concentrer sur les investissements avec les rendements économiques et sociaux les plus élevés, et nous adhérons à une bonne gestion des investissements publics pour maximiser l'efficacité de ces dépenses.

¹ <http://www.ccomptes.org.gn/institutions-associees/declaration-dactifs-de-biens-ou-de-patrimoine/>

- Nous avons contracté d'importants emprunts extérieurs concessionnels en 2020 afin de financer les besoins budgétaires exceptionnels liés à la réponse à la crise, notamment le renforcement des infrastructures de santé et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la crise. Pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme et maintenir un risque modéré de surendettement :
 - Nous avons reprogrammé les investissements publics en 2020 et jugés non-prioritaires afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour réaliser notre plan de riposte.
 - Nous sommes engagés à ne pas signer d'emprunts extérieurs non concessionnels, parce que nous avons pleinement utilisé l'enveloppe de 650 millions de dollars de prêts non concessionnels autorisés dans le cadre du programme. Ce qui constitue une condition de l'accord FEC et de notre participation dans l'ISSD.
 - Nous nous engageons à augmenter les investissements publics à un rythme plus modéré en 2021-2022 par rapport aux prévisions avant la pandémie.
 - Dans le cas où les prêts et dons aux programmes extérieurs seraient plus élevés que prévus, nous dirigerons toute dépense publique supplémentaire vers les secteurs prioritaires, y compris le renforcement des systèmes de santé, les dépenses sociales et les filets de sécurité sociale, en consultation avec les services du FMI, pour soutenir également la résilience face à la crise et une croissance plus élevée et plus inclusive.
 - Dans l'exécution de notre plan d'investissement et la planification de nouveaux prêts projets dans l'avenir, nous tiendrons compte de la soutenabilité de la dette et mettrons en œuvre seulement les projets qui sont compatibles avec un risque modéré de surendettement.

Stratégie Budgétaire pour 2020

19. Notre stratégie budgétaire pour 2020 vise à préserver la stabilité macroéconomique tout en veillant à ce que l'économie guinéenne soit sur la bonne voie pour se remettre de la crise Covid-19. Nous nous engageons à atteindre un solde budgétaire de base de -2,3 % du PIB en 2020 afin de fournir le soutien nécessaire à la santé publique et aux secteurs, entreprises et ménages les plus touchés par le choc. Nous avons soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances rectificative pour 2020 qui reflète les accords convenus avec les services du FMI en ligne avec l'accord FEC (action préalable) et qui comprend à la fois la première et la deuxième phase de dépenses et des mesures d'allègement fiscal élaborées dans notre plan de riposte COVID. Dans cette perspective, le conseil des ministres a adopté un plan d'engagement de dépenses qui garantira la réalisation de l'objectif budgétaire du programme de fin d'année. Ce plan d'engagement de dépenses reflétera les recettes (fiscales et non fiscales), les dépenses récurrentes et les investissements publics compatibles avec le solde budgétaire de base de -2,3% du PIB.

20. Nous nous engageons à poursuivre notre mobilisation des recettes. Nous prévoyons des recettes fiscales minières à 1,5% du PIB. Les recettes fiscales non minières devraient atteindre

10,5% du PIB. Les impôts directs se renforceraient légèrement à 2,1% du PIB. Les impôts indirects verraient une baisse à 8,4% du PIB, reflétant les exonérations de TVA pour le secteur hôtelier secoué par la pandémie. Notamment, les taxes sur les biens et services seront de 6,2% du PIB en 2020. Les taxes sur le commerce international seraient de 2,2%. Les recettes non fiscales devraient chuter après le paiement fin 2019 de la dernière tranche pour la licence 4G.

21. Du côté des dépenses, nous avons décidé de contenir les dépenses non prioritaires et prioriser la réponse du COVID. Nous autoriserons une augmentation de 0,4% du PIB (en glissement annuel) de notre masse salariale à 3,8% du PIB, pour refléter les frais de personnel supplémentaires pour lutter contre la pandémie et les résultats des discussions récentes avec les travailleurs du secteur de l'éducation. Les dépenses en biens et services seront de 3,5% du PIB. L'essentiel des dépenses de réponse de COVID se fera sous la forme d'une augmentation des transferts et des subventions, et en tant que tel, nous allons permettre à ces dépenses de croître jusqu'à 5,3% du PIB.

22. L'une des mesures-clés de notre plan de riposte à la COVID-19, la gratuite de l'électricité, s'est avérée plus coûteuse que prévu, et de ce fait, les besoins de financement de EDG sont plus élevés qu'anticipés. Les raisons de cette tendance incluent une augmentation de la demande et un plus grand recours à la génération thermique, une technologie beaucoup plus coûteuse. En effet, avec les mesures de restriction sanitaire et la gratuite d'électricité pour tous les ménages (jusqu'à la limite de 330 kWh), la demande d'électricité a été plus forte qu'initialement anticipée. D'autre part, nos efforts d'amélioration de la fourniture d'électricité ont exacerbé les inégalités d'accès, les zones connectées au réseau connectées aux réseaux indépendants faisant l'objet de fréquents délestages qui ont été à l'origine d'émeutes et de manifestations. Nous avons ainsi dû acquérir de générateurs additionnels afin d'augmenter la capacité de production dans ces zones et de préserver l'équilibre social. Enfin, notre plan initial de production tablait sur l'entrée en production du barrage de Souapiti dès septembre 2020, ce qui nous fournirait gratuitement de l'électricité pendant les trois mois de la phase des essais. L'entrée en production a été retardée du fait de la pandémie, et nous avons dû recourir à la génération thermique, y compris en louant un bateau, afin de combler un déficit d'environ 370GWh. Depuis [Octobre] nous avons décidé de faire en sorte que dans le plan de riposte à la COVID-19, les subventions soient ciblées à l'endroit des ménages qui en ont le plus besoin, avec un seuil de consommation moins élevé de (250 kWh). Une fois que la crise s'atténuera, nous poursuivrons également la réforme des subventions à l'électricité, avec l'aide de la Banque mondiale, qui nous permettra d'aboutir à un prix d'électricité qui permet un recouvrement intégral des coûts (paragraphe 26).

23. Nous augmenterons les dépenses d'investissement totales à 4,7% du PIB. Les investissements publics financés sur ressources intérieures sont projetés à 1,6% du PIB en 2020, ce qui reflète les efforts que nous avons fait pour créer l'espace budgétaire pour la réponse à la pandémie, et aussi des contraintes de mise en œuvre d'exécution des travaux publics. Les dépenses en capital financées par les ressources extérieures, en revanche, passeront à 3,1% du PIB en 2020 grâce aux décaissements de prêts-projets et de dons-projets et de l'appui technique associé des partenaires internationaux de développement.

24. Du côté du financement, les subventions de programme ont augmenté considérablement à 1,2% du PIB, elles reflètent notamment l'appui budgétaire prévu par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en appui à notre plan de riposte à la

COVID. Nous avons aussi bénéficié de l'appui budgétaire du FMI au titre de la facilité de crédit rapide (107.1 millions de DTS, soit environ 148 millions de dollars) et obtenu un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) du FMI (69,2 millions de DTS attendus sur les 24 mois, soit environ 97,8 millions de dollars), et une suspension de la dette pour un montant d'environ 32 millions de dollars au titre de l'ISSD. En attendant le décaissement de ces ressources, la BCRG a avancé les ressources au Trésor. Dans le dernier trimestre de l'année nous avons reçu les derniers décaissements et nous avons remboursé la BCRG les avances adossées à ces emprunts extérieurs, pour rester en ligne avec la limite statutaire. Nous limiterons les emprunts publics auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits par les banques au secteur privé. Nous réduirons les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,1% du PIB.

Stratégie Budgétaire pour 2021

25. Notre stratégie budgétaire en 2021 visera à préserver la stabilité macroéconomique, ainsi qu'à mettre en œuvre une stratégie de sortie pour passer d'une phase de crise à une phase de soutien à la reprise. Le Gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances initial pour 2021 qui reflète les accords convenus avec les services du FMI en ligne avec l'accord FEC (Action préalable) et qui vise un déficit global de 2.4 pourcents du PIB, tout en créant un espace budgétaire pour intensifier les dépenses prioritaires qui maintiendront l'économie sur la voie de la reprise, conformément aux objectifs du programme. À cette fin, nous poursuivrons nos efforts pour mobiliser les recettes fiscales et éliminer progressivement les exonérations fiscales. Nous allons veiller à ce que l'enveloppe des dépenses en capital reste à un niveau en dessous de nos projections avant la crise, afin de commencer à revenir sur la voie de la viabilité budgétaire et de bien s'aligner sur la capacité d'exécution des investissements. Nous limiterons les emprunts publics auprès de la Banque Centrale et le financement du gouvernement par les banques commerciales à un niveau raisonnable et compatible avec une fourniture saine de crédits au secteur privé, et continuerons à rembourser les arriérés intérieurs, ce qui soutiendra également le secteur privé dans son processus de sortie de crise :

- *Les recettes fiscales* globales devraient rebondir à 12,6 % du PIB en 2021, soutenues par la mise en œuvre de mesures programmées pour mobiliser des recettes fiscales supplémentaires et la suppression progressive des exonérations fiscales liées à la pandémie.
- *Du côté des dépenses,*
 - La masse salariale sera à 3,6% du PIB, à mesure que la nécessité d'engager du personnel pour fournir des services liés à la pandémie diminuera ;
 - La reprise permettra de réduire les acquisitions liées à l'atténuation des chocs, permettant les dépenses en biens et services à 3,2 % du PIB en 2021 ;
 - Nous limiterons les subventions à l'électricité et transferts a EDG à 1,4 % du PIB, grâce à la reprise de la stratégie de réforme des tarifs de l'électricité et à la rétractation des dérogations générales aux services publics pour les ménages ;
 - Les dépenses d'investissement devraient être contenues à 5,3 % du PIB. Les investissements publics financés sur ressources intérieures sont projetés à 1,6% du

PIB, afin de commencer à revenir sur la voie de la viabilité budgétaire et de bien s'aligner sur la capacité d'exécution des investissements. Les dépenses en capital financées sur ressources externes sont projetées à 3,7% du PIB, soutenus par les décaissements de prêts de grands projets, y compris les projets routiers de la route nationale RN n°1 et les voiries urbaines de Conakry.

- Nous rembourserons sur une base nette à la BCRG pour un montant équivalent à 0,2% du PIB et limiterons les emprunts publics auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits par les banques au secteur privé. Nous réduirons les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,1% du PIB.
- Nous poursuivrons les travaux d'audit de la deuxième phase des arriérés de la dette intérieure avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD).
- Par ailleurs, nous renforcerons progressivement la mise en œuvre de l'instruction conjointe sur la gestion des restes à payer sur les dépenses afin d'identifier toutes les catégories concernées par les arriérés intérieurs, et ce, avec l'aide du FMI. Nous commencerons à intégrer les arriérés intérieurs liés aux remboursements de TVA en souffrance qui ne sont pas inclus dans le stock actuellement. Une fois le stock d'arriérés clairement identifié, nous prévoyons de réconcilier les écarts entre le stock d'arriérés et le flux des arriérés dans le TOFE. Cela impliquera d'inclure à la fois les remboursements et les arriérés nouvellement créés dans le TOFE dans les lignes de financement concernées du TOFE. Les arriérés rapprochés seront inclus dans notre encours de dette intérieure et remboursés à moyen terme sur la base d'une politique budgétaire prudente et des financements disponibles. Nous nous engageons, avec l'appui du FMI, à migrer notre TOFE vers un format et des modes d'enregistrement qui sont en ligne avec le MSFP 2014, notamment en matière d'enregistrement des arriérés. A moyen terme, nous envisageons d'alimenter le TOFE à partir des balances consolidées du Trésor une fois que celles-ci seront produites régulièrement et leur qualité améliorée.

26. Nous sommes engagés à continuer les efforts pour mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, à mener une campagne de communication avec le public et à mettre en place avant sa mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour protéger les plus vulnérables. Compte tenu de la baisse des prix internationaux du pétrole en 2020, nous avons réduit les prix à la pompe, passant de 10 000 GNF à 9 500 GNF par litre en avril, puis à 9 000 GNF par litre en juin. Nous nous sommes engagés à ajuster les prix à la pompe à la hausse afin de protéger les revenus budgétaires, au cas où les prix internationaux du pétrole augmenteraient et/ou le taux de change se déprécierait. Parallèlement, nous sommes engagés à faire une revue du mécanisme d'ajustement automatique des prix afin de s'assurer qu'il soit adapté aux besoins de la Guinée, y compris en évaluant la nécessité d'un plus grand lissage et des délais plus longs, en nous basant sur le soutien de l'AT du FMI en 2019.

27. Nous sommes toujours engagés à réduire les subventions non ciblées sur l'électricité en continuant notre réforme du tarif de l'électricité, en améliorant l'efficacité d'EDG, et en optimisant l'utilisation de la production thermique pour limiter les coûts de production. Nous sommes déterminés à continuer à faire avancer notre stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs sur la période 2020-2025 pour amener graduellement les tarifs d'électricité au niveau de

recouvrement des coûts. Nous avons déjà augmenté les tarifs d'électricité en 2019, mais les paiements des factures d'avril à septembre 2020 pour les abonnés à la tranche sociale ont été pris en charge par le gouvernement à cause de la pandémie. L'augmentation tarifaire initialement prévue pour juin 2020 a également été reportée à juin 2021 en raison de la crise sanitaire.

Renforcement des filets de sécurité sociale

28. Nous nous engageons à renforcer les programmes de protection sociale financés sur ressources propres afin de protéger les plus vulnérables, réduire la pauvreté et promouvoir l'inclusion. L'Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES) met en œuvre notre stratégie de promotion de l'inclusion. Depuis novembre 2019, nous collectons des données auprès des ménages en utilisant l'approche du *proxy means testing* (PMT), afin de mieux cibler les programmes de protection sociale. Nous utilisons une partie des économies budgétaires résultant de la mise en œuvre de la réforme des tarifs de l'électricité de 2019 pour augmenter les ressources allouées aux programmes de protection sociale non contributifs et financés sur ressources intérieures (tels que définis dans le PAT) en 2020. Nous avons relevé notre objectif indicatif dans le cadre du programme de filets de sécurité sociale financé sur ressources internes, y compris les programmes sociaux exécutés dans le cadre du Fonds de développement social et de la solidarité (FDSS) et du Programme filet social productif (PFSP) à 371 milliards de GNF à fin 2019.

29. Avec le début de la pandémie, les activités se sont rapidement intensifiées, ce qui s'est traduit par des dépenses de protection sociale financées sur ressources intérieures de 177 milliards de GNF à fin juin 2020 (de 39 milliards de GNF à fin mars 2020²). Sur la base des données PMT, nous avons identifié et soutenu 17 000 ménages vulnérables à Conakry avec des transferts monétaires par voie électronique. En outre, avec les conseils techniques du PAM, nous fournissons des vivres à 7 000 ménages supplémentaires qui sont au-dessus du seuil PMT et ne sont donc pas éligibles aux transferts monétaires. En plus des activités de filets de sécurité sociale avec des ressources nationales, la Banque mondiale devrait fournir un soutien à environ 150 000 ménages inscrits au registre social ANIES avec des transferts en espèces.

B. Politiques Monétaire et de Taux de Change

30. Nous avons assoupli les conditions monétaires afin d'accompagner le secteur financier dans le contexte de notre plan de riposte à la COVID-19. Nous avons baissé de 100 points de base le taux directeur à 11,5% et le coefficient de réserves obligatoires à 15% afin de soutenir la liquidité du système bancaire, et comptons les maintenir à ces niveaux pour le reste de l'année. Par ailleurs, la Banque Centrale prend en compte dans le calcul des réserves obligatoires le montant des crédits accordés aux entreprises des branches de services gravement impactés par la pandémie (hôtels, restaurants et transports), aux autres PME, et aux grandes entreprises importatrices de produits alimentaires et pharmaceutiques. Nous avons également mis en place un programme d'injection de liquidités afin de maintenir la capacité de financement de l'économie, et activé un guichet d'injection de liquidité de longue durée afin de soutenir le crédit à moyen et long-terme. Nous avons instruit les banques, institutions financières inclusives et compagnies d'assurance de

² En raison du changement du cadre institutionnel avec la mise en place de l'ANIES, des retards ont été enregistrés dans l'expansion des transferts monétaires et du THIMO dans les zones urbaines et périurbaines initialement prévu en début d'année.

suspendre la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2020 et de limiter au strict minimum les frais d'assistance techniques fournies par les maisons mères. Nous avons également décidé d'un report de paiement pour [trois] mois des frais de supervision et de contrôle et des cotisations au fonds de garantie des dépôts pour les banques. [Pour la durée de l'épidémie], nous avons assoupli les normes prudentielles, notamment : i) le gel de la classification et du provisionnement des créances en souffrance aux entreprises et particuliers impactés par la situation du COVID 19 ; ii) la réduction du ratio de liquidités des banques de 100% à 80% ; et, iii) une augmentation de la norme de position de change des banques par devise de 10% à 12,5%, et de la position nette globale de 20% à 25%.

31. Nous avons également encouragé le secteur financier à faciliter l'accès à certains services financiers. Nous avons encouragé les compagnies d'assurance à reporter l'encaissement des primes d'assurance arrivant à échéance pendant la période de l'épidémie, et à suspendre les polices d'assurance, à la demande des clients. Nous avons également encouragé les établissements de monnaie électronique à revoir à la baisse les frais de transferts, et à mettre en place un dispositif permettant l'ouverture à distance de comptes sur la base de la seule identification faite au niveau des sociétés de téléphonie mobile (sous réserve de régularisation dès que possible).

32. A l'avenir, notre politique monétaire sera active et prudente pour préserver une inflation modérée. À cette fin, la BCRG ciblera la base monétaire conformément aux objectifs du programme d'un niveau d'inflation modéré. La base monétaire a augmenté de 38,5 % à fin septembre 2020, reflétant un accroissement des avoirs extérieurs et un recours plus accru aux emprunts auprès de la Banque Centrale. Compte tenu de l'inflation élevée, la BCRG maintiendra une politique monétaire prudente et se tient prête à prendre les mesures nécessaires pour maintenir un taux d'intérêt réel positif. Pour 2020, nous visons une expansion de la base monétaire de 15 à 16 % (en glissement annuel), ce qui correspond à un taux moyen d'inflation d'environ 10,2 % (moyenne, glissement annuel) et à une croissance du crédit au secteur privé d'environ 6,6 % (en pourcentage de la masse monétaire au sens large).

33. Nous avons commencé à reverser le financement au trésor qui dépassait le niveau statutaire en septembre. Le Trésor public ramènera aussi son endettement dans les limites statutaires à la fin de l'année par des efforts dans la mobilisation des recettes et l'utilisation des décaissements des appuis extérieurs, ce qui nous aidera à réduire la masse monétaire. En outre, en fonction des décisions du comité de liquidité, nous utiliserons une gestion de la liquidité plus active pour atteindre nos objectifs monétaires, notamment au moyen de l'émission des titres de régulation monétaire (TRM) pour gérer la liquidité et ralentir la croissance de la base monétaire. A cet effet, nous avons procédé à l'émission de TRM pour un montant de 808 milliards de GNF en juillet 2020.

34. Nous continuerons le renforcement de notre cadre de politique monétaire en améliorant la gestion de la liquidité. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) a été créé et est opérationnel depuis octobre 2020. Il est appuyé par le Comité de Programmation Monétaire et Financière. Pour 2021, la BCRG mettra l'accent sur : i) le renforcement du dispositif de prévision de liquidité; ii) l'opérationnalisation du mécanisme de l'apport de liquidité d'urgence; iii) la réforme du dispositif de gestion du collatéral à travers notamment l'élargissement de la gamme des actifs financiers admis en garantie et la fixation de nouvelles décotes applicables aux effets publics admissibles en garantie des opérations de politique monétaire de la BCRG; et iv) une gestion active de la liquidité.

35. Nous prévoyons de maintenir une couverture des importations de 3,8 mois, ce qui correspond à l'estimation de l'adéquation des réserves métriques ARA-CC. Nous avons bien progressé dans la constitution progressive des réserves de change, qui ont atteint 1330 milliards de dollars à fin juin 2020, correspondant à 4,1 mois de couverture des importations. Elles ont décliné à 1249 milliards de dollars à fin septembre 2020 (3,9 mois de couverture des importations) lorsque nous avons recouru à ce matelas pour faire face aux pressions liées au contexte de la pandémie Covid-19. Nous continuerons nos efforts pour accumuler les réserves internationales pour renforcer davantage le dispositif externe d'amortissement des chocs, et nous visons à les maintenir au niveau de 3,8 mois d'importations d'ici fin 2020, ce qui correspond à l'estimation de l'adéquation des réserves métriques ARA-CC.

36. Nous avons adopté et mis en œuvre une stratégie d'intervention basée sur des règles (Action préalable). La stratégie vise à réduire le pouvoir discrétionnaire de la BCRG et la fréquence de ses interventions et promouvoir la transparence, ce qui soutiendra davantage le développement du marché interbancaire. La règle est appliquée depuis novembre, suite à l'installation d'une plateforme électronique qui permet à la BCRG de suivre en temps réel les transactions de change interbancaires.

37. Nous poursuivons la mise en œuvre des recommandations restantes de la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018, et nous sommes prêts à entamer une actualisation de l'évaluation. Les travaux relatifs à la révision de la loi portant statut de la BCRG ont démarré, et notre objectif est de faire adopter les nouveaux statuts en avril 2021. La révision vise notamment à clarifier le rôle du comité de politique monétaire et du conseil d'administration en ce qui concerne les opérations de change, et à attribuer explicitement le rôle de surveillance au conseil d'administration. Nous avons créé une entité d'audit informatique en vue de maîtriser davantage les risques découlant de l'autonomisation des opérations. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan de renforcement des capacités d'audit au sein de la direction de l'audit interne (DAI). Un projet de programme revue qualité de la DAI a été soumis au comité d'audit. Nous comptons procéder à la revue qualité des activités de la DAI au plus tard fin avril 2021. En avril 2020, nous avons réorganisé la direction des opérations de changes de la BCRG avec un service Trésorerie qui joue le rôle de middle office dans les opérations de marché. Nous le rendrons opérationnel une fois que la salle des marchés sera effective. Nous allons continuer l'opérationnalisation du cadre de fourniture de liquidité d'urgence, avec l'assistance technique du FMI. La mission d'assistance technique prévue pour juin 2020 n'a pas eu lieu à cause de la pandémie. Nous avons procédé à une revue interne des services de caisse comprenant notamment une revue du dispositif de sécurité des caveaux. Nous avons initié une requête auprès d'une Banque centrale sœur pour une revue par les pairs de nos opérations de caisse. La programmation de la revue est en cours de finalisation. Nous avons procédé à une cartographie des risques de la Banque Centrale. Le plan d'action pour la couverture des risques identifiés comme importants n'a pas été élaboré en raison de temps consacré à la formation des opérationnels. Cependant, le programme d'intervention de la direction de l'audit interne a été élaboré sur la base des risques les plus importants en vue de contribuer à leur maîtrise. Par ailleurs, nous avons prévu de réaliser entre mars et novembre 2020, une actualisation de la cartographie des risques mais le programme n'a pu être exécuté pour des raisons de confinement. A fin juin 2020, nous avons terminé l'audit externe des données monétaires de fin décembre 2019. Nous terminerons l'audit externe des données monétaires de fin juin 2020 d'ici mi-décembre 2020.

38. Nous sommes déterminés à maintenir la stabilité du secteur bancaire et à poursuivre le renforcement de la supervision bancaire. Nous avons progressé dans la mise en œuvre progressive du nouveau plan comptable et du référentiel bancaire notamment par l'élaboration des travaux de codification des situations comptables et annexes et d'élaboration de la table de concordance. Nous avons organisé un atelier de vulgarisation en février 2020, en faveur de la profession bancaire. Les banques disposent jusqu'au 1er novembre 2021 pour effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre effective du nouveau plan comptable. Nous renforcerons la surveillance bancaire en mettant en œuvre l'essentiel des dispositions de Bâle II / III d'ici à fin 2021, avec l'assistance technique du FMI. Nous comptons également adopter les normes IFRS pour les banques avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires. Nous allons mettre en place un cadre de résolution bancaire d'ici à septembre 2021, avec l'assistance technique du FMI. Notre système de garantie des dépôts est opérationnel. Le conseil d'administration de ce fonds a fixé le plafond d'indemnisation des déposants et le taux de cotisation annuelle. Les premières cotisations pour le fonds ont été encaissées en 2019. Nous allons compléter le cadre réglementaire du fonds avec l'appui de l'assistance technique du FMI. A fin juin, deux petites banques sont en infraction par rapport à l'exigence de représentation de capital minimum (fonds propres nets). Ces deux banques ont une part de marché combiné de moins de 3%. L'une des banques n'est pas autorisée à collecter des dépôts du public et ne suscite pas d'inquiétudes majeures. La BCRG a invité la seconde banque à relever ses fonds propres au niveau réglementaire à fin 2020. La BCRG examine la possibilité de mettre la banque sous surveillance rapprochée si sa situation ne s'améliore pas, et pourrait diligenter une mission de contrôle sur place au sein de la banque après l'état d'urgence sanitaire. En outre, la BCRG veillera à ce que toutes les banques se conforment à l'exigence de capital minimum.

C. Réformes Structurelles

39. Nous restons engagés à poursuivre la mise en œuvre des principales réformes structurelles visant à soutenir une croissance plus forte et plus inclusive. Les réformes dans le domaine de la gestion des finances publiques seront poursuivies et accompagnées d'efforts en vue de soutenir le développement du secteur privé, d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la gouvernance.

Mobilisation des Recettes

40. Nous poursuivons la mise en œuvre de nos réformes en vue de mobiliser des recettes fiscales. Nous avons fait de progrès pour l'opérationnalisation de la nouvelle structure organisationnelle de la DNI. Nous avons mis en place le système de déclaration et de paiement des taxes en ligne (E-tax) en septembre 2020, et l'opérationnaliserons pour l'ensemble des contribuables à fin mars 2021. Nous sommes en train de réviser le Code général des impôts (CGI), avec l'assistance technique du FMI. En outre, le Ministère des Mines a développé un modèle pour la prévision des revenus miniers avec l'appui d'expertises externes. Ce modèle sera finalisé avec l'appui du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers, mais également avec l'assistance des firmes spécialisées dans le secteur extractif.

41. Pour mobiliser des recettes additionnelles à moyen terme, nous restons engagés à continuer à mettre en œuvre le paquet des mesures discutées en avril 2020, et reflété dans notre MPEF portant sur la quatrième revue au titre de la FEC. Spécifiquement, la stratégie est basée sur la mise en œuvre de mesures de politique fiscale et d'administration qui permettraient de

mobiliser des recettes supplémentaires tout en rendant notre système fiscal plus équitable et transparent. Les mesures incluent entre autres, la rationalisation des exonérations fiscales; l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les assurances ; l'augmentation du recouvrement des impôts grâce à des contrôles généraux et sur dossier ; recouvrement des arriérés d'impôts ; recouvrement des impôts grâce à un meilleur appariement des bases de données fiscales et douanières, opérationnalisation du guichet unique ; renforcement de la collecte de la contribution foncière unique ; et opérationnalisation du nouvel organigramme de la DNI.

42. Nous restons engagés à appliquer les dispositions fiscales du code minier de 2013 et des autres lois applicables, notamment les conventions relatives aux activités minières, pour assurer la mobilisation de recettes minières supplémentaires dans un contexte d'activité minière très importante. Compte tenu des nouveaux investissements importants consentis dans le secteur minier, nous visons à tirer parti du dynamisme de ce secteur pour mobiliser des recettes supplémentaires, dans le cadre de la loi, afin de financer l'augmentation programmée des investissements dans les infrastructures pour favoriser la diversification de l'économie et les dépenses sociales prioritaires. À cette fin, nous continuerons de veiller à ce que tous les nouveaux accords miniers et ceux à renouveler soient mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier de 2013 et que tous les nouveaux accords prévoyant de nouveaux investissements en infrastructure connexe aux mines et / ou en transformation locale des produits miniers soient soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales. À ce jour, les accords miniers avec de nouveaux investissements dans l'infrastructure pour plusieurs utilisateurs / multi-usage et / ou la transformation ont été exclus de l'exigence d'être alignés sur le code minier à la condition qu'ils soient soumis à l'assemblée nationale pour adoption. Au même titre que d'autres secteurs exposés au risque d'évasion fiscale, nous procéderons à un renforcement du contrôle fiscal afin d'accroître la contribution du secteur minier aux recettes fiscales. Dans ce cadre la DNI bénéficiera de l'assistance technique de la GIZ et de l'OCDE (prix de transfert et autres).

Finances publiques

43. Nous continuons à faire des progrès dans la mise en œuvre de nos engagements dans le domaine de la gestion des finances publiques liés au COVID, pris lors de la FCR:

- Nous avons renforcé notre transparence avec la publication de rapports mensuels sur l'exécution des dépenses COVID. Le MEF a publié des rapports sur les dépenses COVID jusqu'en octobre 2020, avec des ventilations fournies pour les revenus liés au COVID par source et les dépenses par cible. Ceci s'ajoute aux rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- Avec l'appui du FMI, nous avons mis en place un dispositif sur les modalités de gestion des ressources et dépenses qui centralise aussi bien les ressources externes que nationales suivant les dispositions des arrêtés conjoints A/2020/1635/MEF/MB/CAB du 26 mai 2020 portant modalités de gestion des ressources et dépenses du fonds spécial de riposte au Covid-19 et de stabilisation économique et A/2020/1636/MEF/MB/CAB/DNTCP du 26 mai 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de facilitation et de suivi des opérations exécutées sur le compte « Fonds spécial de riposte au Covid-19 et de stabilisation

économique ». Dans ce cadre, nous avons créé un compte dédié, par le biais du compte unique du Trésor à la BCRG, pour recevoir et déboursier les fonds COVID-19. Sur le plan budgétaire, un décret d'avance portant ouverture des crédits des dépenses du plan de riposte a été signé en juillet 2020. Avant la publication de ce décret, le plan de riposte COVID était mis en œuvre à travers des procédures budgétaires conformes au dispositif cité plus haut et convenu avec les partenaires techniques et financiers. Sur cette base, nous prévoyons de procéder à une régularisation de toutes les dépenses exécutées dans le cadre du plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19 et de faire régulièrement rapport sur l'avancement de la régularisation des dépenses par les structures concernées. Nous continuerons, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, à appliquer de mesures strictes afin de garantir i) l'application du dispositif convenu à cet effet pour exécuter les opérations liées à la COVID ; et ii) la régularisation de toutes les dépenses qui ont été exécutées dans le cadre de ce dispositif.

- L'Inspection générale des finances effectuera en temps opportun une vérification ex post des dépenses à haut risque, avec la participation de la société civile. Le premier exercice a débuté le 17 août et couvrira les opérations d'avril à juillet 2020. Le projet de rapport y afférent, a été envoyé en fin octobre pour la procédure contradictoire et le rapport final sera transmis aux ministres en charge de l'économie et des finances, du budget et de la santé à la mi-décembre. Ce rapport sera publié sur le site web du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Nous publions sur les sites Web du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget, tous les marchés passés pour des projets liés au COVID-19, y compris les noms des entités et sommes en train de finaliser les travaux pour y ajouter les bénéficiaires effectifs. À ce jour, 9 marchés publics pour le ministère de la Santé ont été publiés.
- La Cour des comptes effectuera un audit complet des dépenses COVID-19 (y compris la validation ex post des biens et services achetés), qui sera publié en ligne d'ici juin 2021.
- **Nous nous appuyons également sur les progrès récents de la gestion des investissements publics.** Nous avons installé la plateforme électronique de gestion intégrée des investissements, avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le portail, Système Intégré de Gestion des Projets et des Résultats, se trouve ici: <https://www.sigpipgn.org/>. Nous n'avons pas encore adopté le manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement en raison des retards liés au COVID. Cependant, nous prévoyons d'adopter le manuel d'ici à la fin décembre 2020, après l'examen par le Conseil des ministres. Ce nouveau manuel établira le cadre réglementaire et clarifiera les rôles et responsabilités de chacun des principaux acteurs dans les différentes phases de l'investissement public. Il exigera également, entre autres, que les grands projets

d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité rigoureuses. La planification doit superviser le projet.

- **Nous avons également fait des progrès au niveau du compte unique du Trésor (CUT),** ayant finalisé en mai 2020 l'accord qui régit les relations dans le CUT, et élargi la couverture à 89% de tous les comptes publics autres que ceux relatifs aux régions, communautés locales, et aux projets de développement financés sur ressources externes.
- **Nous venons de publier un nouveau code des marchés publics, préparé avec l'appui de la Banque mondiale.** Le nouveau code révisé des marchés publics, avec tous les textes d'application, ainsi que la plupart des outils de gestion des marchés publics ont été validés et sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2020. Le personnel des cellules de passation des marchés des autorités contractantes a été renforcé et le MEF a procédé à l'installation des contrôleurs des marchés publics auprès des autorités contractantes. Un vaste programme de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le système des marchés publics est envisagé. Le manuel de procédures relatif au contrôle, à la passation et à la régulation des marchés publics sera adopté à fin décembre 2020.
- **Nous restons déterminés à renforcer notre capacité de gestion de la dette, ce qui nous aidera à préserver la viabilité de la dette à moyen terme et à assurer que le niveau actuel de risque modéré de surendettement extérieur de la Guinée ne soit pas dépassé.** Nous renforcerons également notre système d'enregistrement de la dette publique en opérationnalisant d'ici fin juin 2021 notre Système de gestion de la dette et d'analyse financière (SYGADE) en cours d'acquisition qui a été financé par l'Agence Française de Développement. De plus, nous allons mener un diagnostic de notre cadre institutionnel et adopterons un dispositif de réorganisation fonctionnelle d'ici à [décembre 2020] afin de réduire le nombre d'entités impliquées dans la gestion de la dette et de renforcer l'efficacité et la coordination.

44. S'agissant de la stratégie d'emprunt intérieur, nos plans de réaliser une émission d'Obligations de Trésor à maturité de deux ans sur une base régulière ont été reportés dû à la turbulence de la pandémie de la Covid. Malgré tout, nous commencerons prudemment avant mars 2021 avec une émission de montants modestes de 150 à 200 milliards de GNF afin de créer le marché et développer progressivement la courbe des rendements, ce qui permettra au Trésor de mieux gérer sa stratégie d'emprunt.

Gouvernance et climat des affaires

45. Nous sommes résolus à renforcer notre cadre législatif et institutionnel de lutte contre la corruption. Nous sommes engagés à améliorer les capacités et renforcer l'indépendance et l'autonomie financière de l'ANLC. Nous examinons la cohérence de notre cadre légal en matière de criminalisation des actes de corruption afin de nous assurer qu'il soit conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Nous avons lancé le deuxième cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) avec l'assistance du Bureau des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes (ONUDC). [Le processus n'a pu être finalisé comme prévu à cause des restrictions liées à la pandémie de covid-19.]

46. Nous sommes engagés à mettre en œuvre le régime de déclaration de patrimoine. Le décret d'application du régime de déclaration du patrimoine pour les hauts fonctionnaires a été adopté en mars 2020 (RS à fin septembre 2019). Nous avons adopté un projet de formulaire de déclaration de patrimoine reflétant les dispositions du décret et l'avons publié sur le site Internet de la cour des comptes (action préalable), avec l'appui de l'assistance technique de la Banque mondiale. Nous allons allouer dans la loi de finances de 2021 des ressources pour la Cour des comptes afin de mettre en place la structure logistique nécessaire à la gestion et au contrôle des déclarations et à l'application de sanctions. Nous nous attendons à ce que les premières déclarations soient effectuées au début de 2021 et publiées ultérieurement au Journal officiel, comme l'exige la Constitution.

47. Nous sommes engagés à continuer à renforcer notre régime de LBC/FT afin de soutenir les efforts de lutte contre la corruption. Nous avons adopté la loi sur la prévention et la répression du terrorisme en juillet 2019. Nous avons nommé en octobre 2019 les magistrats chargés de l'instruction des dossiers de crimes financiers et de blanchiment des capitaux, et de l'application des peines y relatives. Nous avons finalisé le projet de la nouvelle loi LBC/FT en avril 2020, avec l'assistance technique du FMI. Le projet de loi est en cours de relecture en vue d'assurer sa cohérence avec la législation nationale. Nous comptons le soumettre au Conseil des Ministres en novembre 2020 et le présenter à l'Assemblée nationale. Notre cadre de surveillance LBC/FT du secteur bancaire fondé sur les risques est opérationnel depuis octobre 2019. A cet effet, nous avons mis en place un système de notation des banques en matière LBC/FT, avec l'assistance technique du FMI. L'exécution de ce programme a été ralenti avec la suspension des missions du FMI en raison de la crise sanitaire.

48. Nous sommes déterminés à continuer le renforcement du climat des affaires afin de favoriser le développement du secteur privé. En avril 2020, nous avons procédé à l'opérationnalisation de la deuxième phase du Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG) avec son extension au Port de Conakry, à l'Aéroport International de Gbessia, et graduellement aux frontières terrestres.

49. Nous renforcerons l'inclusion financière pour soutenir le développement du secteur privé. Nous avons procédé à un diagnostic de l'inclusion financière en novembre 2018, avec l'appui de la Banque mondiale. Sur la base de ce diagnostic nous sommes en train de finaliser une stratégie nationale de la finance inclusive avec le soutien de la Banque Mondiale et nous adopterons la stratégie courant 2020. Nous avons mis en place deux fonds afin de venir en aide aux entreprises des secteurs durement touchés par la crise. Le Fonds d'appui aux groupements d'intérêt économique et aux entreprises (FAGIEE) vise à fournir des prêts à un taux bonifié (5%) aux entreprises et opérateurs du secteur informel particulièrement touchés par les conséquences de la COVID-19. Le fonds est placé sous la tutelle du ministère de l'économie et des finances. Un comité de pilotage statue sur les demandes de prêts instruites par les banques. A fin septembre 2020, des demandes d'assistance portant sur un montant cumulé de [50 milliards de GNF] ont été soumises au comité de pilotage pour décision. Le Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE SA) vise à fournir des garanties et autres produits financiers aux institutions financières afin de faciliter l'accès des PME au financement. Le FGPE SA est doté d'un capital de 50 milliards de GNF et soumis à la supervision de la banque centrale. Son opérationnalisation est en cours avec l'assistance technique

et financière de la SFI/Banque Mondiale. Il est attendu que l'Etat libère le capital souscrit d'ici à fin novembre 2020.

50. Nous allons renouveler nos efforts en vue de renforcer notre système statistique, y compris en y allouant un niveau plus important de ressources. Nous sommes déterminés à fournir des ressources adéquates à l'Institut national de la statistique (INS) afin de renforcer notre système statistique. Nous poursuivrons nos efforts de renforcement de notre méthodologie pour l'établissement des comptes nationaux, en passant du SCN 1993 au SCN 1998 d'ici juin 2021. Nous assurerons l'opérationnalisation du comité du cadrage macroéconomique pour faciliter l'harmonisation des données statistiques. Nous renforcerons notre méthodologie de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation et publierons le nouvel indice d'ici fin 2021. Au vu de la forte hausse des expéditions d'or artisanal observée à mi-2020, nous allons prendre les mesures nécessaires pour réconcilier le traitement de l'activité minière artisanale (or et diamant) dans nos comptes nationaux avec les données sur les exportations reportées dans la balance des paiements, avec l'appui de l'assistance technique du FMI.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs proposés, FEC 2019–20
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2019												2020							
	Sept.				Dec				Mars				Jun				Sept.			
	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Act.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Act.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut
Critères de réalisation quantitatifs																				
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	548	592	497	Pas Atteint	691	829	772	Pas Atteint	265	265	429	Atteint	254	-296	388	Atteint	622	474	-2,340	Pas Atteint
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	5,518	5,585	6,871	Pas Atteint	5,856	6,064	5,810	Atteint	5,722	5,722	7,570	Pas Atteint	5,688	4,863	6,963	Pas Atteint	5,579	4,533	10,160	Pas Atteint
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ⁷	5,794	5,861	6,148	Pas Atteint	5,626	5,834	5,712	Atteint	5,641	5,641	6,699	Pas Atteint	5,623	4,798	7,063	Pas Atteint	5,531	4,485	9,037	Pas Atteint
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	679	672	679	Atteint	739	716	890	Atteint	795	795	776	Pas Atteint	808	898	942	Atteint	824	938	841	Pas Atteint
Critères de réalisation continus																				
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ^{2,6}	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint
Objectifs indicatifs																				
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,939	12,939	12,186	Pas Atteint	16,960	15,868	15,868	Atteint	4,895	4,895	4,059	Pas Atteint	9,889	9,889	8,368	Pas Atteint	14,706	14,706	12,412	Pas Atteint
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif) ⁴	98	98	272	Atteint	130	240	371	Atteint	78	78	39	Pas Atteint	154	154	177	Atteint	232	232		
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴	-857	-857	-556	Pas Atteint	-812	-812	-1448	Atteint	-37	-37	-1132	Atteint	-49	-49	-2261	Atteint	-59	-59	-1128	Atteint
<i>Pour mémoire:</i>																				
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	1052	...	1046	...	1142	...	1621	...	1475	...	1658	...	1613	...	1684	...	1667	1667	1806	...

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de

5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continue. Reflète la somme accumulée de la valeur nominale des prêts concessionnels signés. Jusqu'à la troisième revue, cette somme ne comprenait que les décaissements réalisés.

⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.

⁷ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2019–20

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Actions préalables			
Soumettre au Parlement une Loi de Finances Rectificative pour 2020 en ligne avec les engagements du programme	Action préalable	Réalisée.	Assurer la cohérence de la politique budgétaire avec les conseils du programme
Mise en œuvre de la stratégie d'intervention de la BCRG sur le marché des changes basée sur les règles	Action préalable	Réalisée. La plateforme de négociation électronique est opérationnelle et la banque centrale a publié l'instruction sur la stratégie fondée sur des règles sur son site Web ¹ .	Renforcer la gestion du système de change
Elaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine en ligne avec le décret sur le régime de déclaration du patrimoine	Action préalable	Réalisée ² .	Renforcer la gouvernance
Soumettre au Parlement une Loi de Finances Initiale pour 2021 en ligne avec les engagements du programme	Action préalable		Assurer la cohérence de la politique budgétaire avec les conseils du programme
Repères structurels			
Cinquième revue			
Adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera entre autres que tous les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux	Fin mai-20	Pas réalisé. Un projet de décret sur le cadre réglementaire des projets d'investissement public a été développé avec l'assistance technique d'Afritac de l'Ouest.	Renforcer la gestion des investissements publics
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Energie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	Pas réalisé. Un projet de décret établissant une augmentation des tarifs d'électricité conformément à la stratégie a été préparé. La signature du décret est reporté à cause de COVID-19	Réduire les subventions énergétiques
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	Réalisé. Un nouvel accord relatif à l'extraction des minerais de fer a été ratifié en juillet 2020. Le contrat prévoit de nouveaux investissements en infrastructure et une transformation locale. Il a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2019–20
(fin)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Sixième revue			
Elaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine en ligne avec le décret sur le régime de déclaration du patrimoine	Fin juin 2020	Pas réalisé. Le projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine est en train d'être finalisé avec l'appui de la Banque mondiale.	Renforcer la gouvernance
¹ https://www.bcr-guinee.org/instruction-instituant-des-encheres-dachat-ou-de-vente-de-devises-a-la-bcr-g/ ² Le formulaire de déclaration de patrimoine est disponible à l'adresse http://www.ccomptes.org/gn/institutions-associees/declaration-dactifs-de-biens-ou-de-patrimoine/ .			

Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d'accord Technique

Le 23 Novembre 2020

- 1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités guinéennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC.** Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates de référence sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 23 novembre 2020.** Aux fins de la communication d'informations, les autorités guinéennes utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.
- 3. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants.** Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir les taux de change correspondant aux taux de référence comptable du franc guinéen au 31 décembre 2016, comme décrits au tableau ci-dessous. Le taux de change DTS vis-à-vis du dollar \$ sera basé sur les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (PEM). Les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2016 (1159,10 dollars \$ l'once).

Taux de change du programme Franc guinéen par devise étrangère et prix de l'or¹	
Gold bullion LBM US\$/troy ounce ²	1 159,10
Euro par rapport au US\$ (taux de change)	0,95
Yen par rapport au US\$ (taux de change)	116,80
Livre sterling par rapport au US\$ (taux de change)	0,81
Yuan par rapport au US\$ (taux de change)	6,95
Franc guinéen par rapport au US\$ (taux de change)	9 225,31
Franc guinéen par rapport au DTS (taux de change)	12 362,72
Source : FMI (Statistiques financières internationales).	
¹ Taux et prix à fin décembre 2016.	
² LBM signifie London Bullion Market.	

DEFINITION DES CRITERES DE PERFORMANCE, DES OBJECTIFS INDICATIFS ET ARTICLES DE MEMORANDUM

A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs

4. Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs énoncés au tableau 1 du MEFP sont les suivants.

Critère de réalisation

- Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale.
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale.
- Plafond de l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale.
- Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale.

Critères de réalisation continus

- Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.
- Plafond zéro des nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque Centrale

Objectifs indicatifs

- Plancher des recettes fiscales recouvrées.
- Plancher des dépenses pour les programmes sociaux financées sur ressources intérieures.
- Plancher sur les nouveaux arrières domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette).

Articles de mémorandum

- Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.

B. Définition de l'administration centrale

5. L'administration centrale de la République de Guinée est définie comme l'ensemble des ministères et organes qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que le prévoit la loi organique relative aux lois de finances. Sauf indication contraire, l'administration centrale exclut les collectivités locales décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics à caractère administratif.

C. Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale

6. Le solde budgétaire de base est par définition comme la différence entre les recettes fiscales totales du gouvernement et les recettes non fiscales (à l'exclusion des dons et du produit des privatisations, ce dernier étant comptabilisé au titre du financement) et des dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux produits ciblés) plus les prêts nets, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les dépenses du gouvernement sont définies comme des dépenses pour lesquelles des ordres de paiement ont été émis et qui ont été pris en charge par les comptes du Trésor quelle que soit la procédure.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG représentent, par définition, la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG (définis ci-après), tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus haut. Les AEN correspondent à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve et les engagements extérieurs de la BCRG.

8. La base monétaire comprend : (i) les dépôts des banques locales et d'autres dépôts du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, (ii) les francs guinéens en circulation et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis au paragraphe 3 ci-dessus).

9. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG sont définis comme ses actifs extérieurs bruts (GFA) moins ses passifs extérieurs bruts comme suit :

- Les passifs extérieurs bruts sont les passifs de change bruts tels que définis au paragraphe 13, y compris les allocations de DTS, plus tout autre passif étranger non indiqué dans ce paragraphe.
- Les avoirs extérieurs bruts (AEB) de la BCRG correspondent aux avoirs de réserve bruts tels que définis au paragraphe 12, plus (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des établissements internationaux ; (iii) les avoirs extérieurs en

monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par transfert de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

E. Plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

10. Les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale sont définis comme suit : créances de la BCRG sur l'administration centrale moins le total des dépôts de l'État auprès de la BCRG et les montants liés à la recapitalisation de la Banque Centrale, ce qui comprend le stock et les intérêts annuels cumulatifs comme indiqué dans le mémorandum d'accord entre le Gouverneur et le Ministre des Finances du 30 mai 2018. Les emprunts de l'administration centrale auprès de la BCRG sont définis comme les prêts, avances, arriérés et achats de titres publics et de bons du Trésor par la BCRG. Le suivi de cet indicateur sera basé sur la position nette du gouvernement auprès de la BCRG.

F. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale

11. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve bruts de la BCRG et les engagements de réserves bruts de la BCRG.

12. Les avoirs de réserve bruts de la BCRG sont constitués : (i) des avoirs en or monétaire détenus par la BCRG ; (ii) des avoirs en DTS ; (iii) de la position de réserve au FMI ; (iv) des avoirs en devises convertibles ; (v) des dépôts libellés en devises détenus dans des banques centrales étrangères, à la Banque des règlements internationaux, ou dans d'autres banques ; (vi) des prêts aux banques étrangères qui sont remboursables à vue ; (vii) des titres étrangers ; et (viii) les autres créances liquides convertibles sur les non-résidents qui non engagées. Ils ne comprennent pas : (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des institutions internationales ; (iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par swap de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers,

qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

13. Les engagements de réserve bruts sont définis comme étant la somme des éléments suivants : (i) l'encours des engagements à court et à moyen terme de la BCRG vis-à-vis du FMI ; (ii) tous les engagements en devises à court terme de la BCRG vis-à-vis des non-résidents, dont l'échéance initiale est d'un an au maximum ; (iii) tous les engagements libellés en devises vis-à-vis des résidents, dont les dépôts en devises des banques nationales et d'autres résidents à la BCRG ; et (iv) toute garantie en cours de la Banque Centrale. Les allocations de DTS sont exclues des engagements de réserve bruts de la BCRG.

G. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou par la Banque Centrale

14. Définition de la dette extérieure non concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptées le 5 décembre 2014.¹ Aux fins du programme, la dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme le stipule la décision n° 11248 (96/38) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 15 avril 1996. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée, par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. Un taux d'escompte de 5 % est utilisé pour calculer l'élément don.² Le montant total de dette non-concessionnelle contractée ou garantie au cours de la période de la facilité FEC est limité à un plafond de 650 millions de dollars, sur une base cumulative à partir du début du programme, et sera utilisé pour financer les projets d'infrastructures prioritaires suivants, comme spécifié dans les documents d'emprunt y relatifs: la réhabilitation de la route nationale RN1, la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion

¹La définition de la dette dans *IMF Debt Limits Policy (2014)* est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment : (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ; (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus ; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

²Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 octobre 2013. Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

électrique (Lisan-Fomi-Kankan) et la réhabilitation d'une université. Le plafond sur la dette non concessionnelle s'applique à la dette contractée ou garantie auprès des non-résidents par l'administration centrale et la BCRG. Ce critère de performance est suivi sur une base continue. Le plafond est mesuré à partir du début du programme. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure non concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

15. Sont exclus du plafond de la dette extérieure non concessionnelle : (i) l'utilisation des ressources du FMI ; (ii) les emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG ; (iii) le prêt non concessionnel que le gouvernement a contracté pour financer le projet du barrage de Souapiti ; (iv) la dette qui est non-concessionnelle au moment de la signature, mais qui est ensuite annulée ou renégociée pour la rendre concessionnelle, une fois que cette annulation ou renégociation prend effet conformément aux conditions du contrat concerné et telles que déterminés par la loi applicable à ce contrat ; et (v) tout avoir en titres gouvernementaux de non-résidents libellés en francs guinéens.

H. Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque Centrale

16. Les nouveaux arriérés extérieurs : La définition de la dette pour les besoins du programme est fournie au paragraphe 14 du présent PAT et une telle dette est considérée être extérieure si elle est contractée auprès d'un non-résident. Aux fins du critère de performance sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, les arriérés sont définis comme les obligations sur la dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement ou la BCRG qui n'ont pas été payées quand elles sont dues, par rapport aux termes contractuels (en prenant en considération toute période de grâce). Ce critère exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement qui sont rééchelonnées.

I. Plancher indicatif des recettes fiscales recouvrées

17. Les recettes fiscales collectées sont définies comme la somme des revenus du gouvernement, comme présenté dans le Tableau des Opérations Financière de l'État (TOFE), excluant les dons extérieurs et les recettes non-fiscales.

J. Programmes de filets sociaux financés sur ressources internes

18. Les programmes de filets sociaux financés sur ressources internes sont définis comme les dépenses financées sur ressources intérieures pour appuyer la mise en œuvre de : (i) tous les programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Programme Filet Social Productif (PFSP) ; (ii) l'allocation budgétaire au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, y inclut la mise en œuvre des programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Fonds de développement social; (iii) les transferts en faveur des établissements publics à caractère administratif dont les activités visent à la protection des couches défavorisées et vulnérables, y inclut les activités du Fond national d'insertion des jeunes (FONIJ) et du Centre d'autonomisation des femmes et la scolarisation des enfants avec des handicap ; (iv) activités particulières réalisées

dans la fonction santé notamment : la prise en charge de la santé des indigents, la gratuité des soins médicaux, le soutien aux individus avec des maladies infectieuses; v) activités particulières réalisées dans la fonction enseignement notamment les cantines scolaires et santé scolaire; (vi) les bourses attribuées aux étudiants pour une meilleure condition de vie.

K. Nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette)

19. Les arriérés domestiques sont définis comme étant les dépenses prises en charge par les comptables du Trésor, comme due par le gouvernement central et qui n'ont pas encore été payées, y compris les chèques émis par eux, et non encore réglés.

L. Nouvelle dette extérieure concessionnelle accumulées ou garanties par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulé)

20. Définition de la dette extérieure concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014 (¶14). Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 % (voir paragraphe 14 pour la définition de l'élément don). Le pour mémoire sur les nouveaux emprunts extérieurs concessionnels est défini comme étant les nouveaux emprunts concessionnels, contractés ou garanties par le gouvernement central ou la Banque Centrale à partir du début de l'accord, enregistré d'une façon cumulative. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

FACTEURS D'AJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION DU PROGRAMME

A. Facteur d'ajustement du solde budgétaire de base

21. Le plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale sera ajusté :

- À la hausse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de la baisse cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à 40 % de la réduction des prêts programme et des dons programme extérieurs) ;
- À la baisse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de l'excédent cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (en permettant des dépenses additionnelles de 40 % de l'excédent du prêt programme et des dons programme).

Tableau 1. Guinée : Hypothèses sur les financements extérieurs (non-cumulatif)
(Millions de \$EU)

	2019										2020					
	Q1P	Q1A	Q2P	Q2A	Q3P	Q3A	Q4P	Q4A	Total P	Total A	Q1P	Q2P	Q3P	Q4P	Total P	Total A
Prêts programme	0	0	60	60	0	0	100	91	160	151	0	0	0	40	40	40
<i>Incluant</i>																
Banque Mondiale	0	0	0	0	0	0	100	91	100	91	0	0	0	40	40	40
Qatar	0	0	60	60	0	0	0	0	60	60	0	0	0	0	0	0
Dons programme	0	0	0	12	24	0	29	12	53	24	20	0	0	22	42	0
<i>Incluant</i>																
UE	0	0	0	0	0	0	23	0	23	0	20	0	0	22	42	0
AFD	0	0	0	0	0	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0

B. Facteur d'ajustement des réserves internationales nettes

22. Le plancher des réserves internationales nettes est ajusté :

- A la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- A la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulé des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

C. Facteur d'ajustement des avoirs intérieurs nets

23. Le plafond des avoirs intérieurs nets sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulé des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

D. Facteur d'ajustement sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

24. Le plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulé des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

SUIVI ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

25. **Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à partir des données fournies au FMI par les autorités guinéennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme.** Les autorités feront part sans délai aux services du FMI de toute modification apportée aux données et de toute autre information nécessaire au suivi de l'accord conclu avec le FMI.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Données financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Avances Nette de la BCRG à l'Etat et avances qui ne sont pas payées dans le délai de 92 jours.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Données budgétaires	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances Générales des comptes du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Etat sur l'utilisation des procédures exceptionnelles, spécifiant la nature des dépenses publiques et les liens avec les lignes budgétaires.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tous contrats miniers nouveaux ou expirants qui ont été renégociés, y inclut les annexes avec les détails des provisions fiscales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Stock des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Programmes de filets de protection sociale finances sur ressources internes	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (Fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation à Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : neuf mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements.	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible et non payé, encours des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Nouveaux emprunts signés et tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.

GUINÉE

CINQUIÈME ET SIXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Le 23 novembre 2020

Approuvé par
Céline Allard (FMI) et
Marcello Estevão (IDA)

Rédigé par le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA)

Guinée : Viabilité de la dette — analyse conjointe Banque mondiale/FMI ¹	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Niveau de détail de la notation du risque	Faible marge d'absorption de chocs
Élément d'appréciation	Oui Le risque de surendettement global est jugé modéré, bien que les chiffres semblent indiquer un risque élevé.

La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur et sa marge d'absorption de chocs est restreinte. Tous les indicateurs de l'endettement extérieur du scénario de référence, qui tient compte des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, se trouvent au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. Les tests de résistance laissent penser que la vulnérabilité liée à la dette augmentera si des chocs se matérialisent. Dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent les seuils de référence pendant de longues périodes. Le risque de surendettement public global est également jugé modéré, un élément d'appréciation ayant été retenu au sujet d'un dépassement marginal et de courte durée du ratio VA de la dette publique totale/PIB sur

¹L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été rédigée conjointement avec la Banque mondiale et en collaboration avec les autorités guinéennes. La présente AVD a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu (PFR) et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018. La capacité d'endettement de la Guinée est classée comme faible sur la base de l'indicateur composite (IC) du CVD révisé pour les PFR. Les seuils fixés pour les indicateurs de la charge de la dette sont également ceux établis dans le CVD révisé de 2017.

la période 2021-22, en raison des emprunts extérieurs supplémentaires contractés en 2020 pour répondre à des besoins urgents de financement de la balance des paiements et du budget à cause de la pandémie de COVID-19 et de l'effet ponctuel de la recapitalisation de la banque centrale. Cette évaluation repose sur l'engagement à modérer l'augmentation de l'enveloppe de financement des projets d'investissement public en 2020-2023, comme décrit dans l'AVD de mars 2020, lors de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC. Il sera essentiel d'appliquer une stratégie prudente d'endettement extérieur, destinée à maximiser la concessionnalité de la nouvelle dette, à renforcer la gestion de la dette et à améliorer la gestion de l'investissement public, pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette publique utilisé dans la présente AVD englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale et la dette de la banque centrale contractée au nom de l'État (tableau 1).² Les arriérés audités et validés envers les fournisseurs au cours de la période 1982–2013 ainsi que les arriérés intérieurs accumulés en 2017–18 et réduits en 2019 ont été inclus dans le scénario de référence, ce qui correspond à un encours des arriérés intérieurs d'environ 1,5 % du PIB à fin 2019. Bien que d'autres éléments de la dette du secteur public, tels que la dette non garantie des entreprises publiques et des fonds de sécurité sociale, ne soient pas pris en compte en raison de l'insuffisance des données, ils sont considérés comme non pertinents.³ Par ailleurs, il est procédé à un test de résistance sur les passifs conditionnels afin de renforcer la qualité de l'AVD. Les services du FMI poursuivent leur collaboration avec les autorités en vue d'étendre le périmètre de la dette publique et d'améliorer la capacité à remédier aux carences des données relatives à la dette. La définition de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) utilisée dans la présente AVD englobe le prêt conclu le 4 septembre 2018 pour le financement du barrage de Souapiti (1,2 milliard de dollars, soit environ 10 % du PIB de 2018)⁴. En outre, pour rendre compte de son plein effet potentiel sur le profil de la dette, il est supposé dans l'AVD que l'État est chargé d'assurer le remboursement de ce prêt⁵.

²La définition de la dette extérieure exclut les créances françaises au titre des contrats de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPT. Conformément au mécanisme C2D, la Guinée effectue un paiement au créancier au titre du service de la dette, qui est ensuite reversé à l'État sous la forme de dons destinés au financement de projets de développement. Le budget de référence comptabilise dans le service de la dette les paiements effectués au titre de ce mécanisme (voir le rapport pays n° 15/39 pour un examen détaillé sur la question). Les données sur la dette libellée en monnaie locale détenue par les non-résidents ne sont pas disponibles. Cela pourrait engendrer une sous-estimation de la dette extérieure basée sur le lieu de résidence.

³L'exposition à la dette des administrations locales guinéennes est limitée et l'encours de la dette non garantie des entreprises publiques devrait également être limité. La politique de financement durable du développement de la Banque mondiale appuie les efforts que le gouvernement guinéen déploie pour améliorer la gouvernance et la surveillance des entreprises publiques, notamment au moyen de l'audit des états financiers et de la communication sur la dette des entreprises publiques.

⁴ L'élément don du barrage de Souapiti est estimé à 29 %.

⁵ Le prêt de financement du barrage de Souapiti n'est pas inclus dans l'investissement public de l'administration centrale, car il sera confié à une entité à vocation spécialisée conjointement détenue par l'État guinéen (51 %) et China International Water & Electricity Corporation (49 %) qui n'est pas considérée comme faisant partie de l'administration centrale. L'entité à vocation spécialisée gèrera et exploitera le barrage à titre commercial et assurera le service du prêt.

Tableau 1. Guinée : périmètre de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la case		
1 Administration centrale	X		
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X		
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	1.33	
5 Marché financier	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8.3	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

ÉVOLUTION RECENTE DE LA DETTE

2. L'encours de la dette publique globale de la Guinée a augmenté plus lentement que sa production en 2019, ce qui a entraîné une diminution du ratio dette/PIB. La dette publique totale s'élevait à 4,9 milliards de dollars (36,5 % du PIB) à fin 2019, contre 4,6 milliards de dollars (37,7 % du PIB) en 2018. La dette publique extérieure a augmenté à 2,6 milliards de dollars (19,5 % du PIB) à fin 2019, contre 2,3 milliards de dollars (18,9 % du PIB) à fin 2018. La dette intérieure s'est stabilisée à 2,3 milliards de dollars à fin 2019, la réduction nette considérable des arriérés intérieurs ayant été compensée par une forte émission nette d'instruments du Trésor : le stock constant correspondait à une diminution, de 18,8 % du PIB fin 2018 à 17,0 % du PIB fin 2019.

HYPOTHESES MACROECONOMIQUES SOUS-JACENTES

3. Les principales hypothèses correspondent au cadre macroéconomique défini dans le rapport des services du FMI pour les cinquième et sixième revues combinées de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit :

- D'après les estimations, la **croissance du PIB réel** devrait atteindre 5,2 % en 2020. Cette projection s'explique par l'effet de la pandémie de COVID-19 sur l'économie intérieure et (malgré la récession mondiale) la vigueur relative de la demande extérieure de bauxite et d'or, qui a été plus forte que prévu lors de la mise à jour de l'AVD de juin 2020. La croissance devrait davantage s'accélérer après la pandémie, en atteignant 5,5 % en 2021 avant de rejoindre son taux à long terme de 5 % d'ici 2023. Ces perspectives risquent

d'être révisées à la baisse en raison des tensions sociopolitiques au lendemain de l'élection présidentielle, du retard dans l'exécution des réformes et d'une détérioration éventuelle de la situation sanitaire selon l'évolution de la pandémie. Les perspectives pourraient s'améliorer si la mise en service des capacités de production minière est plus rapide que prévu en ce moment.

- Il est prévu que **l'inflation** s'accroîtra à 10,2 % (en glissement annuel) en 2020, du fait de la hausse des prix des transports et des denrées alimentaires après la fermeture des frontières et d'autres mesures de riposte à la pandémie, puis elle ralentira progressivement pour s'établir au-dessous de 8 % à moyen terme, grâce à une politique monétaire prudente.
- **Solde budgétaire.**⁶ En 2018, le déficit budgétaire primaire était de 0,3 % du PIB qui a pratiquement été effacé en 2019. L'impact de la pandémie a dégradé la position budgétaire en 2020 : les recettes ont diminué et les autorités ont dû accroître les dépenses pour renforcer les capacités du système de santé et aider les personnes les plus vulnérables et le secteur privé. Le déficit primaire devrait atteindre 2,7 % du PIB en 2020. Cette modeste détérioration par rapport à l'AVD de mars 2020 s'explique par les besoins budgétaires exceptionnels liés à la pandémie et par le plan de riposte des autorités qui a réduit le solde de base de près de 3 % du PIB. L'effet de la pandémie sur le solde primaire a été nettement atténué par l'engagement des autorités à rééchelonner les investissements publics non prioritaires financés sur ressources extérieures, ce qui les a réduits d'environ 2 % du PIB en 2020. Le déficit primaire devrait s'établir à 1,3 % en moyenne sur la période 2021–25, conformément à la volonté des autorités d'accroître l'investissement public à un rythme plus modéré que celui prévu avant la pandémie. Afin de préserver la viabilité de la dette, le gouvernement n'entreprendra qu'une portion restreinte des projets de financement extérieur prévus mais pas encore attribués en 2021–23.⁷ Les autorités modèrent ainsi considérablement les ambitieux projets d'investissement public dans les infrastructures présentés dans leur plan national de développement économique et social (PNDES), sur lequel reposait l'AVD de mars 2020 et qui a été élaboré lors de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC. Les autorités continueront de s'efforcer d'accroître progressivement les recettes fiscales de 2,9 % du PIB sur la période 2021–30. Les dons ont nettement augmenté, pour atteindre 2,1 % du PIB en 2020 (les bailleurs de fonds ont accordé une assistance considérable à la Guinée dans le

⁶ Le solde budgétaire primaire détermine la dette publique, mais c'est le solde budgétaire de base qui constitue le principal point d'ancrage budgétaire dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le solde budgétaire de base correspond aux recettes publiques hors dons moins les dépenses, hors paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Cette mesure du solde budgétaire vise à rendre compte des efforts budgétaires réels. Le solde budgétaire de base devrait s'améliorer, passant d'un déficit de 2,3 % du PIB en 2020 à un excédent moyen de 0,7 % du PIB sur la période 2021–25.

⁷ À cet effet, les autorités ont décidé de ne pas promulguer un accord de prêt de 230 millions d'euros (1,8 % du PIB) conclu avec un partenaire privé pour financer le développement des infrastructures. L'accord a été signé en octobre 2019 et approuvé par l'Assemblée nationale au début du mois de juin 2020.

contexte de la pandémie), mais devraient revenir au niveau normal d'environ 1,0 % du PIB en moyenne sur la période 2021-23.

Tableau 2. Guinée : structure de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
(Valeurs nominales)

	fin 2018			fin 2019		
	Dollars (millions)	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB	Dollars (millions)	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB
Total	2288.9	100.0	18.9	2625.8	100.0	19.5
Total, C2D compris ^{1/}	2355.4	102.9	19.5	2668.7	101.6	19.8
Créanciers multilatéraux	1116.1	48.8	9.2	1336.8	50.9	9.9
FMI	322.3	14.1	2.7	338.5	12.9	2.5
Banque mondiale	341.4	14.9	2.8	466.8	17.8	3.5
Autres créanciers multilatéraux	452.4	19.8	3.7	531.5	20.2	3.9
Créanciers officiels bilatéraux	1112.0	48.6	9.2	1184.6	45.1	8.8
Club de Paris (hors C2D)	39.4	1.7	0.3	37.2	1.4	0.3
Hors Club de Paris	1072.7	46.9	8.9	1147.4	43.7	8.5
Chine	629.8	27.5	5.2	650.4	24.8	4.8
Angola	126.6	5.5	1.0	117.2	4.5	0.9
Arabie saoudite	101.1	4.4	0.8	105.8	4.0	0.8
Koweït	76.7	3.3	0.6	77.7	3.0	0.6
Autres	138.5	6.1	1.1	196.3	7.5	1.5
Créanciers commerciaux	60.8	2.7	0.5	104.4	4.0	0.8
Pour mémoire						
Arriérés	149.3	6.5	1.2	148.8	5.7	1.1

Sources : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

^{1/} C2D : contrat de désendettement et de développement.

Notes : les arriérés extérieurs à fin 2019 précèdent le point d'achèvement de l'initiative PPTE atteint en 2012 et sont dus aux créanciers bilatéraux officiels ne faisant pas partie du Club de Paris (88 millions de dollars), ainsi qu'aux créanciers commerciaux (60,8 millions de dollars). Ces arriérés continuent d'être ignorés dans le cadre de la politique du FMI sur les arriérés, dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le Club de Paris est suffisamment représentatif et où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les rembourser. S'agissant des arriérés extérieurs de la Guinée envers des créanciers privés, les autorités poursuivent leurs efforts de bonne foi pour parvenir à un accord de collaboration. Le FMI a conclu la dernière revue des assurances de financement le 1^{er} avril 2020, conjointement avec la quatrième revue du programme appuyé par la FEC.

- **Le compte courant** (transferts compris) a enregistré un déficit de 13,7 % du PIB en 2019, qui devrait diminuer légèrement à 12,3 % du PIB en 2020, financé par de robustes IDE et prêts-projets. Les importations de biens d'équipement pour les projets miniers et d'infrastructures publiques restent dynamiques, notamment celles liées à la construction du barrage de Souapiti. Ces investissements vont stimuler les exportations minières et cela se traduira par une réduction progressive du déficit courant, qui devrait s'établir à 11,5 % du PIB en moyenne sur la période 2021–25.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** Les autorités prévoient de continuer de recourir à des financements extérieurs pour augmenter les investissements publics dans l'infrastructure afin de favoriser la diversification économique et de mieux asseoir la croissance. Les nouveaux emprunts extérieurs devraient augmenter

considérablement à court terme, passant de 2,4 % du PIB en 2019 à 6,4 % en 2020 (une hausse qui se justifie par l'impact de la riposte à la pandémie) et en moyenne à 6,1 % du PIB en 2021-22, compte tenu des prévisions d'accroissement des dépenses d'infrastructures et du décaissement du prêt de Souapiti. Dans le scénario de référence, les emprunts extérieurs devraient rester élevés à moyen et long terme, s'établissant en moyenne à 3,0 % du PIB par an sur la période 2023-29 et à 2,5 % du PIB par an sur la période 2030-39. L'élément don moyen des nouveaux emprunts devrait être d'environ 33,1 % en 2020, réduit par le décaissement de gros prêts projets non concessionnels, avant d'augmenter progressivement à environ 41 % en 2024. À long terme, l'AVD suppose un accroissement progressif du recours relatif aux financements non concessionnels, l'élément don moyen devant progressivement diminuer à 25 % d'ici 2040.

- *Emprunts non concessionnels.* L'accélération de l'accumulation de la dette en 2020-22 s'explique par le recours aux emprunts non concessionnels pour financer la construction du barrage de Souapiti, un projet signé en septembre 2018 (tableau 3) et dont le décaissement est prévu sur la période 2020-22⁸. En outre, l'AVD englobe un emprunt non concessionnel de 658 millions de dollars dont le décaissement est prévu sur la période 2019-23 pour financer des projets d'infrastructure prioritaires et l'appui budgétaire. De cette enveloppe, un montant de 598 millions de dollars a été approuvé en septembre 2018 et son décaissement est prévu sur la période 2019-23 en vue de financer la remise en état de la route nationale n° 1 et des travaux sur le réseau routier urbain de Conakry. Par ailleurs, un prêt non concessionnel d'appui budgétaire de 60 millions de dollars a été contracté auprès du Qatar en novembre 2018 et décaissé en avril 2019. D'autres prêts non concessionnels d'un montant d'environ 240 millions de dollars devraient être décaissés sur la période 2023-25 pour financer des projets d'infrastructure.
- *Dette concessionnelle.* La Banque mondiale a octroyé des prêts concessionnels d'appui budgétaire pour un montant de 91,5 millions de dollars en 2019 et devrait fournir 70 millions de dollars en 2020 et 40 millions de dollars par an sur la période 2021-25. Les prêts concessionnels liés à des projets, principalement destinés à financer le développement des infrastructures et du secteur agricole, sont estimés à 2,5 milliards de dollars sur la période 2020-25, dont 550 millions de dollars devraient provenir de la Banque mondiale.

⁸ Le calendrier de décaissement prévu pour le prêt relatif au barrage de Souapiti est le suivant : 300 millions de dollars en 2020, 576 millions de dollars en 2021 et 300 millions de dollars en 2022. S'agissant de l'enveloppe de 598 millions en prêts non concessionnels convenue en septembre 2018, 45 millions de dollars ont été décaissés en 2019 et 149 millions de dollars devaient l'être en 2020, le décaissement du montant restant étant réparti sur la période 2021-23.

- *Aide liée à la pandémie.* La Guinée a réussi à obtenir des financements extérieurs pour son plan de riposte à la pandémie. Les prêts-programmes d'appui à la lutte contre la COVID-19 devraient représenter 1,7 % du PIB en 2020 et seront financés par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la facilité de crédit rapide du FMI.
- *Allègement du service de la dette lié à la pandémie.* Les autorités ont bénéficié d'un allègement considérable du service de la dette de la part du FMI au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) et de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) à laquelle souscrivent le G-20 et le Club de Paris (tableau 3). La présente AVD suppose que la Guinée bénéficiera de dons couvrant les remboursements du service de sa dette exigible par le FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 (69,2 millions de DTS), ayant été admise en 2020 à bénéficier d'un allègement du service de la dette pour une période maximale de deux ans, sous réserve de la disponibilité de ressources dans le fonds fiduciaire ARC. Les autorités se sont engagées à respecter les exigences relatives à l'ISSD, notamment en maintenant le niveau des emprunts non concessionnels dans la limite de l'enveloppe autorisée dans le cadre du programme appuyé par la FEC. La présente AVD suppose que des remboursements du service de la dette d'un montant de 32,2 millions de dollars exigible en 2020 seront rééchelonnés pour 2022-24 au titre de l'initiative de suspension du service de la dette, mais elle n'incorpore pas le prolongation de l'ISSD (annoncé par le G-20 en octobre 2020) jusqu'au 30 juin 2021. D'après une estimation préliminaire, le montant du service de la dette arrivant à échéance en 2021 et pouvant être rééchelonné au titre de l'ISSD est de 20,1 millions de dollars.

Tableau 3. Guinée — Allègement du service de la dette au titre de l'ISSD et du fonds fiduciaire ARC
(millions de dollars)

Créancier	Service de la dette en 2020			
	Montant initialement dû	ISSD rééchelonnée	Allègement FFARC	Reste
AFD/Banque de France (C2D) ^{1/}	23.38	23.08	0.00	0.30
Eximbank Chine	15.39	4.09	0.00	11.30
Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes	3.75	1.92	0.00	1.83
FMI	39.61	0.00	25.15	14.46
Fonds saoudien de développement	4.21	3.10	0.00	1.11
Autres créanciers	67.04	0.00	0.00	67.04
Total	153.38	32.19	25.15	96.04

Note : l'ISSD couvre les paiements du service de la dette exigible par les créanciers bilatéraux participants entre le 1^{er} mai 2020 et le 31 décembre 2020.

^{1/} Les créanciers ont favorablement répondu à la demande de rééchelonnement des remboursements arrivant à échéance en avril 2020.

Source : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

Note : L'ISSD couvre les remboursements du service de la dette exigible par les créanciers bilatéraux participants entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 juin 2021.

^{1/} Les créanciers ont favorablement répondu à la demande de rééchelonnement des remboursements arrivant à échéance en avril 2020.

- **Emprunt intérieur.** Le financement intérieur net de l'État devrait être négatif pendant toute la période 2019–25 (-1,1 % du PIB en 2019, -0,1 % du PIB en 2020, et -0,4 % du PIB en moyenne entre 2021 et 2025), car les autorités devraient rembourser progressivement les anciens emprunts accordés par la BCRG, les arriérés intérieurs accumulés entre 2017 et 2018, et les arriérés envers le secteur privé confirmés pour la période 1982–2013, conformément à la stratégie d'apurement approuvée en décembre 2017. L'amortissement de la dette titrisée envers les fournisseurs intérieurs représentera en moyenne 0,5 % du PIB sur la période 2020-22, tandis que le remboursement des arriérés intérieurs accumulés en 2017-18 devrait atteindre en moyenne 0,1 % du PIB en 2020-22. Cet effort s'appuiera sur un accroissement des recettes et la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires. L'emprunt intérieur net devrait devenir positif à long terme. En 2019, l'émission de dette intérieure pour les banques commerciales comprenait des prêts obligataires triennaux (taux d'intérêt de 12 %) représentant 1 % du PIB et des bons du Trésor d'une échéance de moins de 12 mois (taux d'intérêt effectif de 9,7 %) représentant 0,5 % du PIB.
- **Réalisme des hypothèses.** À un taux de 5,2 %, la croissance de l'économie guinéenne serait l'une des plus rapides au monde en 2020. Cette projection reflète cependant des éléments particuliers, car elle repose sur les bons résultats du secteur minier, qui a bénéficié d'une forte demande chinoise de bauxite et de la production aurifère artisanale. La projection de croissance de 5,5 % en 2021 suppose une poursuite de la reprise de la demande extérieure, conformément aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2020. Même si l'exécution des plans d'investissement public devrait être grandement restreinte par la pandémie en 2020, elle devrait se redresser progressivement en 2021 et 2022, tout en restant sur une trajectoire inférieure à celle d'avant la pandémie. Si l'augmentation de l'investissement public devrait soutenir la croissance, le cadrage opte pour la prudence en supposant un lien relativement faible entre investissement et croissance. Cela s'explique par la faible croissance observée par le passé en Guinée, qui a souffert de conditions défavorables, notamment la crise d'Ébola, les chocs sur les prix des produits de base et des périodes de troubles sociaux. Si les déficits budgétaires primaires supérieurs aux prévisions ont été le principal poste responsable de l'accumulation inattendue de la dette au cours des cinq dernières années (graphique 4), l'ajustement budgétaire post-pandémie est réalisable pour la Guinée, compte tenu de sa fragilité et de sa capacité limitée (graphique 5, panneau supérieur).

Tableau 4. Guinée : hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD précédente					AVD actuelle				
	2018	2019	2020	2025	2030	2018	2019	2020	2025	2030
PIB nominal (Millions dollars)	12181	13797	14244	20343	28580	12181	13797	15151	21227	29824
PIB réel (pourcentage de variation)	6.2	5.6	1.4	5.0	5.0	6.2	5.6	5.2	5.0	5.0
Comptes budgétaires										
Recettes	13.1	13.7	12.3	16.0	16.9	13.1	13.7	12.7	15.5	15.8
Dons	1.1	0.3	1.2	0.9	0.9	1.1	0.3	1.9	0.9	0.8
Dépenses du secteur public	15.6	14.6	17.3	19.0	19.7	15.6	14.6	18.3	18.6	19.0
dont : dépenses en capital et prêts nets	5.1	3.7	4.9	7.6	8.2	5.1	3.7	4.8	7.3	6.3
Solde budgétaire primaire	-0.3	0.0	-3.0	-1.1	-0.9	-0.3	0.0	-2.7	-1.3	-1.4
Nouveaux emprunts extérieurs	13.4	4.9	11.9	3.0	2.7	13.4	4.9	6.4	3.1	2.9
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs	31.2	31.7	32.1	39.9	38.2	31.2	31.7	33.1	42.5	40.6
Balance des paiements										
Exportations de biens et services	32.9	30.5	27.8	32.1	32.8	33.5	30.0	32.3	33.7	34.4
Importations de biens et services	46.8	39.4	43.0	38.1	35.1	48.0	39.3	39.8	38.0	33.1
Solde courant (transferts compris)	-19.0	-13.9	-21.1	-10.0	-7.0	-20.5	-13.9	-12.5	-10.4	-4.9
Investissement direct étranger	12.9	12.9	8.3	7.4	7.4	15.1	12.9	10.7	7.6	7.6

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

CLASSEMENT DU PAYS

4. L'indicateur composite pour la Guinée s'établit à 2,44 selon l'édition d'octobre 2020 des *Perspectives de l'économie mondiale* et la mise à jour de 2019 de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA), ce qui la classe parmi les pays présentant une faible capacité d'endettement (tableau 5). Deux tests de résistance adaptés sont effectués pour tenir compte des caractéristiques propres à l'économie guinéenne. Le test de résistance des passifs conditionnels évalue la combinaison d'un choc lié à une cessation de paiement de la dette extérieure des entreprises publiques, à des difficultés d'exécution des PPP ou à leur annulation, et à des vulnérabilités sur les marchés financiers, le tout représentant 8,3 % du PIB (tableau 1).⁹ Un test de résistance des prix des produits de base est également réalisé, puisque les exportations minières constituent plus de 80 % du total des exportations de la Guinée. Enfin, deux scénarios pleinement adaptés sont utilisés pour évaluer les risques spécifiques à la Guinée et sa capacité à absorber les chocs : un scénario où les mesures sont insuffisamment appliquées et un autre reproduisant une augmentation des emprunts non concessionnels.

⁹Le test de résistance des passifs conditionnels présente deux composantes : i) une valeur minimale de départ de 5 % du PIB représentant le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un PFR depuis 1980 ; et ii) une valeur adaptée reflétant d'autres chocs potentiels liés à la dette des entreprises publiques et aux PPP qui ne sont pas inclus dans la définition de la dette publique. Un choc adapté sur les PPP est utilisé et son ampleur est estimée à 3,8 % du PIB sur la base du rapport EGIP 2018, soit au-dessus de la valeur par défaut de 1,37 % de la base de données sur les PPP de la Banque mondiale. Dans l'ensemble, un choc sur les passifs conditionnels de 8,3 % du PIB devrait correctement reproduire les risques engendrés par la dette non couverte par le scénario de référence.

Tableau 5. Guinée : calcul de l'indice fondé sur un indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes de la note de l'IC (A*B) = C	Contribution des composantes
CPIA	0.385	3.174	1.22	50%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	6.214	0.17	7%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	20.053	0.81	33%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	4.021	-0.16	-7%
Envois de fonds des travailleurs expatriés (en pourcentage)	2.022	0.244	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.928	0.40	16%
Note de l'IC			2.44	100%
Mention attribuée à l'IC			Faible	

SIGNAUX DU MODELE ET NOTATION DU RISQUE

A. Dette extérieure

5. La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur, avec une marge restreinte d'absorption des chocs (tableau 6, tableau 7, graphique 1 et graphique 6). Dans le scénario de référence, tous les ratios d'endettement extérieur restent au-dessus des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. Bien que les indicateurs d'endettement extérieur de l'outil de risque modéré ne dépassent pas leur seuil respectif, la Guinée est tout de même considérée comme disposant d'une marge restreinte d'absorption des chocs, car sa dette publique totale est jugée très proche de la zone à haut risque. La dynamique de la dette extérieure à moyen terme reste largement inchangée depuis la mise à jour de l'AVD de juin 2020. Le ratio valeur actuelle dette extérieure/PIB devrait culminer à 21,8 % du PIB en 2023, ce qui est légèrement inférieur au pic prévu lors la mise à jour de l'AVD de juin 2020, avant de diminuer. Les ratios de liquidité devraient rester bien au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics (comme dans la mise à jour de l'AVD de juin 2020). Dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs dépassent les seuils de référence (graphique 1).¹⁰ Ces tests sont fondés sur les moyennes rétrospectives de la croissance et des exportations, qui reflètent une conjoncture exceptionnellement défavorable pour la Guinée, notamment l'épidémie d'Ébola et les chocs sur les prix des produits de base en 2014–15, ainsi que des périodes de trouble civil. Dans le scénario rétrospectif, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes

¹⁰Le test de résistance le plus extrême est un choc sur les exportations qui fixe la croissance des exportations à sa moyenne rétrospective, moins un écart-type lors des deuxième et troisième années de la période de projection pour les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations. Pour les ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes, les chocs les plus extrêmes sont, respectivement, une combinaison de tous les chocs et un choc sur les flux non générateurs d'endettement.

respectent leur seuil respectif, tandis que les ratios VA de la dette/PIB et dette/exportations les dépassent. Deux scénarios plus plausibles spécifiques à la Guinée ont été utilisés : i) une application insuffisante des mesures ; et ii) une augmentation des prêts non concessionnels. Dans les deux cas, tous les indicateurs restent au-dessous de leur seuil (graphique 3).¹¹

B. Dette publique totale

6. Le risque de surendettement global de la Guinée est jugé modéré, avec un élément d'appréciation des services du FMI et de la Banque mondiale. Comme dans la mise à jour de l'AVD de juin 2020, d'après le scénario de référence, le ratio VA dette publique totale/PIB dépasse son niveau de référence pour deux ans (tableau 7 et graphique 2). Ce ratio atteint son niveau maximum en 2021 à 35,4 % du PIB (contre la référence de 35 % du PIB), soit légèrement au-dessous de celle de la mise à jour de l'AVD de juin 2020. Ce niveau maximum s'explique par les prêts supplémentaires contractés en 2020 pour répondre à des besoins urgents de financement de la balance des paiements et du budget en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que par l'effet ponctuel de la recapitalisation de la banque centrale en 2018, une réforme clé visant à accroître l'indépendance de celle-ci.¹² Les services du FMI et de la Banque mondiale ont eu recours à un élément d'appréciation pour attribuer la note de risque modéré, car : i) le dépassement est marginal de par son ampleur et temporaire de par sa durée (deux ans) ; et ii) la recapitalisation n'influe que sur un seul indicateur de la charge de la dette (ratio VA de la dette publique totale/PIB). La recapitalisation ne viendra pas alourdir la charge de la dette à court terme car : elle a pris la forme d'une émission d'obligations à 30 ans couvrant l'ensemble des besoins de recapitalisation ; des titres supplémentaires devraient être émis en guise de paiement d'intérêts ; et aucun paiement n'est prévu avant 2046. Le ratio VA de la dette totale/PIB dépasse la référence à moyen terme dans le choc le plus extrême. Les possibilités de contracter des emprunts supplémentaires au-delà du montant déjà prévu dans le scénario de référence sont limitées, en particulier à court terme. La dynamique de la dette publique totale pourrait être dégradée par un prolongement de la pandémie, par des retards dans les remboursements des arriérés intérieurs ou de la dette envers la BCRG, par un niveau d'emprunts publics intérieurs et extérieurs supérieur aux prévisions, ou par de nouveaux audits confirmant un encours plus élevé des arriérés intérieurs.¹³

¹¹ Dans le scénario où les politiques sont peu appliquées, la croissance du PIB réel est, selon l'hypothèse retenue, de 1 point de pourcentage inférieure à son niveau de référence pour 2021-40, sous l'effet d'une exécution plus lente des réformes, et le solde budgétaire est de 0,5 % du PIB inférieur à son niveau de référence en 2021-23, du fait d'un recouvrement plus lent des recettes. Le scénario simulant un accroissement des prêts non concessionnels reproduit une augmentation de 350 millions de dollars de ces derniers, à décaisser entre 2021 et 2023, ce qui vient s'ajouter à l'enveloppe de prêts non concessionnels prévue dans le scénario de référence.

¹² Dans le tableau 7, les résiduels considérables observés pour 2021 et 2022 s'expliquent par le fait que le prêt relatif au barrage de Souapiti n'est pas inclus dans le solde primaire.

¹³ Un audit des arriérés intérieurs couvrant la période 2014-18 est prévu : le cabinet qui s'en chargera a été sélectionné, mais ses travaux sont retardés par la pandémie.

POINT DE VUE DES AUTORITES

7. **Les autorités souscrivent globalement aux conclusions de l'AVD.** Elles soulignent leur détermination à maintenir un niveau d'endettement viable de sorte que le risque de surendettement reste modéré. Elles conviennent en outre qu'il importe de maximiser les emprunts concessionnels dans la mesure du possible, mais font remarquer que ce type de financement n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour répondre aux besoins considérables du pays en matière d'infrastructures. Les autorités entendent poursuivre la mise en œuvre de leur stratégie visant à apurer progressivement les arriérés intérieurs envers le secteur privé, à renforcer la gestion de la dette et à améliorer la gestion de l'investissement public.

Tableau 6. Guinée: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017-2040
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	19.3	18.9	19.5	23.8	28.4	30.6	31.1	31.2	31.1	29.8	26.2	25.2	29.9
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	19.3	18.9	19.5	23.8	28.4	30.6	31.1	31.2	31.1	29.8	26.2	25.2	29.9
Variation de la dette extérieure	-2.5	-0.4	0.5	4.4	4.6	2.2	0.5	0.1	0.0	-0.4	-0.1		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-9.3	2.5	-1.2	0.9	5.7	2.6	1.3	0.9	1.4	-4.1	-6.6	6.3	-0.6
Déficit extérieur courant hors intérêts	6.8	20.2	13.8	12.3	14.0	11.7	10.7	9.5	10.0	4.5	1.9	15.4	8.4
Déficit de la balance des biens et services	7.4	14.5	9.3	7.4	8.0	6.5	5.9	4.3	4.3	-1.3	-6.7	12.8	3.2
Exportations	39.9	33.5	30.0	32.3	31.9	31.9	32.6	33.9	33.7	34.4	35.6		
Importations	47.3	48.0	39.3	39.8	39.8	38.4	38.6	38.2	38.0	33.1	28.9		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-0.9	-0.6	-0.5	-1.4	-0.5	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6	-0.2	0.1	-2.3	-0.5
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.2	0.0	-1.0	-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.3	6.3	4.9	6.3	6.6	5.7	5.5	5.8	6.3	6.1	8.5	4.9	5.7
IDE nets (négatifs = entrées)	-12.6	-15.1	-12.9	-10.7	-7.3	-8.1	-8.4	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-8.1	-7.9
Dynamique endogène de la dette 2/	-3.5	-2.6	-2.1	-0.7	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	-1.0	-0.9	-0.9	-1.2	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.2		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.8	-1.9	-1.3		
Résiduel 3/	6.8	-2.9	1.3	3.4	-1.1	-0.4	-0.8	-0.8	-1.4	3.7	6.5	-9.3	1.5
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	0.0	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	13.8	16.8	20.1	21.6	21.8	21.7	21.6	20.4	18.7		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	46.0	52.0	63.0	67.6	66.7	64.0	64.2	59.2	52.5		
Ratio service de la dette CGE/exportations	1.4	1.7	1.6	1.4	2.5	4.2	4.4	4.2	3.8	4.4	4.0		
Ratio service de la dette CGE/recettes	4.1	4.2	3.5	3.5	5.9	9.3	9.7	9.4	8.2	9.7	8.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	-0.5	0.7	0.2	0.3	1.2	0.9	0.7	0.7	0.8	-0.4	-2.5		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	10.3	6.2	5.6	5.2	5.5	5.2	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	6.0	5.1
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	8.9	11.0	7.2	4.3	1.7	1.4	1.9	1.8	1.9	2.0	2.0	1.8	2.1
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.1	1.8	0.9	1.4	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.1	1.3
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	66.9	-1.0	1.4	18.3	5.8	6.8	9.6	11.0	6.3	7.4	7.5	14.3	8.7
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-4.8	19.5	-7.2	11.0	7.6	2.9	7.6	5.8	6.3	5.7	5.6	17.9	5.6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	33.1	33.5	35.7	38.8	40.8	42.9	41.0	24.6	...	39.4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	13.7	13.1	13.7	12.7	13.4	14.2	14.7	15.2	15.5	15.8	16.5	13.5	14.8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.1	0.1	0.0	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	1.0	0.8		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4.0	3.2	2.7	2.3	2.2	2.1	2.0	1.5	...	2.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	48.4	41.1	45.2	50.6	53.7	56.4	54.9	41.9	...	52.0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	10	12	14	15	16	17	19	20	21	30	59		
Croissance du PIB nominal en dollars	20.1	17.8	13.3	9.8	7.4	6.8	7.0	6.8	6.9	7.0	7.0	7.9	7.3
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	13.8	16.8	20.1	21.6	21.8	21.7	21.6	20.4	18.7		
En pourcentage des exportations	46.0	52.0	63.0	67.6	66.7	64.0	64.2	59.2	52.5		
Ratio service de la dette/exportations	1.4	1.7	1.6	1.4	2.5	4.2	4.4	4.2	3.8	4.4	4.0		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.9	2.5	3.3	3.7	4.0	4.3	4.6	4.6	6.1	11.0			
(VAT - VAT-1/PIB)-1 (en pourcentage)	4.7	4.7	2.9	1.8	1.4	1.4	1.1	1.1	1.6				
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9.3	20.6	13.2	7.9	9.4	9.5	10.2	9.4	10.0	4.9	2.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

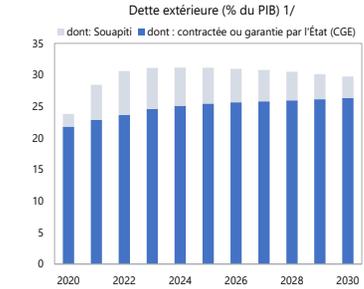
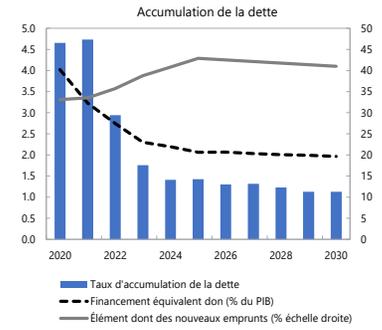


Tableau 7. Guinée: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017-2040
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario histor	Projections
Dettes du secteur public 1/	39.5	37.7	36.5	40.4	43.2	43.5	42.3	41.2	40.4	35.8	29.1	42.0	39.9
dont : libellée en devises	19.3	18.9	19.5	23.8	28.4	30.6	31.1	31.2	31.1	29.8	26.2	25.2	29.9
Variation de la dette du secteur public	20.2	18.8	17.0	16.6	14.8	12.9	11.2	10.0	9.3	6.1	2.9		
-3.0	-1.8	-1.3	4.0	2.7	0.3	-1.2	-1.2	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-6.0	-4.5	-4.0	-0.5	-1.4	-1.3	-1.1	-1.1	-0.8	-0.2	-0.4	-3.5	-0.8
Déficit primaire	1.1	0.3	0.0	2.7	1.5	1.3	1.3	1.1	1.3	1.4	0.7	2.1	1.5
Recettes et dons	15.2	14.3	14.0	14.6	14.3	15.1	15.6	16.1	16.4	16.6	17.4	14.8	15.8
dont : dons	1.4	1.1	0.3	1.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	16.3	14.5	14.0	17.3	15.7	16.4	16.9	17.2	17.7	18.0	18.0	16.9	17.2
Dynamique automatique de la dette	-7.1	-4.7	-4.0	-3.0	-2.5	-2.5	-2.4	-2.2	-2.0	-1.6	-1.1		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-5.2	-3.6	-3.4	-2.6	-2.7	-2.6	-2.4	-2.2	-2.1	-1.6	-1.1		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.2	-1.3	-1.4	-0.8	-0.6	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1	0.1	0.3		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-4.0	-2.3	-2.0	-1.8	-2.1	-2.2	-2.1	-2.0	-1.9	-1.7	-1.4		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.0	-1.1	-0.6		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.8	-0.1
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	3.0	2.7	2.7	4.0	4.2	1.8	-0.1	-0.1	0.1	-0.6	-0.3	1.0	0.7
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	31.1	33.9	35.5	35.1	33.7	32.4	31.6	27.0	22.1		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	223.0	232.7	248.8	232.6	215.5	201.1	192.4	162.6	127.3		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	6.1	12.2	20.5	15.4	19.5	18.4	17.6	15.7	13.7	14.0	12.7		
Besoin de financement brut 4/	1.2	1.2	2.9	4.9	4.1	3.9	4.1	3.7	3.5	3.7	2.9		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	10.3	6.2	5.6	5.2	5.5	5.2	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	6.0	5.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.1	1.8	0.9	1.4	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.2	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5.7	-6.4	-6.8	-4.9	-2.4	-1.7	-1.5	-0.6	0.3	5.1	15.3	-2.2	0.4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-9.9	-6.1	-3.7	0.5	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	10.4	10.0	9.3	9.9	8.0	7.9	8.1	7.8	7.8	7.8	7.8	8.3	8.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	22.0	-5.6	1.6	30.2	-4.0	9.7	8.7	6.6	7.7	5.6	5.3	7.0	7.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4.2	2.0	1.3	-1.3	-1.3	0.9	2.5	2.3	2.0	2.2	1.4	2.5	1.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ La VA sous-jacente du ratio de la dette extérieure au PIB dans le cadre de l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections des taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, and other debt creating/reducing flows.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

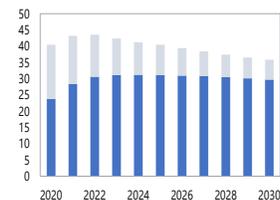
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

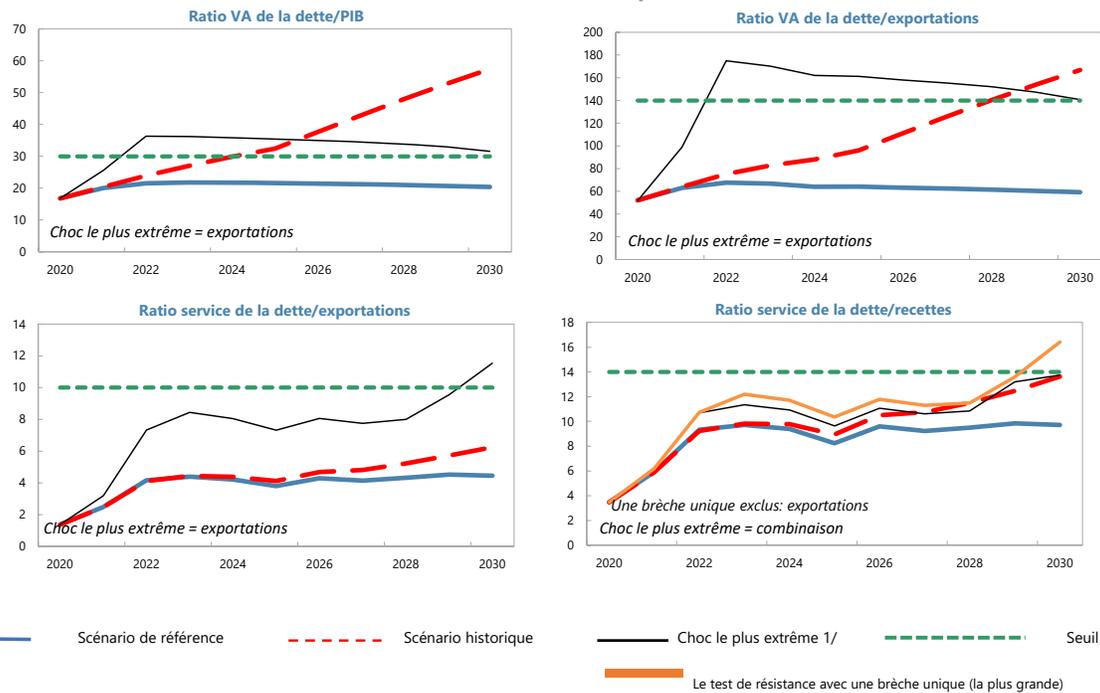
Dettes du secteur public 1/

■ dont : libellée en monnaie locale

■ dont : libellée en devises



Graphique 1. Guinée: Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2020-2030



Adaptation des paramètres par défaut		
	Volume	Interactions
Tests adaptés		
Combined CLs	No	
Natural Disasters	n.a.	n.a.
Commodity Prices ^{2/}	No	No
Market Financing	n.a.	n.a.

Note : « Oui » indique tout changement du volume ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance ; « s.o. » indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Personnalisées
Part de la dette marginale		
Dette extérieure MLT CGE	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.3%	1.3%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne	7	7

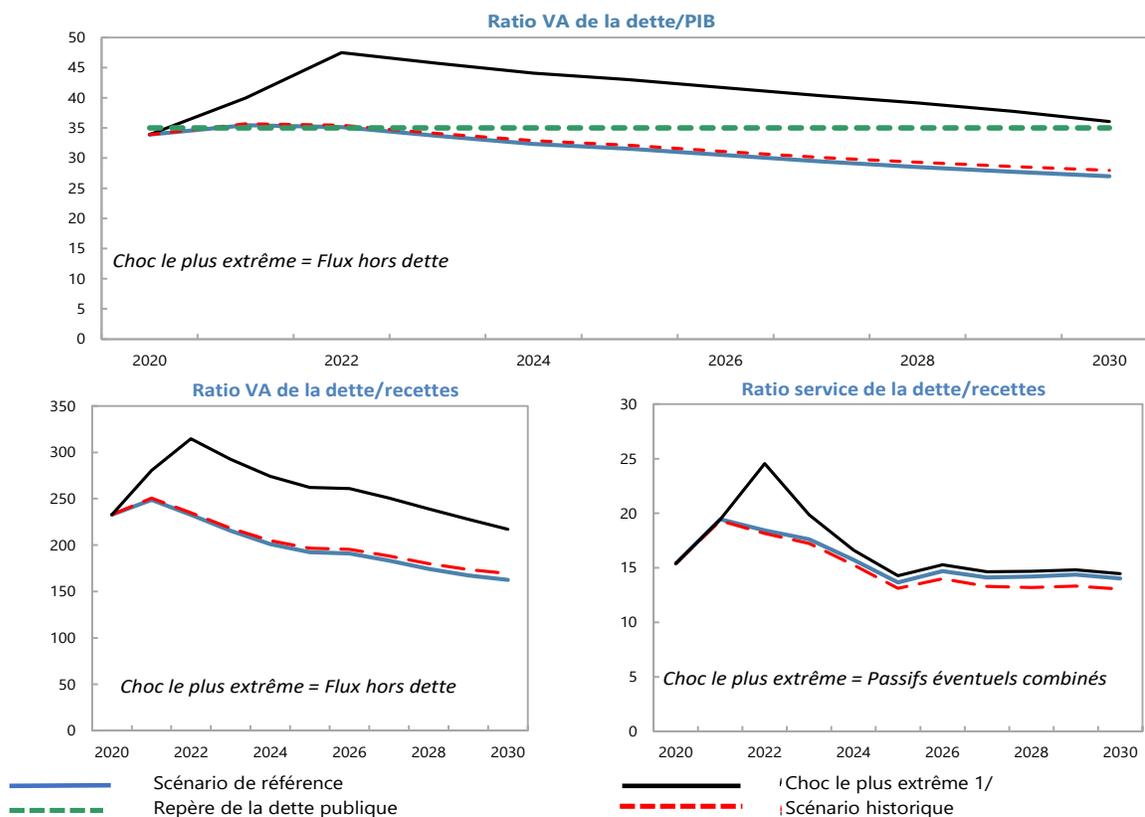
* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires dus aux chocs dans les tests de résistance sont supposés être couverts par une dette extérieure à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État dans l'AVD extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale se fondent sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Guinée: indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2020-30



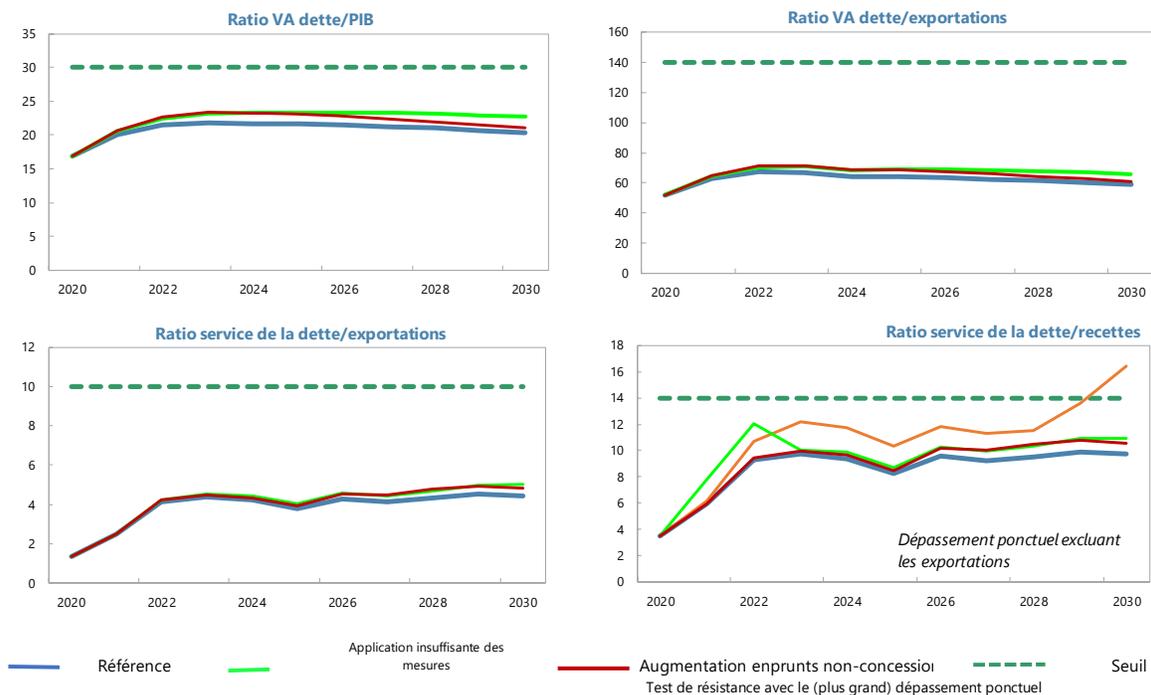
Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Personnalisé
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	87%	87%
Dette intérieure à moyen et long terme	2%	2%
Dette intérieure à court terme	11%	11%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.3%	1.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2.6%	2.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0%	0.0%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2030 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat dans des scénarios pleinement adaptés, 2020-2030^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le scénario d'une application insuffisante des mesures suppose que la croissance du PIB réel est inférieure de 1 point de pourcentage à celle du scénario de référence en 2021-40, en raison d'une exécution plus lente des réformes, et que le solde budgétaire est inférieur de 0,5 % du PIB en 2021-23 du fait d'une baisse des recettes. Le scénario d'une augmentation des prêts non-concessionnels suppose que ceux-ci augmentent de 350 millions de dollars à décaisser en 2021-23, outre l'enveloppe de prêts non concessionnels incluse dans le scénario de référence.

Tableau 8. Guinée: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020-2030 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	20	22	22	22	22	21	21	21	21	20
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	17	20	24	27	30	32	38	43	48	53	57
A2. Politique faible	17	21	22	23	23	23	23	23	23	23	23
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	17	21	23	23	23	23	23	22	22	22	21
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	21	23	24	24	23	23	23	23	22	22
B2. Solde primaire	17	22	25	26	26	26	25	25	25	24	24
B3. Exportations	17	26	36	36	36	35	35	34	34	33	32
B4. Autres flux 3/	17	25	32	32	32	31	31	31	30	29	28
B5. Dépréciation	17	25	25	25	25	25	25	25	25	24	24
B6. Combinaison de B1-B5	17	26	31	31	30	30	30	29	29	28	27
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	24	26	26	26	26	26	25	25	25	24
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	22	26	26	26	26	26	25	25	25	24
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	52	63	68	67	64	64	63	62	61	60	59
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	52	64	75	83	88	96	111	126	140	154	167
A2. Politique faible	52	64	71	71	69	69	69	68	68	67	66
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	52	65	71	72	68	68	67	66	64	63	61
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	52	63	68	67	64	64	63	62	61	60	59
B2. Solde primaire	52	69	80	79	76	76	75	74	72	71	69
B3. Exportations	52	99	175	170	162	161	158	155	152	147	141
B4. Autres flux 3/	52	80	101	98	94	93	91	90	88	85	81
B5. Dépréciation	52	63	62	61	59	59	58	58	57	56	55
B6. Combinaison de B1-B5	52	88	90	111	106	106	104	102	100	97	93
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	52	76	82	81	77	77	76	75	74	72	71
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	52	76	87	85	80	79	77	76	74	73	71
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	1	2	4	4	4	4	4	4	4	5	4
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	1	2	4	4	4	4	5	5	5	6	6
A2. Politique faible	1	3	4	5	4	4	5	4	5	5	5
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	1	2	4	4	4	4	5	4	5	5	5
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	1	2	4	4	4	4	4	4	4	5	4
B2. Solde primaire	1	2	4	5	4	4	4	4	4	5	5
B3. Exportations	1	3	7	8	8	7	8	8	8	10	12
B4. Autres flux 3/	1	2	4	5	5	4	5	5	5	6	7
B5. Dépréciation	1	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	1	3	6	6	6	5	6	6	6	7	7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	1	2	4	5	4	4	5	4	5	5	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	1	3	5	5	5	4	5	5	5	5	6
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	3	6	9	10	9	8	10	9	9	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	3	6	9	10	10	9	11	11	12	12	14
A2. Politique faible	3	8	12	10	10	9	10	10	10	11	11
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	3	6	9	10	10	9	10	10	10	11	11
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	3	6	10	11	10	9	10	10	10	11	11
B2. Solde primaire	3	6	10	10	10	9	10	10	10	11	12
B3. Exportations	3	6	11	12	12	10	12	11	11	14	16
B4. Autres flux 3/	3	6	10	11	11	9	11	10	10	13	14
B5. Dépréciation	3	7	12	12	12	10	12	11	12	12	11
B6. Combinaison de B1-B5	3	6	11	11	11	10	11	11	11	13	14
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	3	6	10	10	10	9	10	10	10	10	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	3	7	11	12	11	10	11	10	10	11	12
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 9. Guinée: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2020-2030 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	34	35	35	34	32	32	30	29	29	28	27
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	34	36	35	34	33	32	31	30	29	29	28
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	34	37	39	38	38	37	37	36	36	36	36
B2. Solde primaire	34	38	40	38	37	36	34	33	32	31	30
B3. Exportations	34	40	47	46	44	43	42	40	39	38	36
B4. Autres flux 3/	34	41	46	44	43	42	40	39	38	36	35
B5. Dépréciation	34	37	35	33	31	29	28	26	24	23	22
B6. Combinaison de B1-B5	34	37	37	33	32	31	30	29	28	27	27
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	34	41	40	39	37	36	35	34	33	32	31
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	34	38	40	41	41	42	41	41	40	40	40
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Référence de la dette publique	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	233	249	233	215	201	192	191	183	174	167	163
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	233	251	235	218	205	197	195	188	180	174	169
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	233	261	258	244	232	227	230	225	219	215	214
B2. Solde primaire	233	266	264	244	227	218	216	207	198	189	184
B3. Exportations	233	281	315	293	274	262	261	251	239	228	217
B4. Autres flux 3/	233	287	304	283	265	254	252	242	231	220	210
B5. Dépréciation	233	261	236	213	193	180	174	162	149	138	130
B6. Combinaison de B1-B5	233	258	246	211	197	189	187	179	171	165	160
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	233	288	266	246	230	220	219	210	200	192	187
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	233	303	298	293	278	268	266	253	246	241	239
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	15	19	18	18	16	14	15	14	14	14	14
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	15	19	18	17	15	13	14	13	13	13	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	15	20	20	20	18	16	17	17	17	17	17
B2. Solde primaire	15	19	21	21	17	14	15	15	15	15	16
B3. Exportations	15	19	19	19	17	15	16	15	15	17	19
B4. Autres flux 3/	15	19	19	19	17	15	16	15	15	17	19
B5. Dépréciation	15	19	20	19	17	15	16	15	16	15	15
B6. Combinaison de B1-B5	15	19	18	17	16	13	14	14	14	15	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	15	19	25	20	17	14	15	15	15	15	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	15	23	22	22	21	19	19	18	17	18	18
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

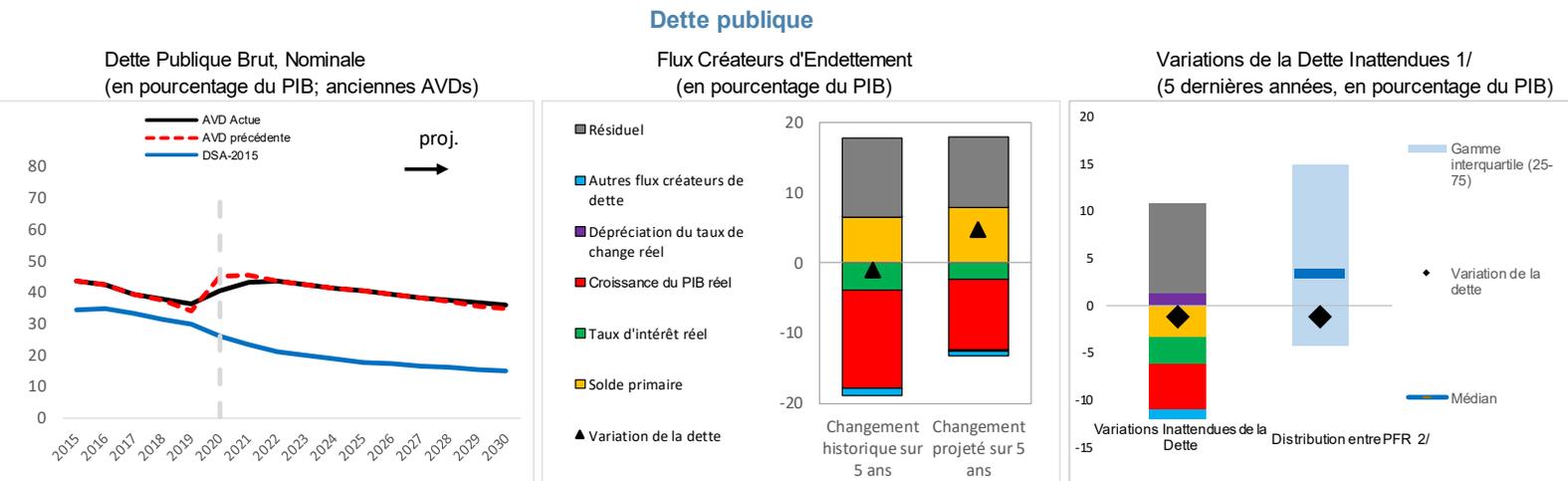
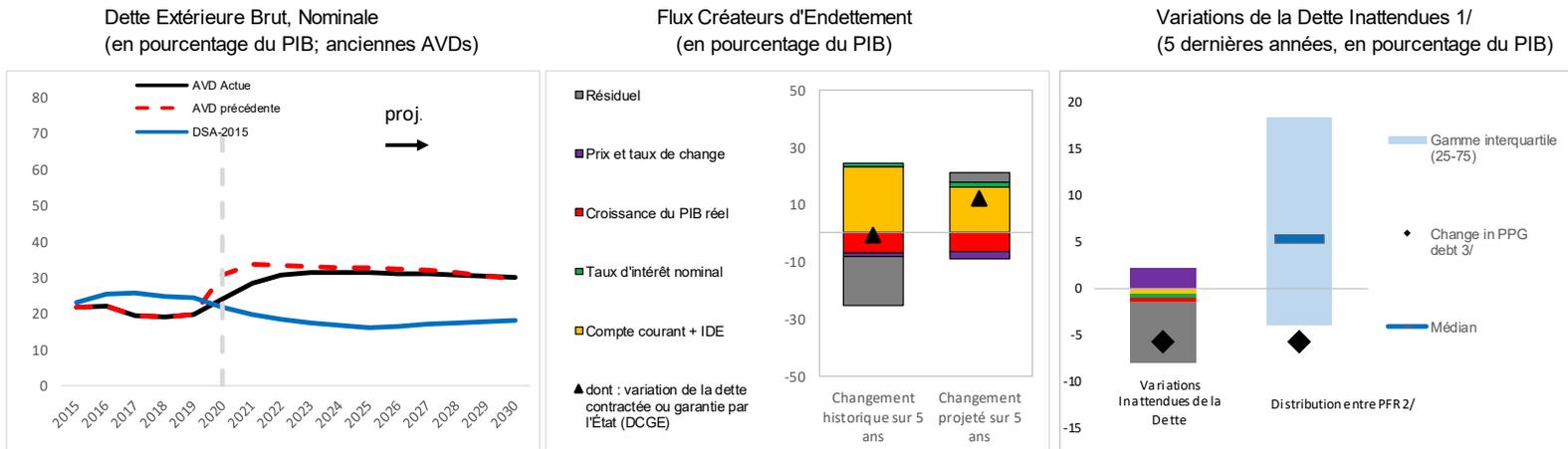
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 4. Guinée: Moteurs de la dynamique de la dette - Scénario de référence dette extérieure



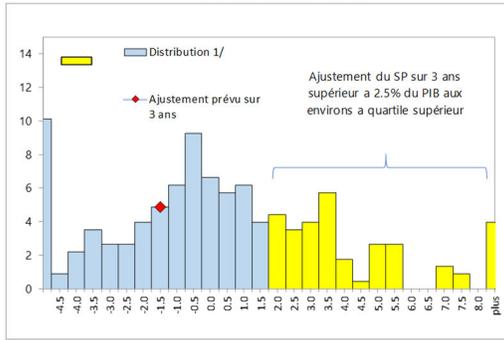
1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

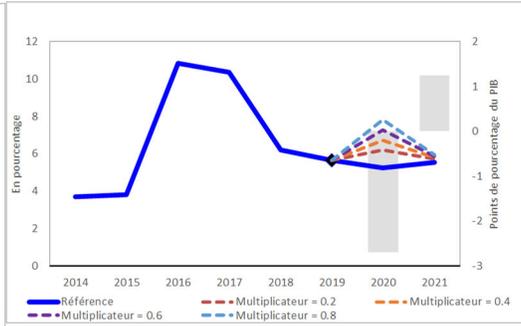
3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 5. Guinée: Outils de Réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



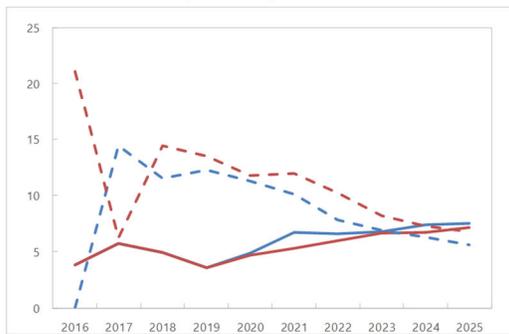
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



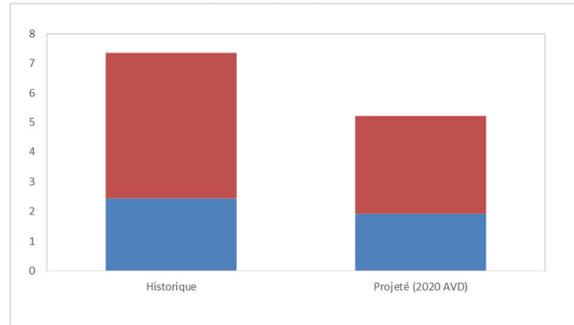
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)

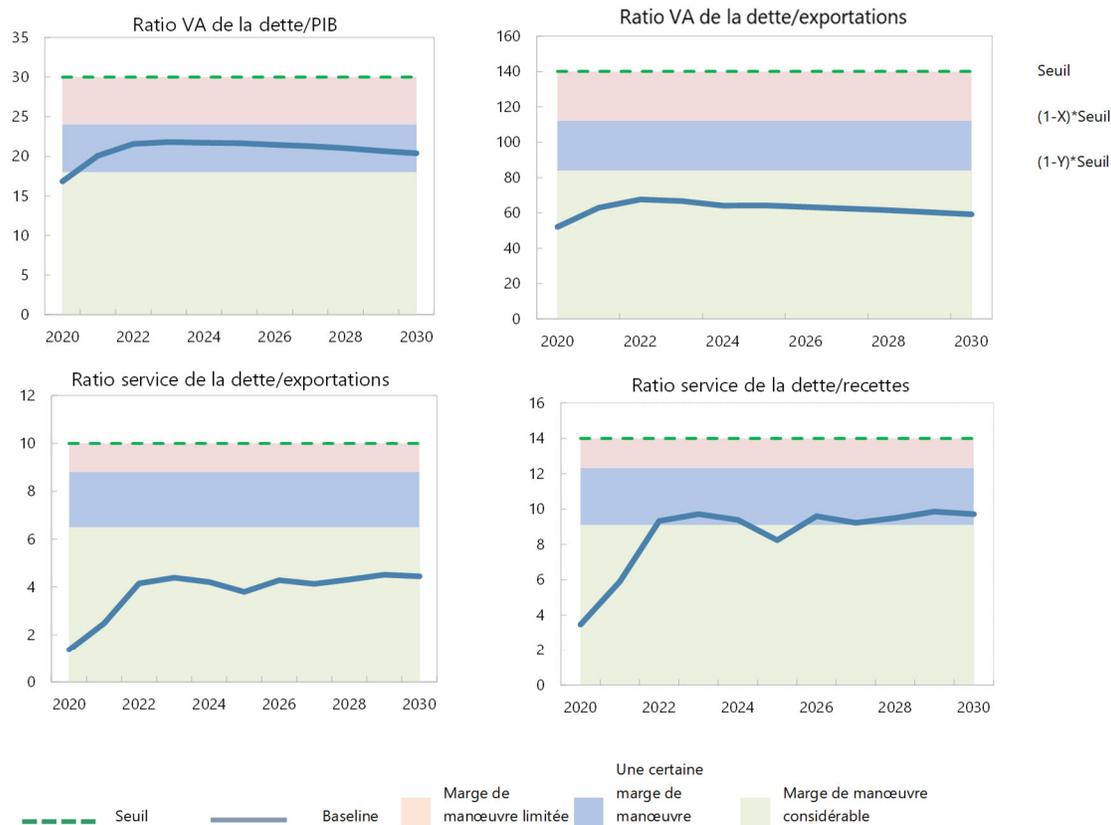


Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle ■ Contribution d'autres facteurs
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 6. Guinée: qualification de la catégorie de risque modéré, 2020-2030 ^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.



GUINÉE

Le 4 décembre 2020

CINQUIÈME ET SIXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, PROPOSITION DE DÉCISION RÉVISÉE ET LETTRE D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Approuvé par
Céline Allard
(département Afrique)
et **Chad Steinberg**
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Rédigé par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

- 1. Le présent supplément est une mise à jour qui tient compte des révisions apportées aux données monétaires depuis la publication du rapport des services du FMI le 24 novembre 2020.** Les révisions s'expliquent par l'inclusion des conclusions d'un audit externe des données de la BCRG pour fin 2019 et un ajustement méthodologique que les autorités ont opéré pour veiller à ce que les agrégats monétaires correspondent pleinement aux exigences du protocole d'accord technique, recensées dans le contexte de la préparation d'une mission d'évaluation des sauvegardes.
- 2. L'effet net de ces ajustements est faible et ne modifie pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.** Ces révisions conduisent à une mise à jour des valeurs pour le critère de réalisation relatif aux emprunts de l'État auprès de la banque centrale à fin décembre 2019 et pour le critère de réalisation relatif aux avoirs intérieurs nets et aux réserves internationales nettes pour les dates d'évaluation des revues (fin décembre 2019 et fin juin 2020). La pièce jointe au présent supplément met à jour le tableau 8 du rapport des services du FMI relatif aux critères de réalisation quantitatifs et aux objectifs indicatifs.

3. La mesure préalable restante a maintenant été observée. Depuis la publication du rapport des services du FMI, les autorités ont soumis au Parlement une loi de finances 2021 conforme aux engagements du programme. Avec cette mesure, toutes les mesures préalables pour la cinquième et la sixième revues ont été observées (comme indiqué dans la mise à jour du tableau sur les repères structurels ci-dessous).

4. Un projet de décision révisée ainsi qu'une lettre d'intention complémentaire sont joints au présent supplément.

Tableau 8. Guinée : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, mars et juin 2019

(en milliards de francs guinéens; sauf indication contraire)

	2019												2020				2021			
	Sept.				Dec.				Mars				Juin				Sept.			
	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Act.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Prel.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut
Critères de réalisation quantitatifs																				
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	548	592	497	Pas Atteint	691	829	772	Pas Atteint	265	265	429	Atteint	254	-296	388	Atteint	622	474	-2,340	Pas Atteint
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	5,518	5,585	6,539	Pas Atteint	5,856	6,064	6,025	Atteint	5,722	5,722	7,238	Pas Atteint	5,688	4,863	6,631	Pas Atteint	5,579	4,533	9,828	Pas Atteint
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ⁷	5,794	5,861	6,148	Pas Atteint	5,626	5,834	5,753	Atteint	5,641	5,641	6,699	Pas Atteint	5,623	4,798	7,063	Pas Atteint	5,531	4,485	9,037	Pas Atteint
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	679	672	715	Atteint	739	716	875	Atteint	795	795	822	Atteint	808	898	988	Atteint	824	938	924	Pas Atteint
Critères de réalisation continus																				
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ^{2,6}	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint
Objectifs indicatifs																				
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,939	12,939	12,186	Pas Atteint	16,960	15,868	15,868	Atteint	4,895	4,895	4,059	Pas Atteint	9,889	9,889	8,368	Pas Atteint	14,706	14,706	12,412	Pas Atteint
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif) ⁴	98	98	272	Atteint	130	240	371	Atteint	78	78	39	Pas Atteint	154	154	177	Atteint	232	232	398	Atteint
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴	-857	-857	-556	Pas Atteint	-812	-812	-1448	Atteint	-37	-37	-1132	Atteint	-49	-49	-2261	Atteint	-59	-59	-1128	Atteint
<i>Pour mémoire:</i>																				
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	1052	...	1046	...	1142	...	1621	...	1475	...	1658	...	1613	...	1684	...	1667	1667	1806	...

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de

5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continue. Reflète la somme accumulée de la valeur nominale des prêts concessionnels signés. Jusqu'à la troisième revue, cette somme ne comprenait que les décaissements réalisés.

⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.

⁷ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 11. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (mis à jour)

Mesures préalables			
Soumettre au Parlement une loi de finances rectificative 2020 conforme aux engagements du programme.	Mesure préalable	Réalisée.	Mettre en cohérence la politique budgétaire avec les conseils du programme
Mettre en œuvre la stratégie d'intervention sur le marché des changes fondée sur des règles.	Mesure préalable	Réalisée. La plateforme de négociation électronique est opérationnelle et la banque centrale a publié l'instruction sur la stratégie fondée sur des règles sur son site Web ¹ .	Renforcer la gestion du système de change
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration de patrimoine.	Mesure préalable	Réalisée ² .	Renforcer la gouvernance
Soumettre au Parlement une loi de finances 2021 conforme aux engagements du programme.	Mesure préalable	Réalisée.	Mettre en cohérence la politique budgétaire avec les conseils du programme
Repères structurels			
Cinquième revue			
Préparer et adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement, qui exigera en outre que les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux.	Fin mai 2020	Non réalisé. Un projet de décret sur le cadre réglementaire des projets d'investissements publics a été élaboré avec l'assistance technique d'Afritac Ouest.	Renforcer la gestion des investissements publics
Le ministre de l'Économie et des finances et le ministre de l'Énergie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	Non réalisé. Un projet de décret portant augmentation des tarifs d'électricité conformément à la stratégie de réforme des tarifs a été préparé. La signature du décret a été reportée à cause de la COVID.	Réduire les subventions à l'électricité
Tous les accords miniers nouveaux et reconduits, à l'exclusion de ceux prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du Code minier. Tous les nouveaux contrats prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	Réalisé. Un nouvel accord relatif à l'extraction des minerais de fer a été ratifié en juillet 2020. Le contrat prévoit de nouveaux investissements en infrastructures et une transformation locale. Il a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence

Tableau 11. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (Fin)

Sixième revue			
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration du patrimoine.	Fin juin 2020	Non réalisé. Le projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine est en train d'être finalisé avec l'appui de la Banque mondiale.	Renforcer la gouvernance
<p>¹ https://www.bcr-guinee.org/instruction-instituant-des-encheres-dachat-ou-de-vente-de-devises-a-la-bcr-g/</p> <p>² Le formulaire de déclaration de patrimoine est disponible à l'adresse http://www.ccomptes.org.gn/institutions-associees/declaration-dactifs-de-biens-ou-de-patrimoine/.</p>			



Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (BCRG)
--	--

Lettre d'intention complémentaire

Conakry, le 4 décembre 2020

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

Depuis que nous avons signé la lettre d'intention le 23 novembre 2020 dans laquelle nous sollicitons l'achèvement de la cinquième et de la sixième revues du programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international au titre de sa facilité élargie de crédit, je tiens à vous faire savoir que nous avons ajusté nos données monétaires.

Ces ajustements s'expliquent par les répercussions de l'inclusion des résultats d'un audit externe des données monétaires de la BCRG fin 2019 et aussi par un ajustement méthodologique que nous avons dû apporter pour aligner pleinement notre déclaration de données sur le protocole d'accord technique du programme. En particulier, nous avons reclassé la position dans la tranche de réserve au FMI des avoirs intérieurs nets aux avoirs extérieurs nets. Cet ajustement méthodologique a donc entraîné une baisse des avoirs intérieurs nets et une hausse des avoirs extérieurs nets, ce qui améliore les résultats du programme par rapport aux critères de réalisation en question.

Nous vous écrivons donc pour vous présenter la mise à jour du tableau des critères de réalisation à la suite de ces ajustements. Nous souscrivons à la correction et à la mise à jour de ces chiffres, comme indiqué au tableau 1 ci-joint.

Par ailleurs, nous avons maintenant soumis au Parlement la loi de finances 2021, qui est conforme aux engagements du programme FEC : toutes les mesures préalables pour les cinquième et sixième revues combinées (tableau 2) sont ainsi observées.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre très haute considération.

_____/s/_____
Mamadi Camara
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Louceney Nabé
Gouverneur de la Banque de la
République de Guinée

Pièces jointes : Tableau 1. Guinée : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI), FEC 2019–20

Tableau 2. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20

Tableau 1. Guinée : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, accord FEC, 2019-20
(en milliards de francs guinéens; sauf indication contraire)

	2019								2020											
	Sept.			Dec			Mars			Juin			Sept.							
	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Act.	Statut	OI	OI Adj	Act.	Statut	CRQ	CRQ Adj	Prel.	Statut	OI	Statut		
Critères de réalisation quantitatifs																				
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	548	592	497	Pas Atteint	691	829	772	Pas Atteint	265	265	429	Atteint	254	-296	388	Atteint	622	474	-2,340	Pas Atteint
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	5,518	5,585	6,539	Pas Atteint	5,856	6,064	6,025	Atteint	5,722	5,722	7,238	Pas Atteint	5,688	4,863	6,631	Pas Atteint	5,579	4,533	9,828	Pas Atteint
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ⁷	5,794	5,861	6,148	Pas Atteint	5,626	5,834	5,753	Atteint	5,641	5,641	6,699	Pas Atteint	5,623	4,798	7,063	Pas Atteint	5,531	4,485	9,037	Pas Atteint
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	679	672	715	Atteint	739	716	875	Atteint	795	795	822	Atteint	808	898	988	Atteint	824	938	924	Pas Atteint
Critères de réalisation continus																				
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulé); millions de \$EU ^{2,6}	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint
Objectifs indicatifs																				
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,939	12,939	12,186	Pas Atteint	16,960	15,868	15,868	Atteint	4,895	4,895	4,059	Pas Atteint	9,889	9,889	8,368	Pas Atteint	14,706	14,706	12,412	Pas Atteint
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulé) ⁴	98	98	272	Atteint	130	240	371	Atteint	78	78	39	Pas Atteint	154	154	177	Atteint	232	232	398	Atteint
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴	-857	-857	-556	Pas Atteint	-812	-812	-1,448	Atteint	-37	-37	-1,132	Atteint	-49	-49	-2,261	Atteint	-59	-59	-1,128	Atteint
<i>Pour mémoire:</i>																				
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulé); millions de \$EU ^{4,5}	1052	...	1046	...	1142	...	1621	...	1475	...	1658	...	1613	...	1684	...	1667	1667	1806	...

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de

5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continue. Reflète la somme accumulée de la valeur nominale des prêts concessionnels signés. Jusqu'à la troisième revue, cette somme ne comprenait que les décaissements réalisés.

⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.

⁷ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 2. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20

Mesures préalables			
Soumettre au Parlement une loi de finances rectificative 2020 conforme aux engagements du programme.	Mesure préalable	Réalisée.	Mettre en cohérence la politique budgétaire avec les conseils du programme
Mettre en œuvre la stratégie d'intervention sur le marché des changes fondée sur des règles.	Mesure préalable	Réalisée. La plateforme de négociation électronique est opérationnelle et la banque centrale a publié l'instruction sur la stratégie fondée sur des règles sur son site Web ¹ .	Renforcer la gestion du système de change
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration de patrimoine.	Mesure préalable	Réalisée ² .	Renforcer la gouvernance
Soumettre au Parlement une loi de finances 2021 conforme aux engagements du programme.	Mesure préalable	Réalisée.	Mettre en cohérence la politique budgétaire avec les conseils du programme
Repères structurels			
Cinquième revue			
Préparer et adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement, qui exigera en outre que les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux.	Fin mai 2020	Non réalisé. Un projet de décret sur le cadre réglementaire des projets d'investissements publics a été élaboré avec l'assistance technique d'Afritac Ouest.	Renforcer la gestion des investissements publics
Le ministre de l'Économie et des finances et le ministre de l'Énergie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	Non réalisé. Un projet de décret portant augmentation des tarifs d'électricité conformément à la stratégie de réforme des tarifs a été préparé. La signature du décret a été reportée à cause de la COVID.	Réduire les subventions à l'électricité
Tous les accords miniers nouveaux et reconduits, à l'exclusion de ceux prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du Code minier. Tous les nouveaux contrats prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	Réalisé. Un nouvel accord relatif à l'extraction des minerais de fer a été ratifié en juillet 2020. Le contrat prévoit de nouveaux investissements en infrastructures et une transformation locale. Il a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence

Tableau 2. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (suite et fin)

Sixième revue			
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration du patrimoine.	Fin juin 2020	Non réalisé. Le projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine est en train d'être finalisé avec l'appui de la Banque mondiale.	Renforcer la gouvernance
<p>¹ https://www.bcr-guinee.org/instruction-instituant-des-encheres-dachat-ou-de-vente-de-devises-a-la-bcr-g/</p> <p>² Le formulaire de déclaration de patrimoine est disponible à l'adresse http://www.ccomptes.org/gn/institutions-associees/declaration-dactifs-de-biens-ou-de-patrimoine/.</p>			

**Déclaration de M. Andrianarivelo, M. Sylla, Mme Boukpassi et M. Carvalho da
Silveira sur la Guinée
Réunion du conseil
d'administration**

9 décembre 2020

I. Introduction

1. Les autorités guinéennes, que nous représentons, tiennent à remercier les services du FMI pour les entretiens sincères et productifs qui se sont déroulés pendant les cinquième et sixième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles remercient le FMI de continuer d'appuyer la politique économique et les réformes prévues dans le programme 2017-2020 au titre de la FEC.
2. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme FEC avant que la pandémie de COVID-19 frappe la Guinée. En s'appuyant sur son expérience de la gestion de la crise Ebola en 2014-2016, le gouvernement a réorienté résolument ses priorités et a adopté le plan national de préparation et de riposte pour atténuer les répercussions sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. À cet égard, les autorités guinéennes apprécient grandement le décaissement en temps opportun du FMI au titre de la facilité rapide de crédit (FCR), ainsi que l'allègement du service de la dette accordé au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes et de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, qui ont été essentiels pour financer leur riposte à la crise.
3. En dépit des conditions difficiles imposées par la crise, les autorités ont mis en œuvre de manière soutenue leurs réformes et ont accompli des progrès globalement satisfaisants vers les objectifs du programme. Conscientes de l'incertitude qui entoure les perspectives de l'économie mondiale, les autorités guinéennes ont l'intention de continuer de collaborer étroitement avec le FMI afin d'examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre, surtout si les risques de détérioration venaient à se concrétiser. Elles réitèrent leur volonté de mettre en œuvre une politique économique saine afin de faire face aux problèmes économiques et sociaux existants, d'assurer la stabilité macroéconomique et d'ouvrir la voie à une reprise robuste et soutenue.

II. Évolution économique récente et résultats du programme

4. Au 4 décembre 2020, la Guinée avait confirmé plus de 13 000 cas de COVID-19, avec 76 décès en hôpital (un taux de mortalité de 0,58 %). Cependant, le pays affiche l'un des taux de rétablissement les plus élevés (92,7 %), ce qui témoigne des efforts déployés par le gouvernement et de l'expérience du pays en matière de gestion de crise sanitaire.
5. Si les secteurs non miniers ont été durement touchés par la pandémie, notamment par les mesures de restrictions qui ont été adoptées par le gouvernement, le dynamisme du secteur minier (production de bauxite et or artisanal) a soutenu la dynamique de croissance. La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,2 % en 2020, l'activité du secteur minier progressant de 18,4 %. Les autorités ont relâché leur politique budgétaire en 2020 pour intégrer la riposte à la crise. D'un excédent de 0,6 % du PIB en 2019, le solde budgétaire de base devrait passer à un déficit de 2,3 % en 2020. L'inflation de fin de période sur un an devrait augmenter, principalement à cause des perturbations de l'approvisionnement alimentaire et des transports, mais elle restera inférieure à 10 %. Les réserves internationales s'établissaient à 3,8 mois

d'importations. Le système bancaire demeure stable et le crédit au secteur privé a progressé de 16,7 % en moyenne sur un an à fin septembre 2020, tandis que les prêts nets des banques commerciales à l'État ont augmenté de 44,6 % en raison de l'usage accru des bons du Trésor pour financer le plan de riposte à la COVID-19.

6. Les autorités guinéennes ont maintenu de bons antécédents en matière d'exécution de la politique économique depuis le début du programme, notamment pendant la période sur laquelle portent les présentes revues. À fin décembre 2019, trois des quatre critères de réalisation étaient remplis, tandis que le critère de réalisation relatif au solde budgétaire de base a été manqué de très peu (de 0,04 % du PIB). Les trois objectifs indicatifs et les deux critères de réalisation continus ont été observés aussi. À fin juin 2020, si les objectifs indicatifs concernant les programmes de sécurité sociale financés sur ressources intérieures et les arriérés intérieurs ont été atteints, deux des trois critères de réalisation ainsi que l'objectif indicatif concernant le plancher de recettes fiscales n'ont pas été observés en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et de la riposte des autorités à cette crise exceptionnelle. Les autorités ont pris les mesures nécessaires pour remédier à ces lacunes, notamment en rationalisant les dépenses non prioritaires et en mobilisant des ressources extérieures supplémentaires pour financer le déficit.

7. Sur le plan structurel, bien que la plupart des repères établis pour 2020 aient été manqués en raison de la pandémie, des progrès sont accomplis sur divers fronts. Le formulaire de déclaration de patrimoine a été publié sur le site Web de la Cour d'audit en novembre 2020 et les autorités s'emploient énergiquement aussi à mettre en forme finale le manuel de gestion de l'investissement public en décembre. Le repère structurel continu concernant un nouvel accord pour l'extraction de minerai de fer a été atteint et l'accord ratifié en juillet 2020. Les quatre mesures préalables ont été observées aussi.

III. Perspectives

8. Les autorités guinéennes sont optimistes quant aux perspectives économiques. Elles sont convaincues que, après une reprise vigoureuse en 2021, une croissance élevée et soutenue sera réalisable à moyen terme grâce au dynamisme persistant du secteur minier et au redressement de l'activité en dehors de celui-ci. Par ailleurs, de récents investissements dans les secteurs des mines et de l'énergie, ainsi que d'autres grands projets dans les infrastructures, devraient renforcer la compétitivité et stimuler la croissance, notamment en favorisant une hausse de l'activité du secteur privé. Les hypothèses favorables continuent de reposer sur la fin de la pandémie et une reprise progressive de l'économie mondiale. Les autorités sont conscientes des risques auxquels sont exposées les perspectives, notamment une prolongation de la pandémie de COVID-19 et sa seconde vague en Afrique de l'Ouest, et la faiblesse de la demande extérieure. Dans ce contexte, elles s'efforceront de rendre le pays plus résilient face aux chocs. Elles continueront de chercher à préserver la stabilité macroéconomique et extérieure, ainsi qu'à faire avancer des réformes audacieuses qui conduiront à une croissance plus élevée et plus inclusive.

IV. Politiques et réformes à l'appui d'une reprise soutenue après la COVID-19

Politique et réformes budgétaires

9. Les autorités restent déterminées à atteindre leurs objectifs de viabilité des finances publiques et de la dette afin de préserver la stabilité macroéconomique, tout en soutenant la

reprise économique. Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit un excédent budgétaire de base de 0,5 % du PIB, contre un déficit de 2,3 % du PIB en 2020. À moyen terme, tandis que l'urgence de la COVID-19 s'atténue et que les besoins de reconstruction sont satisfaits, les autorités ont l'intention de reprendre leurs efforts d'assainissement des finances publiques. Elles chercheront à accroître les recettes intérieures en rationalisant les exemptions fiscales, notamment l'allègement fiscal lié à la COVID-19, en élargissant l'assiette de l'impôt et en renforçant le recouvrement des droits de douane et des arriérés fiscaux recouvrables. Du côté des dépenses, tout en faisant de la place pour les dépenses sociales nécessaires, les autorités augmenteront modérément (quoiqu'en-deçà des niveaux observés avant la COVID-19) les dépenses en capital financées sur ressources intérieures ou extérieures pour soutenir la reprise.

10. Pour accroître les recettes, les autorités mettent en œuvre des réformes budgétaires importantes dans les domaines de la politique fiscale, de l'administration des recettes de la gestion des finances publiques. Il s'agit notamment de i) de la mise en œuvre de la structure organisationnelle de la Direction nationale des impôts (DNI) ; ii) du déploiement en septembre 2020 de E-Tax, un système de déclaration et de paiement des impôts en ligne ; iii) de l'examen à venir du Code général des impôts, avec l'assistance technique du FMI et iv) du nouveau modèle de prévision des recettes minières, à achever avec l'aide du FMI, d'autres partenaires au développement et d'experts du secteur extractive. Parmi les réformes importantes visant à renforcer la gouvernance globale et la gestion des finances publiques figurent la centralisation des comptes bancaires des différentes unités dans le compte unique du Trésor, un nouveau code des marchés publics, ainsi qu'une amélioration du processus de passation des marchés publics et du système d'exécution du budget. Les informations concernant les contrats de marchés publics et les dépenses mensuelles liées à la COVID-19 continueront aussi d'être publiées en temps voulu, y compris sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires de ces contrats. L'adoption d'un manuel de procédures pour la gestion de l'investissement public est en cours également.

11. Les autorités guinéennes sont conscientes et inquiètes de l'écart croissant entre la production minière et les recettes tirées de ce secteur. À cet égard, elles feront tout leur possible pour mettre en œuvre le Code minier actuel de manière efficace et adéquate. Ce code correspond aux normes optimales, mais sa mise en application est insuffisante.

12. Les autorités sont décidées à mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole, tout en prenant des mesures correctrices visant à protéger les couches les plus vulnérables de la population. Elles restent aussi attachées à faire avancer la réforme pluriannuelle 2020-2025 du tarif de l'électricité afin de réduire les subventions non ciblées.

Viabilité de la dette

13. Les autorités notent que les services du FMI continuent de juger que le risque de surendettement extérieur du pays est modéré. Elles réitèrent leur volonté d'appliquer une stratégie d'emprunt prudente et continueront de renforcer leur gestion de la dette et d'améliorer leur gestion de l'investissement public afin de préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

Dispositif de sécurité sociale

14. Le renforcement du dispositif de protection sociale demeure une priorité des autorités. L'Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES), première organisation de ce type en Afrique de l'Ouest, a été créée pour mettre en œuvre la stratégie gouvernementale

d'inclusion sociale, et est très active sur le terrain, avec l'aide de la Banque mondiale. Les autorités ont renforcé les programmes de sécurité sociale financés sur ressources intérieures et les dépenses sociales ciblées pour protéger les couches les plus vulnérables de la population et s'attaquer à la pauvreté généralisée. À cet égard, l'ANIES continuera d'utiliser largement les paiements numériques et les transferts alimentaires, et de compter sur l'appui d'autres donateurs.

Politique monétaire et politique de change

15. Au début de la crise de la pandémie, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a pris rapidement des mesures pour fournir des liquidités au secteur bancaire en appliquant une politique accommodante et en assouplissant les obligations de réserve et le taux directeur. La BCRG a aussi assoupli certaines obligations prudentielles. Lorsque que la crise s'atténuera, les autorités mèneront une politique monétaire prudente visant à maintenir une inflation basse. Elles cibleront la base monétaire conformément aux objectifs du programme et seront prêtes à prendre les mesures nécessaires pour maintenir des taux d'intérêt positif. Les autorités reconnaissent qu'il est essentiel de limiter le financement monétaire du déficit budgétaire afin de réduire l'inflation et de garantir la stabilité macroéconomique. Elles restent déterminées à réduire ce financement et ont déjà commencé à inverser les avances au Trésor. En outre, avec le Comité de politique monétaire qui a été mis en place récemment, les autorités utiliseront à bon escient les instruments de liquidité et les outils de prévision pour atteindre les objectifs de la politique monétaire, notamment en émettant des titres de régulation monétaire (TRM).

16. En ce qui concerne le marché des changes, la BCRG a continué de mettre en œuvre la stratégie d'intervention fondée sur des règles en vue de limiter les interventions, de préserver les réserves de change, de favoriser l'expansion du marché interbancaire et d'améliorer la transparence. Les autorités continueront aussi de chercher à mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes 2018, y compris la révision de la loi sur la BCRG.

Stabilité du secteur financier et inclusion financière

17. Plusieurs mesures importantes visant à assurer la stabilité du secteur financier et à renforcer le contrôle bancaire ont été prises après l'examen de la stabilité du secteur financier effectué en 2019. Un nouveau plan comptable, ainsi qu'un nouveau dispositif de contrôle bancaire fondé sur le risque pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ont été adoptés. Pour améliorer le cadre réglementaire de la BCRG, les autorités mettront en œuvre d'ici fin 2021 la plupart des dispositions de Bâle II et III. En outre, avec l'aide du FMI et d'autres partenaires, elles prévoient d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) et de mettre en place un dispositif de résolution bancaire.

18. Parmi les autres questions importantes figurent l'achèvement du cadre juridique du système de garantie des dépôts, la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux liquidités et le cadre de résolution bancaire. En s'appuyant sur les recommandations du récent diagnostic d'inclusion financière effectué avec la Banque mondiale, les autorités ont l'intention d'établir une stratégie nationale d'inclusion financière en vue de continuer de renforcer l'inclusion financière et de soutenir le secteur privé.

Climat des affaires et gouvernance

19. Pour favoriser la transformation économique de la Guinée, il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles de large portée visant à promouvoir un secteur privé dynamique, à continuer d'améliorer le climat des affaires et à renforcer la gouvernance. Des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des institutions, de la gouvernance et du dispositif juridique de lutte contre la corruption. Les autorités ont mis en forme finale le formulaire de déclaration de patrimoine et l'ont publié sur le site Web de la Cour d'audit, conformément au décret adopté en mars 2020. Dans la loi de finances 2021, elles affecteront les ressources nécessaires pour un suivi approprié de son exécution. Les révisions de lois conformément aux meilleures pratiques internationales sur la criminalisation des actes de corruption et conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) sont en cours aussi, même si elles ont été retardées par la pandémie.

20. Des mesures importantes sont prises aussi en ce qui concerne le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Avec l'assistance technique du FMI, une nouvelle loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été rédigé en avril 2020 et l'examen de sa cohérence avec la législation nationale est en cours.

V. Conclusion

21. Dans un contexte marqué par la crise sans précédent de la COVID-19, les autorités guinéennes restent déterminées à mener une politique économique prudente et à opérer des réformes pour consolider la stabilité macroéconomique et engager une reprise économique robuste et soutenue. Étant donné les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement des cinquième et sixième (finale) revues de l'accord FEC et d'approuver une demande de dérogation pour inobservation de critères de réalisation.